

COMMENCEMENT D'UNE NOUVELLE ÈRE POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE AU CANADA



INNOVATION

Concevoir la prochaine génération de réacteurs nucléaires au Canada.

SÉCURITÉ

Réduire la menace liée à la prolifération nucléaire au moyen de la science et de la technologie nucléaires.

PROPRETÉ

Diriger des travaux de remise en état à l'échelle du Canada.

SANTÉ

Lutter contre le cancer et les maladies du cœur par la production d'isotopes médicaux.

QUALIFICATION

Contribuer à former la main-d'œuvre talentueuse et de calibre mondial de demain.

PROSPÉRITÉ

Œuvrer en partenariat avec des sociétés canadiennes pour stimuler les innovations du secteur privé.

Table des matières

- 2 Qui nous sommes
- 4 Message du président du conseil
- 6 Message du président
- 9 Revue de l'exercice
- 19 Rapport de gestion
- 35 Responsabilité de la direction
- 36 Rapport de l'auditeur indépendant
- 37 États financiers consolidés
- 73 Gouvernance
- **75** Rétrospective financière consolidée des cinq derniers exercices
- 76 Renseignements sur la société



ÉPAULÉS PAR EACL, LES LNC CONTINUERONT A SERVIR LES INTÉRÊTS DES CANADIENS EN TANT QUE PRINCIPAL ORGANISME DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE NUCLEAIRES AU PAYS. BIENVENUE DANS CETTE NOUVELLE ERE POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE AU CANADA.

QUI NOUS SOMMES



UNE NOUVELLE ÈRE

En 2013, le gouvernement canadien a annoncé la mise en œuvre d'un modèle de gestion Entreprise publique, Exploitation privée (« EPEp ») pour exploiter les Laboratoires nucléaires.

Le modèle EpEp apportera la rigueur du secteur privé et les meilleures pratiques internationales aux LNC, de manière à mettre à profit ses capacités tout en réduisant les coûts et les risques pour les contribuables canadiens.



Canadian Nuclear Laboratories

Laboratoires Nucléaires Canadiens

LANCEMENT DES LNC

Le 3 novembre 2014, dans le cadre de la restructuration d'EACL, celle-ci a mis sur pied les Laboratoires Nucléaires Canadiens en tant que filiale entièrement détenue

Les compétences et les capacités liées à EACL sont maintenant assurées par les LNC aux termes d'un nouveau modèle de gestion. **DEPUIS PLUS DE 60 ANS**, Énergie atomique du Canada limitée (« EACL ») sert les intérêts du pays en tant que principal organisme canadien de science et de technologie nucléaires. Berceau de l'industrie nucléaire canadienne, EACL a ouvert la voie à plusieurs avancées technologiques qui ont amélioré la qualité de vie des citoyens d'îci. De la médecine nucléaire en matière de lutte contre le cancer aux centrales nucléaires qui alimentent nos foyers en énergie, la technologie d'EACL fait désormais partie intégrante de nos vies.

Au fil des années, EACL s'est maintes fois transformée pour répondre aux besoins de ses clients de partout dans le monde. Le lancement au cours de cet exercice des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC), filiale entièrement détenue d'EACL, marque le début d'un nouveau chapitre dans cette histoire remarquable. Les LNC ont été mis sur pied dans le but d'embaucher un entrepreneur du secteur privé et de lui confier la gestion et l'exploitation des Laboratoires nucléaires d'EACL selon un modèle Entreprise publique, Exploitation privée (« EPEP »).

Les compétences spécialisées et les ressources technologiques longtemps associées à EACL seront maintenant offertes par l'entremise des LNC, important carrefour de ressources national formé de scientifiques, d'ingénieurs, de technologues et de travailleurs opérationnels de réputation mondiale qui œuvreront dans les installations d'EACL. Un processus d'appel d'offres est en cours et donnera lieu à la conclusion d'une entente avec un entrepreneur du secteur privé visant la gestion des LNC.

Le lancement des LNC constitue un nouveau départ dans l'histoire du principal organisme canadien de science et technologie nucléaires. Il inaugure également une nouvelle ère en matière de science et technologie nucléaires au Canada, en s'harmonisant à la vision du gouvernement du Canada d'un laboratoire nucléaire rentable de pointe qui appuie

les priorités du gouvernement fédéral. Lorsque le modèle de gestion EpEp sera en place, les LNC fourniront des services à EACL en accord avec trois principales missions:

■ DÉCLASSEMENT ET GESTION DES DÉCHETS

Les LNC réduiront de manière sécuritaire et efficace les responsabilités nucléaires du gouvernement du Canada sur les sites fédéraux au moyen de solutions innovantes à l'égard du déclassement des infrastructures, de la remise en état des sites et de la gestion des déchets.

■ SCIENCE ET TECHNOLOGIE POUR LE GOUVERNEMENT

Les LNC vont s'assurer que les capacités et les connaissances en matière de science et technologie nucléaires continuent d'être en phase avec les priorités du gouvernement fédéral.

■ SCIENCE ET TECHNOLOGIE POUR L'INDUSTRIE

Les LNC seront la porte d'entrée pour l'industrie à une expertise scientifique et technologique approfondie dans le domaine nucléaire, dans une optique commerciale.

Les activités des LNC sont classées dans un ensemble de programmes en phase avec ces missions pour atteindre un même résultat stratégique : faire en sorte que les Canadiens et le monde entier bénéficient des retombées positives des sciences et des technologies nucléaires sur le plan de l'énergie, de la santé, de l'environnement et de l'économie, tout en ayant la certitude que la sûreté et la sécurité nucléaires demeurent garanties.

Les employés chevronnés des LNC dispensent ces services nucléaires essentiels à EACL pour appuyer les priorités du gouvernement du Canada, soit un environnement propre et sain, des Canadiens en santé, un pays sûr et sécuritaire et une économie axée sur l'innovation et le savoir.



CAPACITÉ DE L'INDUSTRIE NUCLÉAIRE

Veiller à ce que le secteur nucléaire canadien demeure sûr et productif en garantissant l'accès aux ressources scientifiques et technologiques permettant de relever les nouveaux défis en matière de technologie, et veiller à ce que le secteur nucléaire canadien demeure fort.

SÛRETÉ ET SÉCURITÉ NUCLÉAIRES

Veiller à ce que les activités, la réglementation et les politiques fédérales portant sur les enjeux nucléaires ou radiologiques reposent sur les compétences et les installations nécessaires.

ÉNERGIE PROPRE ET SÛRE

Garantir la mise au point de technologies énergétiques qui ont des retombées positives sur l'utilisation de l'énergie propre au Canada.

SANTÉ, ISOTOPES ET RAYONNEMENT

Veiller à ce que la science et la technologie nucléaires profitent à la santé des Canadiens.

GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE DU NUCLÉAIRE

Veiller à ce que les sites nucléaires fédéraux constituent des environnements propres et sains.

RÉSEAUX D'INNOVATION DU NUCLÉAIRE

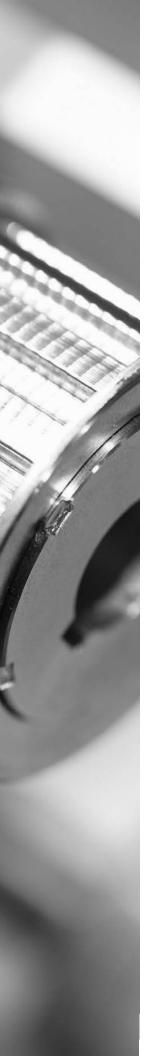
Veiller à ce que la communauté scientifique et technologique canadienne puisse faire progresser ses projets novateurs grâce à l'accès aux compétences et à l'infrastructure nucléaire de pointe du gouvernement fédéral.

INFRASTRUCTURE ADÉQUATE EN MATIÈRE DE SCIENCE ET TECHNOLOGIE NUCLÉAIRES

Garantir aux scientifiques et aux ingénieurs d'EACL et à ses organismes partenaires l'accès à des installations et à des services autorisés favorisant l'innovation et la production nucléaires dans un milieu sûr et conforme à toute réglementation liée à l'exécution d'activités associées à la technologie nucléaire.

SERVICES INTERNES

Fournir le soutien commercial et administratif ainsi que l'infrastructure nécessaires à la prestation efficace et efficiente des programmes d'EACL.



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

LA CLÔTURE DE CET EXERCICE marque le début d'une nouvelle ère pour la science et la technologie au Canada.

Depuis plus de six décennies, EACL contribue à différentes avancées scientifiques en tant que principal organisme canadien de science et de technologie nucléaires. Les activités de recherche et développement nucléaires effectuées au cours de ces 60 ans ont eu un effet marquant sur la vie des citoyens canadiens et ont contribué à bâtir une nation plus forte, plus paisible et plus prospère.

Avec le lancement des Laboratoires Nucléaires Canadiens en novembre 2014, ces importants travaux se poursuivront grâce à une vision renouvelée de l'avenir de la science et de la technologie nucléaires au Canada. Les LNC porteront le flambeau transmis par EACL et continueront de développer des technologies novatrices et de mener les recherches révolutionnaires nécessaires pour porter notre industrie vers l'avenir.

Cet exercice fut sans contredit un exercice marquant dans l'histoire d'EACL. Il s'agissait également d'une période de profonde mutation. Je suis heureux d'annoncer que l'équipe de direction et les membres du personnel d'EACL ont relevé le défi haut la main, acceptant les responsabilités attribuables à la restructuration tout en respectant les engagements de la Société afin d'atteindre un objectif stratégique qui appuie les priorités du gouvernement du Canada, c'est-àdire un environnement propre et sain, des Canadiens en santé, un pays sûr et sécuritaire et une économie axée sur l'innovation et le savoir.

Le conseil d'administration a travaillé étroitement avec la direction en 2014–2015 afin de guider la Société au moment où elle cherchait à mettre en place les LNC et à mener à bien la transition des membres du personnel et des activités quotidiennes d'EACL vers la nouvelle filiale. En plus de ce remarquable accomplissement, le Conseil s'est assuré que les LNC et EACL s'acquittaient de leurs obligations à l'égard des clients dans l'intervalle, qu'ils continuaient

la transition vers une société axée sur le client et qu'ils amélioraient les systèmes de gestion et les pratiques et processus commerciaux.

À l'approche de l'achèvement de la restructuration et de la mise en place du modèle de gestion Entreprise publique, Exploitation privée (« EpEp ») pour exploiter les LNC, le Conseil est convaincu que les deux organismes reposent sur des bases solides et sont plus que prêts à s'engager dans ce nouveau projet.

Par exemple, au cours de l'exercice, EACL a une fois de plus augmenté ses produits commerciaux en recouvrant la totalité des coûts de la plupart des travaux commerciaux, ce qui constituait un des principaux objectifs de la restructuration. EACL a haussé ses marges et a continué de concentrer ses efforts sur les améliorations de la productivité et de l'efficience, ce qui lui a permis de réaliser des économies de coûts liés à ses activités. EACL a poursuivi son exploitation de manière prudente et responsable pour l'ensemble de ses travaux dans la foulée des mesures de restrictions budgétaires adoptées par le gouvernement du Canada.

Et tout ce travail a été accompli en étant tournés vers l'avenir. Au cours de l'exercice considéré, EACL a poursuivi la mise en œuvre de son ambitieux programme d'investissement, avec un montant engagé de 81 millions de dollars au titre de la revitalisation et du renouvellement des infrastructures des Laboratoires de Chalk River. Les travaux de construction liés au nouveau complexe de laboratoires vont bon train; ce dernier offrira au personnel des LNC une installation interdisciplinaire ultramoderne pour la réalisation de travaux de recherche et développement nucléaires de pointe. La construction du nouveau laboratoire de technologie d'isotopes d'hydrogène de classe mondiale a également été menée à bien. Ces dépenses d'investissement contribueront à élargir et à améliorer les capacités des LNC, et elles sont le gage d'un avenir prometteur pour la science et la technologie nucléaires au Canada.

De concert, ces activités représentent une vision renouvelée pour la science et la technologie nucléaires au Canada – une vision qui fera en sorte que les Canadiens seront bien servis par un organisme de science et technologie nucléaires rentable de classe mondiale.

Au terme de la restructuration, les LNC se concentreront sur trois principales missions qui appuient les priorités du gouvernement du Canada: les LNC géreront les responsabilités héritées au cours des 60 années de recherche et développement nucléaires au Canada; ils s'assureront que l'expertise et le savoir nucléaires d'EACL continuent d'appuyer les efforts du gouvernement en faveur de l'accomplissement de ses fonctions et de ses responsabilités fondamentales; et ils offriront un accès commercial aux installations et aux ressources afin de répondre aux besoins de l'industrie à l'égard d'une expertise scientifique approfondie dans le domaine nucléaire.

Le conseil d'administration d'EACL continuera à fournir des orientations alors que nous nous tournons vers l'avenir pour assurer la réussite de la Société dans son nouveau rôle aux termes du modèle EpEp. EACL et les LNC continueront à évoluer dans un contexte en pleine mutation alors que l'entrepreneur devrait être en place au cours du prochain exercice. Plus que jamais, nous devons faire en sorte que les deux organismes bénéficient de l'orientation stratégique dont ils ont besoin pour s'adapter à ces nouveaux rôles et pour assurer la reddition de comptes nécessaire pour répondre aux objectifs de nos clients alors que nous mettons en place ce nouveau modèle de gestion.

Nous nous acquittons de cette responsabilité épaulés par un conseil d'administration très qualifié et engagé – lequel a également connu sa part de changements au cours du dernier exercice. Bob Hamilton représente un ajout de taille au sein du Conseil et il apporte en cette période de restructuration d'EACL plusieurs décennies d'expérience au sein du secteur public. Malheureusement, nous avons également dit au revoir à Serge Dupont, qui a quitté le conseil d'administration au cours de l'exercice considéré.

Serge Dupont a apporté de nombreuses contributions importantes et précieuses à la tête d'EACL pendant une période de profonde mutation. Nous sommes très reconnaissants de son engagement à la réussite future d'EACL et lui souhaitons le meilleur dans ses prochaines expériences.

Alors que nous portons notre attention sur l'exercice à venir, EACL devrait se voir allouer l'un des plus importants budgets des dernières années. Relayée par les LNC, elle mènera de front environ 350 projets, forte d'un budget de plus de 750 millions de dollars et de près de 3 500 salariés. Elle assumera également son nouveau rôle de surveillance alors que les LNC accueillent un entrepreneur du secteur privé pour gérer et exploiter l'organisme.

Ces travaux sont déjà en chantier. Le Conseil a approuvé le plan d'entreprise 2015–2016 d'EACL, et les orientations sont donc en place afin de nous faire entrer dans une nouvelle ère. Je suis convaincu que le conseil d'administration d'EACL, la direction d'EACL et des LNC de même que les membres du personnel des deux organismes travailleront de concert et donneront corps à la nouvelle vision sur laquelle nous avons mis tant d'efforts ces dernières années.

J'aimerais remercier mes collègues du conseil d'administration ainsi que l'équipe de direction d'EACL et l'ensemble de nos collègues dans tout l'organisme et leur exprimer ma reconnaissance pour leur apport exceptionnel au cours de cet autre exercice réussi. Nous avons fait des progrès phénoménaux vers un modèle de gestion qui soutiendra la science et la technologie nucléaires au Canada pour les prochaines décennies, et vous avez tous joué un rôle déterminant dans l'édification de cet avenir prometteur. Merci.

Le président du conseil,

Peter Currie

LA CLÔTURE
DE CET EXERCICE
MARQUE
LE DÉBUT
D'UNE
NOUVELLE ÈRE
POUR
LA SCIENCE ET
LA TECHNOLOGIE
AU CANADA





MESSAGE DU PRÉSIDENT

DEPUIS 1952, LORSQUE EACL A ÉTÉ CONSTITUÉE

il y a de cela plus de 60 ans, la Société a constamment été mise à l'épreuve afin d'évoluer et de s'adapter pour devenir un organisme de science et technologie nucléaires de classe mondiale et pour satisfaire aux besoins des citoyens canadiens et des nombreux clients partout dans le monde.

La mise sur pied des Laboratoires Nucléaires
Canadiens constitue une autre page de cette
histoire remarquable. Grâce à l'accent renouvelé
mis sur les priorités du gouvernement du Canada,
à l'important investissement dans notre
infrastructure et nos installations ultramodernes,
de même qu'à une transition prudemment
planifiée vers une gestion et des pratiques du
secteur privé, nous continuerons de relever les
défis complexes auxquels le Canada fait face en
travaillant à l'avancement de la science et de la
technologie nucléaires de pointe.

Le monde a changé. Et nous changeons avec lui.

La mise en place des LNC étant chose du passé, le choix d'un entrepreneur du secteur privé étant imminent et la préparation d'EACL étant en cours en ce qui concerne son nouveau rôle de surveillance du contrat, nos efforts pour bâtir un avenir meilleur pour la science et la technologie nucléaires au Canada se concrétisent enfin. La vision d'entreprise des LNC, le résultat stratégique et la proposition de valeur sont établis et sont en harmonie avec les trois missions à accomplir d'EACL, lesquelles appuient les priorités nationales, à savoir l'innovation nucléaire, la gérance environnementale, la sécurité et la sûreté publique et la valeur ajoutée au moyen de la recherche et du développement.

En ce qui concerne ces objectifs, nous avons réalisé des pas de géant au cours de l'exercice. En étroite collaboration avec le conseil d'administration d'EACL, l'équipe de direction s'est assurée que nous poursuivions notre quête d'amélioration grâce au plan d'entreprise 2014–2015, tout en obtenant des résultats stratégiques dans l'ensemble de nos programmes. Grâce au travail acharné de plusieurs personnes chez EACL et aux

LNC, nous avons réussi à respecter notre plan d'entreprise selon le budget et le calendrier prévus, tout en nous acquittant de nos obligations à l'égard de nos clients et de nos parties prenantes.

Cette réussite comprend l'ajout de 17 nouveaux clients commerciaux en 2014-2015 alors que notre croissance et notre expansion se poursuivent à l'étranger à titre de fournisseur de premier plan de produits nucléaires et services connexes. C'est avec fierté que j'annonce qu'EACL a respecté 99 % de ses commandes auprès du Groupe des propriétaires de centrales CANDU (le « GPC ») dans le cadre du programme de recherche et de développement 2014-2015, surpassant les cibles du GPC tout en touchant des produits de 23 millions de dollars. Au cours des prochaines années, les LNC continueront à offrir un service hors pair au GPC, en s'assurant qu'ils ont en main les précieuses données techniques dont ils ont besoin pour éclairer les décisions des services publics sur des enjeux essentiels, notamment la remise à neuf et le prolongement de la durée d'utilité des centrales.

Les LNC vont également poursuivre le développement des technologies qui permettront au Canada de maintenir un secteur nucléaire fort. Au cours de l'exercice, EACL a parachevé avec brio l'élaboration de son système modal de localisation et de repositionnement (« MODAR »), lequel fait appel à une technologie fondée sur les vibrations afin de déceler et de repositionner les bagues d'espacement de l'espace annulaire, soit une composante essentielle des réacteurs CANDU. Le système d'outillage est en cours de déploiement dans une installation canadienne, ce qui constitue un lancement réussi d'une autre technologie novatrice d'EACL destinée à soutenir l'industrie nucléaire au Canada.

En ce qui concerne le démantèlement et la gestion des déchets, EACL a réalisé 94 % des jalons du Programme des responsabilités nucléaires héritées, ce qui a permis de réduire considérablement le risque et le passif en matière d'environnement pour les terrains et les bâtiments dont EACL a la responsabilité. Ces jalons

constituent d'importantes réalisations dans toutes les sphères du programme, lequel a été mis sur pied par le gouvernement du Canada en 2006 pour gérer ses responsabilités nucléaires héritées.

Au cours de l'exercice, le gouvernement du Canada nous a donné une orientation quant à l'avenir du réacteur NRU. Les LNC exploiteront le réacteur NRU jusqu'au 31 mars 2018, sous réserve du renouvellement du permis. À la clôture de cette période, le réacteur sera maintenu dans un état de stockage sous surveillance jusqu'à son démantèlement. Mis en service par notre personnel, le réacteur NRU a rendu de fiers services à ce pays pendant plus de 60 ans. Il laisse un riche héritage à la communauté canadienne de la science et de la technologie nucléaires. Maintenant que l'on connaît le sort du réacteur, nous allons poursuivre le travail auprès de notre clientèle au cours des trois prochains exercices afin de tirer le meilleur parti du réacteur NRU, d'accélérer la recherche et de multiplier les essais d'irradiation jusqu'à ce que le réacteur soit mis à l'arrêt en 2018.

Comme il a été mentionné par Peter Currie, EACL a poursuivi au cours de l'exercice son ambitieux programme d'investissement. Nous avons amorcé la construction d'un nouveau complexe de laboratoires, nous avons mené à bien la construction du nouveau laboratoire d'hydrogène de pointe, nous avons conclu une entente finale visant l'approvisionnement en gaz naturel à notre site de Chalk River et nous avons achevé les améliorations de grande portée visant à accroître la fiabilité de l'alimentation électrique de catégorie IV. Ces dépenses d'investissement vont revitaliser les Laboratoires nucléaires et faire en sorte que les LNC aient les installations et les infrastructures dont ils ont besoin pour mener à bien leurs nouvelles missions.

Enfin, en appui au projet du gouvernement canadien de mettre en œuvre un modèle de gestion EpEp chez EACL, les membres du personnel de tout l'organisme ont travaillé collectivement à la planification, l'exécution et la mise en place d'un projet d'envergure à l'échelle de la Société qui a abouti à la mise sur pied des

LNC. Maintenant que la transition des activités d'EACL vers les LNC est terminée, un jalon important a été atteint dans le cadre de la restructuration d'EACL par le gouvernement du Canada.

Il s'agit là d'un échantillon des réalisations accomplies au cours de l'exercice considéré – un travail essentiel pour le secteur nucléaire et pour tous les Canadiens. À l'aube d'une nouvelle ère, les LNC tireront parti de leurs réalisations passées en tant que société d'État et de leur riche histoire de pionnier de la science et de la technologie nucléaires, qui s'étend sur plus de 60 ans. Les prochaines années s'avèrent prometteuses, et j'ai confiance que les LNC sauront bâtir sur leurs solides assises et continuer de mettre au point des applications de la science et de la technologie nucléaires qui profiteront aux Canadiens pour de nombreuses décennies.

J'aimerais remercier le conseil d'administration, l'équipe de direction et les employés d'EACL pour leur travail acharné et leur dévouement au cours de l'exercice considéré. Ces efforts ont été fondamentaux au succès obtenu au cours d'une période de transition d'une importance capitale. Le gouvernement du Canada mérite également notre reconnaissance pour les ressources financières fournies et l'appui dont il a fait preuve pour rendre ces réalisations possibles.

Le monde va continuer de changer. Par la mise sur pied des LNC et du modèle de gestion EpEp, nous avons une fois de plus démontré qu'EACL est prête à changer avec lui. Ce faisant, nous continuerons à répondre aux besoins des citoyens canadiens et nous allons mener la science et la technologie nucléaires du Canada vers l'avenir.

Le président et chef de la direction,

Robert Walker (au 31 mars 2015) LES LNC
CONTINUERONT
DE METTRE
AU POINT DES
APPLICATIONS
DE SCIENCE
ET DE
TECHNOLOGIE
NUCLÉAIRES
QUI
PROFITERONT
AUX CANADIENS
POUR DE
NOMBREUSES
DÉCENNIES





AMÉLIORER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU SEIN D'EACL

INNOVATIVION

EACL a parachevé l'élaboration de son système modal de localisation et de repositionnement innovateur.

SÉCURITÉ

EACL a coordonné la réponse du Canada dans le cadre d'un exercice international d'analyse nucléo-légale.

PROPRETÉ

EACL a réalisé 94 % des jalons du Programme des responsabilités nucléaires héritées.

SANTÉ

Les isotopes produits par EACL ont servi dans des millions de diagnostics et traitements médicaux.

QUALIFICATION

EACL a collaboré avec 37 établissements d'enseignement canadiens à l'avancement de la science et de la technologie nucléaires.

PROSPÉRITÉ

EACL a poursuivi sa croissance à titre de fournisseur de premier plan de produits nucléaires et services connexes avec l'ajout de 17 nouveaux clients. Assurer la santé et la sécurité des membres du personnel, du public et de l'environnement dans le cadre de la prestation des programmes d'EACL est essentiel à la réussite de l'organisme. Au cours de l'exercice, EACL a continué de fonctionner dans une culture d'amélioration continue, travaillant à améliorer et à renforcer ses programmes et pratiques en matière de santé, de sûreté, de sécurité et d'environnement.

Au cours de l'exercice, EACL a mis en place un nouveau programme de gestion des cas d'invalidité de nature non professionnelle qui a été mis sur pied grâce à l'appui d'une équipe de collaboration multidisciplinaire formée de membres d'EACL et du nouveau fournisseur de gestion des cas d'invalidité. Le nouveau programme a été mis en œuvre afin de s'assurer qu'une assistance économique et fondée sur des données factuelles est offerte aux membres du personnel d'EACL pour faire en sorte qu'ils retournent au travail en santé, de façon sécuritaire et au moment opportun.

EACL a amélioré la sécurité de ses travailleurs en bonifiant les composantes de son programme de prévention des risques, notamment en ce qui concerne l'ergonomie, soit en offrant de nouveaux outils qui permettent aux travailleurs de repérer plus facilement les risques en milieu de travail. Les améliorations au programme se sont traduites par une meilleure sensibilisation aux risques

et à la sécurité, et ont permis d'habiliter et d'encourager les travailleurs à s'impliquer dans la gestion de leur propre sécurité.

Au cours de l'exercice, EACL a également renforcé ses capacités d'intervention en cas d'urgence par l'entremise de formations enrichies offertes à son personnel d'urgence. De plus, EACL a participé au plus grand exercice d'urgence nucléaire jamais mené au Canada, ce qui lui a permis d'évaluer ses pratiques et ses processus d'urgence. L'exercice de formation à grande échelle impliquait la participation de membres du personnel d'EACL provenant de partout dans l'organisme, et de partenaires municipaux, provinciaux et fédéraux, et avait pour objectif que le Canada soit fin prêt à intervenir en cas de situation d'urgence nucléaire.

Dans l'ensemble, EACL continue à s'acquitter de ses engagements réglementaires et à mener ses activités en tenant dûment compte de ses responsabilités en matière de santé, de sécurité et de planification de mesures d'urgence.



Programme 1.1 CAPACITÉ DE L'INDUSTRIE NUCLÉAIRE



CAPACITÉ DE L'INDUSTRIE NUCLÉAIRE

Veiller à ce que le secteur nucléaire canadien demeure sûr et productif en garantissant l'accès aux ressources scientifiques et technologiques permettant de relever les nouveaux défis en matière de technologie, et veiller à ce que le secteur nucléaire canadien demeure fort.

Avec l'ajout de 17 nouveaux clients commerciaux cet exercice, EACL poursuit sa croissance à titre de fournisseur de premier plan de produits nucléaires et services connexes dans le monde. EACL a respecté 99 % de ses commandes auprès du Groupe des propriétaires de centrales CANDU (le « GPC ») dans le cadre du programme de recherche et de développement 2014-2015, surpassant les cibles du GPC tout en touchant des produits de 23 millions de dollars. Par ailleurs, les services d'EACL au GPC dans le cadre du projet conjoint sur la gestion de la durée d'utilité des canaux de combustible ont permis de fournir au GPC de précieuses données techniques utilisées pour éclairer les décisions des services publics au sujet de la remise à neuf de centrales et le prolongement de leur durée d'utilité.

EACL a également amorcé des essais d'irradiation d'un alliage spécial utilisé dans la fabrication des bagues d'espacement de l'espace annulaire, soit une composante essentielle des réacteurs CANDU servant à garantir l'intégrité des canaux de combustible. Les projets d'irradiation sur plusieurs années sont menés selon des conditions commerciales dans le réacteur NRU d'EACL,

installation unique au Canada qui permet à EACL d'évaluer la performance de différents matériaux et combustibles. Les résultats de ce projet contribueront à éclairer les décisions des services publics concernant l'utilisation d'alliage particuliers dans le cadre de la remise à neuf de réacteurs pour améliorer leur performance à long terme.

En ce qui concerne l'innovation au sein de l'industrie, EACL a également parachevé l'élaboration de son système modal de localisation et de repositionnement (« MODAR »), lequel fait appel à une technologie fondée sur les vibrations afin de déceler et de repositionner les bagues d'espacement de l'espace annulaire. Le système d'outillage est maintenant en cours de déploiement dans une installation canadienne et sera mis en service au cours de l'exercice, ce qui représente un lancement réussi de cette autre technologie novatrice d'EACL destinée à soutenir l'industrie nucléaire au Canada.

INNOVATION



Programme 1.2 SÛRETÉ ET SÉCURITÉ NUCLÉAIRES



SÛRETÉ ET SÉCURITÉ NUCLÉAIRES

Veiller à ce que les activités, la réglementation et les politiques fédérales portant sur les enjeux nucléaires ou radiologiques reposent sur les compétences et les installations nécessaires. Cette année, EACL a pris part à un exercice international d'analyse nucléo-légale dans le cadre du Canadian National Nuclear Forensics Network. Agissant à titre de responsable du réseau de quatre laboratoires fédéraux canadiens, EACL a assuré la coordination de la réponse du Canada à une série de questions en fonction de l'interprétation des résultats des analyses. L'exercice a permis de démontrer clairement la grande interopérabilité des laboratoires du Canada, et les réponses provenant de chaque laboratoire serviront de base à un point de comparaison au sein du réseau de laboratoires nationaux du Canada.

EACL a également parachevé avec succès un projet de recherche triennal exécuté pour le compte de l'Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE ») et l'Agence pour l'énergie nucléaire (« AEN ») qui consistait en l'étude du comportement post-accident de l'iode pour des partenaires provenant de 11 pays. Les travaux exécutés par EACL constituent un apport important aux initiatives mondiales en vue d'améliorer les programmes d'analyse de sûreté destinés aux mesures d'atténuation et d'intervention dans le cas d'accidents graves comme Fukushima.

Enfin, EACL a pris part à un exercice de l'Agence internationale de l'énergie atomique (« AIEA ») qui portait sur l'analyse isotopique de matériaux de protection. La participation d'EACL représente une étape charnière en vue d'une qualification au sein du Network of Analytical Laboratories (« NWAL ») et de la conformité aux exigences d'ISO-17025 concernant les évaluations annuelles. Ces deux désignations sont essentielles pour qu'EACL soit considérée à titre de laboratoire nucléo-légal et pour mettre en valeur les capacités du Canada en tant que nation nucléaire de premier plan.

SÉCURITÉ



Programme 1.3 **ÉNERGIE PROPRE ET SÛRE**



ÉNERGIE PROPRE ET SÛRE

Garantir le développement de technologies énergétiques qui ont des incidences positives sur l'utilisation de l'énergie propres au Canada. EACL a continué de s'acquitter des engagements pris par le Canada auprès du Forum international Génération IV, programme international organisé pour établir la faisabilité et les capacités des systèmes d'énergie nucléaire de la prochaine génération. EACL mène une analyse sur la viabilité technique et la compétitivité économique du concept de RESC canadien qui a récemment été validé par des experts techniques provenant de l'ensemble de l'industrie nucléaire au Canada. Grâce à ces travaux, EACL permet au Canada de développer la prochaine génération de technologies nucléaires et de demeurer une nation nucléaire de premier plan.

EACL a inauguré officiellement son nouveau laboratoire de technologie d'isotopes d'hydrogène à la suite d'un investissement de 55 millions de dollars. Cette installation ultramoderne permet à EACL de continuer à réaliser des travaux de recherche et développement de pointe dans le domaine de la production et du stockage d'énergie à base d'hydrogène et de la sécurité qui s'y rapporte. Par exemple, une technologie mise en place par les experts d'EACL pour extraire plus

efficacement le tritium de l'eau contaminée que toute autre technologie commerciale disponible – aspect essentiel du nettoyage du site de Fukushima – a été présentée.

Les petits réacteurs semblent fort prometteurs en tant que source d'énergie pour les installations communautaires et militaires dans le nord du Canada. Au cours de l'exercice considéré, dans le cadre de son programme de travaux portant sur la viabilité des petits réacteurs destinés à ce type d'utilisation, EACL a tenu la 3^e Réunion technique internationale sur les petits réacteurs, à Ottawa. Plus de 100 participants de partout dans le monde ont assisté à cette conférence et ont pu échanger de l'information et des idées sur l'avenir des technologies liées aux petits réacteurs nucléaires. Cette réunion technique permet aux LNC d'atteindre les objectifs qui visent un environnement propre et sain pour les Canadiens au moyen de la mise en valeur et l'utilisation de technologies énergétiques propres.

COLLABORATION



Programme 1.4 SANTÉ, ISOTOPES ET RAYONNEMENT



SANTÉ, ISOTOPES ET RAYONNEMENT

Veiller à ce que la science et la technologie nucléaires profitent à la santé des canadiens. EACL a continué de soutenir les professionnels de la santé au Canada et à l'étranger en fournissant du molybdène 99 (99Mo), qui est un important isotope médical. Dans l'ensemble, les isotopes produits par EACL ont permis de poser environ 3,1 millions de diagnostics médicaux et d'appliquer quelque 14 millions de traitements médicaux destinés à des patients au Canada et partout dans le monde au cours de l'exercice considéré. Ce travail contribue à la santé et au bien-être des citoyens canadiens, ainsi qu'à la lutte contre le cancer et les maladies du cœur.

EACL a publié son rapport annuel portant sur la radiobiologie, la radioécologie et la dosimétrie. Ce rapport est le troisième d'une série de publications d'EACL qui présentent des résumés complets décrivant le travail effectué aux laboratoires de Chalk River concurremment à celui des partenaires nationaux et internationaux dans les champs connexes que sont la radiobiologie, la radioécologie et la dosimétrie des rayonnements. Ce rapport contient également des renseignements détaillés des nombreuses installations et capacités d'EACL accessibles aux scientifiques et aux

technologues à son site de Chalk River et en fait la promotion.

Enfin, EACL a complété avec succès la phase de définition de son projet d'intervention Fukushima, initiative créée en vue d'améliorer le Programme de gestion des accidents graves et de mettre en oeuvre des mesures rigoureuses destinées à améliorer la préparation aux situations d'urgence d'EACL. Désormais terminé, le projet a permis d'établir les critères qui seront utilisés pour intervenir en cas d'accidents hors-dimensionnement aux Laboratoires de Chalk River. Le projet d'intervention Fukushima en est maintenant à la phase de mise en œuvre, laquelle encadrera la réalisation d'améliorations clés et la prise d'engagements essentiels faisant suite aux enseignements tirés de Fukushima.

SANTÉ



Programme 1.5 GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE DU NUCLÉAIRE



GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE DU NUCLÉAIRE

Veiller à ce que les sites nucléaires fédéraux constituent des environnements propres et sains. Au cours de l'exercice, EACL a réalisé 94 % des jalons du Programme des responsabilités nucléaires héritées, ce qui a permis de réduire considérablement le risque et le passif en matière d'environnement pour les terrains et les bâtiments dont EACL a la responsabilité. Ces jalons constituent d'importantes réalisations dans toutes les sphères du programme, lequel a été mis sur pied par le gouvernement du Canada en 2006 pour gérer ses responsabilités nucléaires héritées. Les réalisations incluent l'enlèvement de réservoirs d'entreposage souterrains provenant de l'ancienne installation de reconcentration d'eau lourde d'EACL; l'enlèvement d'amiante et de réservoirs souterrains de déchets au site de Whiteshell d'EACL; la réalisation de la conception d'un système de cimentation pour traiter les déchets liquides; et la caractérisation, l'évaluation et la gestion à long terme des zones de gestion des déchets et des sites d'enfouissement d'EACL.

Des progrès importants ont aussi été réalisés en ce qui a trait à la transition de la gouvernance de l'Initiative de la région de Port Hope (IRPH) aux LNC. EACL a obtenu l'approbation officielle du plan de transition de la gouvernance de l'IRPH et a achevé l'établissement des exigences liées à la transition comprises dans l'énoncé des travaux de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) aux LNC. Ces travaux concordent avec le plan de restructuration du gouvernement du Canada à l'égard d'EACL, qui se soldera par la mise en œuvre d'un modèle de gestion EpEp aux LNC.

Une des principales dimensions de la gérance environnementale du nucléaire repose sur la capacité à prévoir l'incidence d'une activité sur l'environnement. Différentes études ont été réalisées, lesquelles ont débouché sur des méthodes améliorées de production de données environnementales, et de nouvelles données déterminantes liées au transport de contaminants dans l'environnement et à la relation dose-effet chez le biote non humain. Grâce à ces données, des vides ont été comblés dans ces zones et de nouvelles relations ont été tissées afin d'améliorer les modèles, notamment à l'égard de la bioaccumulation du strontium 90 chez les poissons aux sites nucléaires fédéraux, ce qui permet dès lors d'obtenir des prévisions plus précises. Ces travaux permettent aux LNC de conserver leur position de chef de file dans le domaine de la radioécologie.

PROPRETÉ



Programme 1.6 **RÉSEAUX D'INNOVATION DU NUCLÉAIRE**



RÉSEAUX D'INNOVATION DU NUCLÉAIRE

Veiller à ce que la communauté scientifique et technologique canadienne puisse faire progresser ses projets novateurs grâce à l'accès aux compétences et à l'infrastructure nucléaires de pointe du gouvernement fédéral.

Au cours de l'exercice, EACL a continué d'entretenir des relations avec l'industrie nucléaire en général, ce qui lui a permis d'obtenir près de 125 millions de dollars grâce à des collaborations. EACL a œuvré avec 37 différents établissements d'enseignement supérieur du Canada sur une pléthore de projets communs en 2014-2015, et 17 installations d'EACL ont été mises à contribution dans des projets touchant l'industrie. EACL a également publié ses appels d'offres à l'externe pour 2014, lesquels ont donné lieu à 25 offres de collaboration provenant de l'industrie et des établissements d'enseignement supérieur. Ces partenariats font progresser les projets prioritaires de science et technologie d'EACL en ayant recours à ses installations et à ses compétences de calibre mondial pour promouvoir la participation de tierces parties issues des établissements d'enseignement supérieur, des laboratoires gouvernementaux et de l'industrie.

EACL s'est également investie dans un premier webinaire de prospection de clientèle au cours de l'exercice dans le but de promouvoir ses capacités en matière de sciences des matériaux. Ce webinaire, une invitation de l'Automotive Parts Manufacturers'

Association, regroupait des experts travaillant pour les fabricants Nemak et General Motors et diverses sociétés automobiles du Canada, des États-Unis et de l'Italie, ce qui démontre l'intérêt des autres secteurs à l'égard des services et des capacités d'EACL en matière de science et de technologie nucléaires.

Enfin, EACL a continué d'asseoir sa réputation en tant que chef de file de la recherche en science et technologie nucléaires. EACL a publié deux nouveaux numéros de son journal scientifique, la Revue scientifique nucléaire d'EACL, y compris une édition spéciale sur l'avenir de la technologie nucléaire. Les membres du personnel d'EACL affectés au Centre canadien des faisceaux de neutrons (« CCFN ») ont également réalisé 48 articles évalués par des pairs au cours de l'exercice, dont plusieurs ont été publiés dans des revues scientifiques internationales de prestige, ce qui contribue à mettre à l'avant-plan les recherches menées par EACL et à faire progresser les projets novateurs des autres organisations.

QUALIFICATION



Programme 1.7

INFRASTRUCTURE ADÉQUATE EN MATIÈRE DE SCIENCE ET TECHNOLOGIE NUCLÉAIRES



INFRASTRUCTURE ADÉQUATE EN MATIÈRE DE SCIENCE ET TECHNOLOGIE NUCLÉAIRES

Garantir aux scientifiques et aux ingénieurs d'EACL et à ses organismes partenaires l'accès à des installations et à des services autorisés favorisant l'innovation et la production nucléaires dans un milieu sûr et conforme à toute réglementation liée à l'exécution d'activités associées à la technologie nucléaire.

EACL a poursuivi la mise en œuvre de son ambitieux programme d'investissement, avec un montant engagé de 81 millions de dollars au titre de la revitalisation et du renouvellement des infrastructures des Laboratoire de Chalk River. Les travaux de construction liés au nouveau complexe de laboratoires d'EACL vont bon train; ceux-ci offriront au personnel d'EACL et à ses partenaires une installation interdisciplinaire ultramoderne pour la réalisation de travaux de recherche et développement nucléaires de pointe. EACL a également mené à bien la construction de son nouveau laboratoire d'hydrogène de pointe, elle a conclu une entente finale visant l'approvisionnement en gaz naturel à notre site de Chalk River et elle a achevé les améliorations de grande portée visant à accroître la fiabilité de l'alimentation électrique de catégorie IV. Ces dépenses d'investissement contribuent à élargir et à améliorer les capacités d'EACL en tant que principal organisme canadien de science et technologie nucléaires au Canada.

Au cours de l'exercice à l'étude, EACL a réalisé avec succès l'arrêt prolongé planifié annuel du réacteur NRU selon le calendrier prévu, sans incident et en achevant 94 % des activités critiques. L'arrêt a permis la réalisation d'un certain nombre d'activités d'entretien et d'amélioration importantes et complexes ainsi que des inspections à l'intérieur des cuves. EACL a également apporté d'importantes améliorations aux procédures liées à l'exploitation du réacteur NRU et à la disponibilité des ressources aux installations en 2014–2015, lesquelles améliorations ont eu une incidence directe et bénéfique sur les programmes de science et technologie nucléaires de la Société. Dans l'ensemble, ces activités permettent de garantir que le réacteur NRU est sûr et qu'il est disponible pour qu'EACL et ses partenaires puissent procéder à des travaux de recherche et développement nucléaires.

Enfin, EACL a considérablement accru ses capacités expérimentales et de production d'isotopes grâce à l'installation réussie d'un deuxième dispositif à tiges multi-capsulaires, d'une deuxième barre de neutrons rapides et de trois barres supplémentaires de plaquettes de cobalt dans le réacteur NRU. L'achèvement de ces installations ouvre la voie à de nouvelles occasions relatives aux isotopes de même qu'à des produits accrus tirés de conventions d'approvisionnement nouvelles et existantes.

CHEF DE FILE



Programme 1.8 SERVICES INTERNES



SERVICES INTERNES

Fournir le soutien commercial et administratif ainsi que l'infrastructure nécessaires à la prestation efficace et efficiente des programmes d'EACL. Au cours de l'exercice considéré, en appui au projet du gouvernement canadien de mise en œuvre d'un modèle de gestion Entreprise publique, Exploitation privée (« EpEp ») pour EACL, les Laboratoires Nucléaires Canadiens ont été mis sur pied avec succès en tant que filiale entièrement détenue d'EACL. La mise sur pied des LNC impliquait la planification, l'exécution et la mise en place d'un projet d'envergure à l'échelle de la Société mené par tous les services internes d'EACL. Maintenant que le transfert du personnel et des permis vers les LNC est terminé, un jalon important a été atteint dans le cadre de la restructuration d'EACL par le gouvernement du Canada.

Par ailleurs, le conseil d'administration d'EACL a approuvé son plan d'entreprise 2015–2016, lequel jette les bases de la direction stratégique, des priorités et des objectifs d'EACL pour les exercices à venir. Le conseil d'administration a également approuvé le plan stratégique des LNC 2015–2016, soit un nouveau document de planification sur cinq exercices qui a été préparé dans la foulée de la transition organisationnelle vers le nouveau modèle EpEp. En donnant son accord sur ces

documents, la direction d'EACL a établi les orientations à venir des deux organismes, et a fait en sorte qu'EACL et les LNC harmonisent leurs efforts et se concentrent sur des résultats significatifs qui appuient les priorités nationales.

Enfin, grâce à l'accent renouvelé mis sur la satisfaction de la clientèle dans le but de stimuler la croissance commerciale, EACL a collaboré avec une agence externe afin de mener son premier sondage intitulé « Voix du client » auprès de sa clientèle. Cet exercice de rétroaction a été entrepris pour s'assurer que les clients d'EACL reçoivent un bon service et sont satisfaits, et pour leur permettre de s'exprimer afin d'améliorer la qualité et la prestation des services d'EACL. Ces exercices aident EACL à renforcer ses relations avec les clients existants et à repérer des possibilités d'amélioration dans ses produits et ses services, alors qu'elle poursuit sa transition vers une société axée sur le client.

PROSPÉRITÉ

Énergie atomique du Canada limitée d'Une nouvelle èra EACL A RÉUSSI A RESPECTER SON PLAN **D'ENTREPRISE** SELON LE BUDGET ET LE CALENDRIER PREVUS, TOUT EN COMBLANT LES BESOINS DE SES CLIENTS

RAPPORT DE GESTION

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion a été examiné par le comité d'audit d'EACL et approuvé par son conseil d'administration. Il renferme des commentaires sur la performance de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2015 et doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférentes figurant dans le présent rapport annuel.

Le gouvernement du Canada a terminé la première phase du plan de restructuration d'EACL avec la vente des Opérations commerciales de la Société à Candu Énergie inc., filiale entièrement détenue par SNC-Lavalin, le 2 octobre 2011.

Comme l'a annoncé le ministre des Ressources naturelles en février 2013, le gouvernement du Canada s'emploie maintenant à mettre en œuvre la deuxième phase de la restructuration d'EACL, axée sur les Laboratoires nucléaires. Un processus a été entrepris en vue d'engager un entrepreneur du secteur privé afin de lui confier la gestion et l'exploitation des Laboratoires nucléaires selon un modèle Entreprise publique, Exploitation privée (« EpEp »). Aux termes de ce modèle, les activités des Laboratoires nucléaires seront axées sur la gestion des responsabilités en matière de déchets radioactifs et de déclassement du Canada, sur la prestation d'activités scientifiques et technologiques en réponse aux principales responsabilités du gouvernement fédéral et sur le soutien à l'industrie nucléaire canadienne dans une optique commerciale par l'intermédiaire d'installations et de compétences de premier ordre. L'objectif général consiste à réduire au fil du temps les risques et les coûts assumés par les contribuables canadiens, tout en mettant en place des conditions favorables à la réussite de l'industrie nucléaire canadienne. Ressources naturelles Canada (« RNCan »), en collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (« TPSGC »), mène la restructuration pour le compte du ministre des Ressources naturelles.

En mars 2014, une demande de réponses pour l'évaluation (« DRPE ») a été publiée pour inviter les soumissionnaires intéressés à se préqualifier en vue du processus d'appel d'offres en fonction d'un ensemble d'exigences financières, techniques et sécuritaires. Une demande de propositions (« DP ») a été publiée en janvier 2015 et elle devrait être conclue d'ici l'été de 2015 avec la sélection d'un soumissionnaire privilégié à partir d'une liste restreinte de soumissionnaires qualifiés établie à l'étape de la DRPE. Ainsi, une entente sera établie pour le transfert, à l'automne de 2015, de la propriété des LNC à l'entrepreneur retenu.

En février 2015, le Gouvernement du Canada a annoncé que, sujet à l'octroi d'un renouvellement de permis, les LNC devront exploiter le réacteur National Research Universal (« NRU ») jusqu'au 31 mars 2018. À la conclusion de cette période d'exploitation, le réacteur sera placé en état d'entreposage sous surveillance jusqu'à son déclassement. Au cours des années suivantes, les LNC travailleront avec leurs clients afin de tirer la valeur maximale du réacteur et d'accélérer la recherche et les processus d'irradiation. Cet échéancier contribuera à appuyer la transition des programmes existants des LNC et à assurer une meilleure préparation au déséquilibre entre la demande et l'offre de neutrons.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs à propos d'EACL qui sont fondés sur des hypothèses que la direction jugeait raisonnables au 8 juin 2015, date à laquelle le conseil d'administration de la Société a approuvé le présent document. Ces énoncés prospectifs, de par leur nature, comportent nécessairement des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs diffèrent sensiblement des prévisions actuelles. La Société prévient le lecteur que les hypothèses sur les événements futurs, bon nombre desquels sont difficiles à prévoir, pourraient éventuellement nécessiter des corrections.

- 19 Énoncés prospectifs
- 20 Société
- 22 Facteurs clés de réussite et capacité de produire des résultats
- 24 Revue des activités
- 30 Flux de trésorerie consolidés et fonds de roulement
- 31 Arrangements hors bilan
- **31** Gestion des risques et incertitudes
- 33 Changements de méthodes comptables
- 33 Méthodes et estimations comptables critiques

SOCIÉTÉ

EACL est une société d'État mandataire qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles.

EACL évalue ses résultats financiers de 2014–2015 par voie de deux entités comptables distinctes : les Laboratoires nucléaires et les Opérations commerciales (activités abandonnées). Chacune de ces deux entités est chargée d'atteindre les objectifs commerciaux précisés dans le plan d'entreprise.

Le gouvernement du Canada procède à la restructuration d'EACL et opère la transition de la Société vers un modèle Entreprise publique, Exploitation privée (« EpEp »). Dans le cadre de la transition, en mai 2014, EACL a mis sur pied une filiale entièrement détenue, soit les Laboratoires Nucléaires Canadiens (« LNC »). En novembre 2014, la plupart des employés d'EACL ont été transférés aux LNC, l'entité autorisée responsable de l'exécution du mandat des Laboratoires Nucléaires en vertu du nouveau modèle de gestion EpEp.

Lorsque l'entrepreneur du secteur privé sera sélectionné au moyen du processus d'approvisionnement actuel, la propriété des LNC sera transférée d'EACL à l'entrepreneur à l'automne de 2015. À ce moment, EACL entamera l'exécution de son nouveau mandat de surveillance du contrat.

Laboratoires nucléaires

Les Laboratoires Nucléaires Canadiens sont majoritairement situés aux Laboratoires de Chalk River et constituent les plus importants laboratoires du gouvernement fédéral canadien. Au 31 mars 2015, les LNC employaient plus de 3 300 personnes à temps plein, dont environ 500 travaillaient à d'autres emplacements, notamment aux laboratoires de Whiteshell, au Manitoba.

En tant que principal organisme canadien de science et de technologie nucléaires, EACL offre un soutien essentiel sur le plan des politiques, des programmes et de l'innovation au gouvernement canadien, à l'industrie nucléaire du Canada et au milieu universitaire canadien, au moyen des LNC.

Les LNC fournissent des services conformément à la stratégie fédérale en matière de science et de technologie intitulée « Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada ». En menant ses activités selon cette stratégie, cette entité contribue considérablement à quatre des secteurs de résultats du gouvernement du Canada, à savoir « une économie axée sur l'innovation et le savoir », « un environnement propre et sain », « des Canadiens en santé » et « un pays sûr et sécuritaire ».

La proposition de valeur des LNC comporte trois volets clés ayant tous une incidence nationale :

- a à titre de conseiller du gouvernement du Canada en matière de politiques publiques;
- en jouant un rôle de catalyseur en matière d'innovation des entreprises et de transfert de technologies;
- en étant le générateur d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Cette proposition de valeur guide la manière dont les LNC poursuivent la qualité et l'excellence dans le cadre de l'exécution de leur mandat.

Conseiller du gouvernement du Canada en matière de politiques publiques

Les LNC assurent la diffusion d'une information objective sur la science et la technologie nucléaires en fournissant des conseils qui appuient le gouvernement du Canada dans ses divers rôles : décideur, autorité de réglementation, exploitant, partie prenante, client et partenaire dans les domaines scientifiques et technologiques dans l'intérêt du public.

Ainsi, les LNC agissent à titre de mandataire auprès du gouvernement en matière de politiques publiques, ce qui comprend notamment ce qui suit :

- La gestion et le règlement des responsabilités associées aux déchets hérités aux emplacements d'EACL provenant du développement passé de la technologie et de l'énergie nucléaires au Canada.
- La gestion et le règlement des responsabilités associées aux déchets historiques aux emplacements au Canada pour lesquels le gouvernement du Canada a assumé la responsabilité.
- L'apport de compétences clés à l'appui de l'élaboration de politiques, de pratiques et de capacités nationales nécessaires à la sûreté et à la sécurité nucléaires, dont le perfectionnement des programmes de non-prolifération et de lutte au terrorisme.
- Les recherches et essais afin d'appuyer la compréhension des questions de sûreté nucléaire de la CCSN ainsi que l'élaboration et l'application de normes réglementaires et de sûreté nucléaire.

■ La production d'isotopes médicaux destinés aux Canadiens grâce au réacteur NRU, réacteur de recherche polyvalent qui est l'un des plus grands producteurs de radioisotopes au monde et également la plus importante source d'énergie nucléaire et de recherche sur les matières nucléaires au pays. Le réacteur NRU produit un éventail de radioisotopes, notamment le molybdène 99, l'iode 125, l'iode 131, l'iridium 192, le xénon 133 et le cobalt 60, qui servent à l'imagerie médicale, au diagnostic et au traitement du cancer ainsi qu'à diverses applications de production industrielle.

Catalyseur de l'innovation en affaires et du transfert de technologie

Grâce à leur prédécesseur, les LNC ont démontré leur capacité à positionner l'industrie nucléaire canadienne de manière à connaître du succès à l'échelle nationale et internationale. Dans l'avenir, ils continueront à attirer les plus brillants innovateurs et les meilleurs entrepreneurs du monde entier, encourageant les ressources spécialisées de chez nous à demeurer au Canada et stimulant l'innovation dans l'ensemble de l'industrie. La participation accrue du secteur privé devrait mener à une hausse des produits en remplacement ou en diminution du financement public.

En tant que fournisseur de services à Candu Énergie inc. et à l'ensemble de l'industrie nucléaire canadienne, les LNC jouent un rôle de premier ordre auprès de leurs partenaires, les aidant à maintenir et à rehausser le rendement des réacteurs CANDU, à mettre au point de nouvelles technologies pour un large éventail d'applications destinées à l'industrie nucléaire et à d'autres secteurs et à faire progresser la prochaine génération de réacteurs, de combustibles et de solutions énergétiques.

Générateur de personnel hautement qualifié

Grâce à leur capacité de production de savoir, d'innovation et de découverte, les LNC entretiennent un vaste réseau de parties prenantes, de clients et de partenaires.

Les LNC mettent des installations uniques de premier ordre à la disposition des scientifiques canadiens, favorisant l'établissement d'une main d'œuvre nucléaire spécialisée, laquelle est indispensable à une économie axée sur le savoir. Des générations de Canadiens participant à la chaîne de valeur scientifique et technologique nucléaire ont tiré profit de l'accès aux laboratoires de l'organisme, à ses installations et à ses ressources hautement qualifiées. Le recensement du capital humain qui forme la communauté canadienne de la science et de la technologie nucléaires et la communauté canadienne de l'industrie nucléaire révèle que bon nombre de ses membres entretiennent une relation profonde et durable avec la Société.

L'une des retombées des activités des LNC est la formation de la prochaine génération de scientifiques, d'ingénieurs, d'exploitants et d'entrepreneurs canadiens. Les LNC continueront d'appuyer la formation de ressources spécialisées destinées au secteur public.

Architecture d'alignement des programmes

Toutes les activités entreprises par les LNC sont classées par programmes dans le cadre d'une architecture d'alignement des programmes (« APP »).

Les activités des LNC bénéficient avant tout du financement d'EACL. Au moyen des installations et des actifs d'EACL, des produits sont également tirés de la vente de produits et de services, notamment de la vente d'isotopes médicaux, des contrats de recherche exécutés au nom du Groupe des propriétaires de centrales CANDU (le « GPC »), des travaux à des fins commerciales pour Candu Énergie inc. et des services de gestion des déchets commerciaux fournis à diverses entités, dont des hôpitaux et des universités.

Les charges sont gérées en fonction de cibles définies qui sont fondées sur les engagements de financement et sur les produits commerciaux. Le financement provient en grande partie de crédits fédéraux et est affecté au maintien des activités d'exploitation et des projets liés à l'infrastructure.

Opérations commerciales (activités abandonnées)

Au 31 mars 2015, les Opérations commerciales (activités abandonnées) comprenaient un effectif de 14 personnes, toutes en poste au Bureau de clôture situé à Oakville, en Ontario. Cette équipe a pour mandat de s'occuper des questions touchant toutes les obligations des Opérations commerciales qui incombent toujours au gouvernement du Canada et à EACL depuis le 2 octobre 2011, date du dessaisissement. Ces obligations englobent le règlement des obligations liées à la liquidation des projets de prolongation de la vie utile d'EACL.

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE ET CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS Sûreté

EACL favorise une culture qui protège son personnel, le public et l'environnement, de sorte à préserver la santé des Canadiens et leur sécurité, ce qui est en harmonie avec les priorités du gouvernement du Canada. Les mesures des programmes garantissent également que les attentes et exigences des principales parties prenantes d'EACL, dont les gouvernements, la CCSN, ses clients et le public, sont comblées. En 2014–2015, la sécurité est demeurée l'un des grands objectifs des mesures visant à assurer la santé du personnel et l'efficacité des activités commerciales.

À la clôture de l'exercice, une amélioration importante de la fréquence des blessures entraînant une perte de temps de travail a été constatée comparativement à l'exercice 2013–2014, soit une diminution de 45 % du taux de blessures entraînant une perte de temps de travail. La gravité de ces blessures a également diminué. Ces réductions sont en partie attribuables à l'attention accrue portée à la mise en œuvre efficace du programme de retour au travail d'EACL. Les cas de blessures sont surtout attribuables aux blessures de nature ergonomique ainsi qu'aux glissades et aux chutes. Pour aborder le problème des blessures de nature ergonomique, un programme d'ergonomie amélioré a été mis en œuvre dans le cadre du programme de prévention de risques des LNC. EACL continue de mettre en œuvre des mesures à l'égard des glissades et des chutes, notamment un meilleur entretien des lieux de travail, la sensibilisation du personnel, l'adoption de mesures de sécurité et la formation.

Une attention particulière continue d'être accordée au programme de santé, de sûreté, de sécurité et d'environnement (« SSSE ») d'EACL cet exercice. Les mesures ont compris ce qui suit : mise en œuvre d'une politique améliorée sur la sûreté nucléaire, élaboration d'une stratégie d'amélioration intégrée portant sur l'infrastructure et la culture de sécurité, la mise en place d'un programme de gestion des entrepreneurs complet et l'établissement de mesures de performance pour contrôler la cybersécurité et l'optimisation des mesures d'intervention d'urgence d'EACL.

Engagement envers la clientèle

EACL sait que la satisfaction de la clientèle est essentielle à sa réussite en tant que principal organisme canadien de science et de technologie nucléaires. Pour la deuxième année, EACL a investi dans la recherche et dans les mécanismes de rétroaction des clients afin de comprendre comment faire évoluer et améliorer ses services aux clients existants et éventuels.

EACL a établi un nouveau cadre d'expansion des affaires (le « CEA ») en vue de renforcer ses capacités au chapitre de la commercialisation, du développement des affaires et de la gestion des relations avec les clients en 2013–2014. Au cours du dernier exercice, EACL a cherché à renforcer les relations avec les clients en perfectionnant les compétences professionnelles d'une nouvelle équipe de gestion des comptes et en investissant dans des améliorations aux processus de gestion des soumissions et des contrats.

L'exercice 2014–2015 a également été marqué par l'achèvement de la première évaluation du marché mondial exhaustive d'EACL visant à mieux comprendre ses capacités et ses compétences dans l'optique des besoins stratégiques des clients partout dans le monde. Cette évaluation a donné lieu à la création d'un plan complet de commercialisation qui guidera les initiatives de croissance à l'avenir.

EACL continue également de prendre des mesures pour élargir le champ des capacités, des produits et des services qu'elle offre. Au cours des dernières années, EACL a mis sur pied dix centres d'excellence, lesquels constituent des domaines de capacités qui rendent EACL unique dans l'industrie nucléaire. Le nouveau CEA met à profit les centres d'excellence et veille à ce qu'EACL exploite ses produits et services existants afin de développer de nouvelles offres innovantes. Ainsi, un nouveau projet important d'amélioration de la gestion de la propriété intellectuelle (« PI ») a été lancé à la fin de 2014–2015 et donnera lieu à la création d'un véritable Bureau de la propriété intellectuelle en 2015–2016 afin d'affiner la capacité d'EACL à tirer profit de sa PI dans l'intérêt des clients existants et des nouveaux clients.

Les capacités d'EACL ont été réalignées afin de dégager une nouvelle valeur pour l'organisation, y compris des occasions d'affaires potentielles dans des industries non nucléaires. EACL élargit ses horizons grâce à ses collaborations avec des clients des industries aérospatiale et automobile, notamment, pour lesquelles sa capacité à analyser et à travailler avec des matériaux de pointe ouvre de nouveaux horizons.

Dans l'ensemble, ce travail permet d'assurer qu'EACL soit à l'écoute de ses clients et leur réponde, continue à miser sur l'innovation au chapitre des produits et services offerts et qu'elle courtise les industries non traditionnelles afin d'accroître sa présence sur de nouveaux marchés.

Recherche et développement

Le succès de l'industrie nucléaire au Canada repose sur le vaste bassin de compétences en recherche et en développement d'EACL. Cette dernière produit un capital intellectuel considérable et jouit d'une importante infrastructure de recherche et développement grâce à ses Laboratoires nucléaires, lesquels sont utilisés dans la majeure partie des programmes d'EACL.

Au cours de l'exercice écoulé, les activités de recherche et développement d'EACL ont continué de porter principalement sur la progression de ses priorités en matière de science et technologie dans les domaines de la sûreté nucléaire, de la sécurité nucléaire et de la non-prolifération, des incidences sur l'environnement et la santé et des technologies durables pour l'avenir. Les activités de recherche et développement ont continué à améliorer la science et la technologie pour démontrer et atténuer les risques posés par les activités nucléaires sur l'environnement et sur la santé humaine, pour rehausser la sûreté et le rendement des réacteurs CANDU existants, et pour faire progresser la base de connaissances servant à guider l'élaboration de règlements et de normes.

Ces activités ont également englobé la mise au point de nouvelles technologies de production d'énergie à partir de la science et de la technologie nucléaires, la poursuite du développement de la prochaine génération de réacteurs et de combustibles, l'objectif étant de surpasser les normes internationales régissant la non-prolifération et l'efficience d'exploitation, et la mise au point de technologies en appui aux efforts de lutte contre le terrorisme et de sauvegarde nucléaire à l'échelle nationale et internationale.

EACL aide le Canada à respecter ses engagements en matière de politiques nucléaires sur le plan international, notamment en participant à des comités et à des groupes de travail de l'Agence internationale de l'énergie atomique (« AIEA »), de l'Agence pour l'énergie nucléaire (« AEN »), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE ») et du Forum international Génération IV. Les capacités de recherche et développement d'EACL contribuent également à l'avancement des sciences et de l'ingénierie au Canada grâce à l'apport d'EACL au milieu universitaire et à l'industrie nucléaire en général. Au cours de l'exercice écoulé, EACL a participé à 211 projets de collaboration scientifiques et technologiques de concert avec des organismes gouvernementaux, des établissements d'enseignement et des entreprises du secteur privé au Canada et à l'étranger.

Ces projets mènent à des innovations et à des percées technologiques et contribuent à former, en vue de l'avenir, des employés hautement qualifiés, tant pour l'industrie nucléaire que pour d'autres secteurs. Ces projets témoignent d'un engagement grandissant envers la recherche et le développement au sein de l'industrie nucléaire canadienne, industrie où le leadership et l'intégration de l'expertise des universités et d'autres organismes sont essentiels à la mise au point de la technologie, et ce, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Chaîne d'approvisionnement

La capacité d'EACL de mener à bien ses programmes en tant que principal organisme de science et de technologie nucléaires du gouvernement du Canada est tributaire de la constitution d'une chaîne d'approvisionnement solide. EACL bénéficie du soutien de plus de 170 entreprises canadiennes membres de l'Organisation des industries nucléaires canadiennes ainsi que d'un vaste réseau de fournisseurs, lequel a réalisé environ un tiers des programmes d'EACL en 2014–2015. EACL aide aussi ses fournisseurs existants à élargir leur gamme de services et ses nouveaux fournisseurs à obtenir les qualifications nécessaires à la prestation de services liés au nucléaire, ce qui permet d'assurer que tous les fournisseurs d'EACL tirent des avantages concurrentiels de la réalisation des contrats avec celle-ci.

Compétences des ressources humaines

EACL privilégie une culture fondée sur l'amélioration continue où les personnes apprennent et contribuent à la réussite globale de l'organisation. EACL est également engagée envers l'excellence en gestion en s'assurant que ses employés ont l'occasion de réaliser des objectifs organisationnels, professionnels et personnels.

La direction cherche à créer à tous les niveaux un milieu de travail respectueux et inclusif qui permet à EACL d'attirer, de fidéliser et de former un personnel hautement compétent, aujourd'hui et dans l'avenir. Les dirigeants d'EACL sont conscients que les employés sont à l'origine de tout travail accompli. Le dévouement, la motivation, la connaissance et les compétences des employés constituent les ressources les plus précieuses d'EACL.

Maintenir des relations étroites avec les employés et les chefs syndicaux constitue une valeur fondamentale d'EACL. L'effectif d'EACL est syndiqué dans une proportion de 73 % en vertu de 17 conventions collectives distinctes. En encourageant le partage d'informations relatives aux conventions collectives d'EACL parmi les cadres de terrain et en appuyant la productivité et les initiatives de changements dans le respect de ces conventions collectives, la direction et les chefs syndicaux collaborent à bâtir une organisation plus productive et plus forte.

Afin de répondre aux demandes futures, la direction et les syndicats s'affairent à créer un milieu de travail où tous les membres de l'organisation contribuent au succès d'EACL. La direction préconise une politique de porte ouverte au chapitre des relations de travail et des relations avec les employés, ce qui crée un milieu favorable à la communication continue.

La gestion du rendement, la formation et le perfectionnement, le programme de mesures correctives, l'expérience d'exploitation et les analyses comparatives permettent à EACL d'être une organisation qui encourage l'apprentissage. Les spécialistes d'EACL passent en revue régulièrement les programmes d'apprentissage et le matériel didactique existants afin de s'assurer de leur efficacité et de leur conformité. EACL met également en place de nouveaux programmes de formation, autant à l'échelle de la Société qu'à l'échelle des postes.

Au cours de l'exercice écoulé, EACL a effectué d'importantes réalisations qui contribuent à maximiser le potentiel de son personnel, notamment la supervision plus étroite de la formation, un programme amélioré de développement du leadership axé sur le rendement et des nouvelles activités d'apprentissage et de planification des RH liées à la sécurité et au rendement humain afin d'assurer la réussite de la Société dans le contexte de la restructuration.

REVUE DES ACTIVITÉS

Programmes

- **Programme 1.1** Capacité de l'industrie nucléaire
- Programme 1.2 Sûreté et sécurité nucléaires
- Programme 1.3 Énergie propre et sûre
- **Programme 1.4** Santé, isotopes et rayonnement
- Programme 1.5 Gérance environnementale du nucléaire
- Programme 1.6 Réseaux d'innovation du nucléaire
- Programme 1.7 Infrastructure adéquate en matière de science et de technologie
- **Programme 1.8** Services internes

Objectifs en 2014-2015

Le président et chef de la direction d'EACL a déterminé l'orientation suivante :

- Respecter la sûreté nucléaire : En tant que propriétaire et exploitant de l'installation nucléaire la plus complexe au Canada, nous devons faire de la sécurité nucléaire notre plus grande priorité.
- Satisfaire aux engagements : Les engagements envers les clients, les organismes de réglementation et l'actionnaire seront respectés ou dépassés.
- Être prêt pour la transition : EACL et ses employés seront prêts pour une transition harmonieuse tout au long de la restructuration, en maintenant la valeur de la Société et en répondant aux priorités du gouvernement du Canada.

Priorités et résultats attendus en 2014-2015

- 1. Respecter les engagements d'EACL dans le cadre de l'architecture d'alignement des programmes.
- 2. Développer les dix centres d'excellence d'EACL en s'assurant qu'ils s'harmonisent avec ses priorités en matière de science et de technologie.
- 3. Poursuivre le cheminement vers l'excellence d'EACL en réalisant les initiatives stratégiques qui suivent :
 - A. Rechercher l'excellence en sûreté nucléaire La notion d'une forte culture de la sûreté nucléaire s'applique à l'ensemble des employés de notre organisation, du conseil d'administration aux contributeurs individuels. Cette initiative stratégique a pour effet de porter l'attention voulue au développement d'une main-d'œuvre dotée d'une forte culture de la sûreté nucléaire.
 - B. Accroître la valeur pour les clients et réduire les coûts Cette initiative stratégique ciblera les secteurs d'amélioration qui placeront EACL en bonne position pour effectuer une transition réussie vers un modèle d'entreprise du secteur privé tout en conduisant à l'atteinte de ses engagements en matière de sûreté, de sécurité et de réglementation.
 - C. Accroître les recettes et les marges par une participation des clients et l'innovation en affaires L'encouragement de l'innovation dans les affaires est une priorité du gouvernement du Canada et un élément clé de la proposition de valeur d'EACL. Cette initiative stratégique vise à promouvoir les affaires dans le secteur privé et à générer des produits supplémentaires, tout en se concentrant davantage sur les employés et les clients.
 - D. Respecter nos engagements à l'égard de la restructuration d'EACL EACL soutient et conseille Ressources naturelles Canada afin de lui permettre d'assumer son rôle de premier plan dans l'exécution de la restructuration d'EACL. Ce secteur d'amélioration stratégique a pour objectif de positionner EACL afin d'obtenir les résultats escomptés d'une restructuration réussie : la rigueur et l'efficience du secteur privé dans la gestion des laboratoires, l'exploitation de nouvelles possibilités commerciales ainsi que la réduction des coûts et des risques financiers pour les contribuables canadiens.

Pácultate rágle

Revue financière

	Resultats reels	
(en millions de dollars)	2014–15	2013–14
	\$	\$
PRODUITS ET FINANCEMENT		
Produits	141	130
Crédits parlementaires	221	288
Recouvrement de coûts auprès de tiers et autres	21	22
Financement du déclassement et de la gestion des déchets	188	171
Total des produits et du financement	571	611
Marge brute	57	58
Charges d'exploitation	393	310
Charges financières	220	210
Perte nette (bénéfice net) avant (la perte) le profit à la réévaluation de la provision liée		
au déclassement et à la gestion des déchets et autres	(118)	26

Produits

En 2014–2015, les produits des Laboratoires nucléaires ont augmenté pour s'établir à 141 millions de dollars (130 millions de dollars en 2013–2014). Les produits comprennent ceux tirés de la vente d'isotopes et de technologies commerciales, de la gestion des déchets nucléaires et des activités de recherche et développement menées pour le GPC. Cette augmentation découle principalement de la croissance des ventes d'eau lourde.

En fournissant du soutien en recherche et en développement au programme de recherche et de développement du GPC et aux projets conjoints, les Laboratoires nucléaires s'acquittent des responsabilités prévues par leur mandat, qui est de s'assurer que la technologie CANDU utilisée par les centrales canadiennes demeure sécuritaire et conforme aux exigences en matière de permis et de conception. Les produits tirés de ces activités sont passés à 38 millions de dollars en 2014–2015, comparativement à 35 millions de dollars en 2013–2014.

Crédits parlementaires

La Société a comptabilisé des crédits parlementaires de 221 millions de dollars en 2014–2015, contre 288 millions de dollars à l'exercice précédent. L'écart est attribuable à l'accroissement des produits commerciaux et à la hausse des montants reçus de clients, qui augmentent la trésorerie et réduisent les crédits gouvernementaux qui seraient sinon nécessaires pour acquitter les charges d'exploitation.

Recouvrement de coûts auprès de tiers et autres

Les Laboratoires nucléaires gèrent, sur une base de recouvrement de coûts, les déchets historiques au nom de RNCan par l'intermédiaire du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité et du Bureau de gestion de l'Initiative de la région de Port Hope. Ces activités contribuent à assurer une saine gérance environnementale pour le Canada et représentent la majeure partie des recouvrements de coûts d'EACL. Aux fins des activités de ces deux bureaux, RNCan a octroyé un financement de 20 millions de dollars en 2014–2015. En outre, un financement sous forme de recouvrement de coûts de 1 million de dollars a été reçu en 2014–2015 en guise de soutien au programme de recherche et développement relatif au réacteur de génération IV.

Financement du déclassement et de la gestion des déchets

Les Laboratoires nucléaires ont reçu un financement eu égard au Programme des responsabilités nucléaires héritées (le « PRNH »), lequel est financé par le gouvernement du Canada et vise la prise en charge des déchets radioactifs et des passifs liés au déclassement associés aux sites d'EACL.

Le financement constaté au cours de 2014–2015 s'est établi à 188 millions de dollars, contre 171 millions de dollars l'exercice précédent. Les dépenses connexes sont venues réduire la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets. Cet écart dans le financement comparativement à 2013–2014 reflète la plus grande part des charges d'exploitation du site affectées adéquatement au passif lié au déclassement d'EACL.

Marge brute

La marge brute comptabilisée de 57 millions de dollars en 2014-2015 a été semblable à celle de l'exercice précédent.

Charges d'exploitation

Les Laboratoires nucléaires ont comptabilisé des charges d'exploitation de 393 millions de dollars en 2014–2015, contre 310 millions de dollars en 2013–2014. L'écart constaté est surtout attribuable à une perte de valeur d'une partie des stocks d'eau lourde d'environ 58 millions de dollars comptabilisée au cours de l'exercice.

Charges financières

Les charges financières sont essentiellement composées de la désactualisation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets (charge de désactualisation). En 2014–2015, les charges financières se sont élevées à 220 millions de dollars, en hausse de 10 millions de dollars par rapport à celle de 2013–2014 en raison de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets plus élevée comptabilisée en mars 2014 par rapport à celle comptabilisée en mars 2013.

Perte nette (bénéfice net) avant (la perte) le profit à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et autres

Les Laboratoires nucléaires ont comptabilisé une perte nette avant (la perte) le profit à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion de déchets et autres de 118 millions de dollars en 2014–2015, comparativement à un bénéfice net de 26 millions de dollars en 2013–2014. Cette augmentation de la perte nette découle de la dépréciation des stocks ainsi que d'une baisse des crédits parlementaires obtenus, tel qu'il est décrit plus haut.

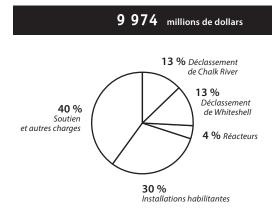
(Perte) profit à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et autres

En 2014–2015, une perte à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et autres de 2 186 millions de dollars a été inscrite, en regard d'un profit de 231 millions de dollars pour l'exercice précédent. La perte de l'exercice considéré comprend l'incidence du changement de taux d'actualisation par rapport à l'exercice précédent.

En vertu des Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets présentée est réévaluée chaque date de clôture et constatée à sa valeur actualisée ou à sa valeur actuelle nette, calculée au moyen du taux d'actualisation en vigueur à la clôture de la période. Lorsque le taux d'actualisation baisse, le passif augmente. Inversement, lorsque le taux d'actualisation augmente, le passif diminue. Dans les deux cas, la variation du passif influe sur le résultat net qu'inscrit la Société, mais, par sa nature, cette variation n'affecte pas la trésorerie et elle n'a aucune incidence sur les besoins de financement d'EACL pour l'exercice considéré.

Au 31 mars 2015, le taux s'élevait à 1,99 %, en baisse de 0,97 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui a entraîné une perte à la réévaluation de 2 114 millions de dollars au cours de l'exercice.

Passif lié au déclassement en 2014-2015



Perspectives

Énergie atomique du Canada limitée

EACL continuera de remplir ses engagements, comme il est décrit dans son plan d'entreprise approuvé.

Priorités et résultats attendus en 2015-2016

Au cours de la deuxième phase du plan de restructuration, EACL s'adaptera à son nouveau rôle de surveillance de la gestion des contrats tout en s'assurant de mettre en place les conditions nécessaires à la réussite continue des LNC, au moyen de deux objectifs stratégiques :

- Mettre en place des capacités de surveillance : EACL est responsable de la préparation en vue de son nouveau rôle de surveillance de la gestion des contrats. La préparation comprend la supervision du déploiement des systèmes, le recrutement et la gestion de la nouvelle organisation qui sera chargée de la surveillance de l'exécution des obligations contractuelles par le titulaire du contrat EpEp et par les LNC.
- Placer les LNC sur la voie du succès : EACL a fixé des objectifs stratégiques visant à s'assurer que les LNC sont bien positionnés pour réussir la transition vers le modèle EpEp et pour continuer d'exceller.

Laboratoires Nucléaires Canadiens

Au cours des cinq prochaines années, les LNC seront revitalisés et mettront en œuvre des initiatives essentielles à leur succès :

- En devenant un chef de file de l'industrie en matière de sécurité : En adoptant un nouveau paradigme d'excellence axé sur la sensibilisation au risque en matière de sécurité nucléaire et de sécurité conventionnelle, et en passant d'une société qui adopte les meilleures pratiques des autres à une société qui fait office de référence dans le secteur.
- En apportant une valeur ajoutée exceptionnelle à leurs clients : En répondant systématiquement aux divers besoins du gouvernement et du secteur, et ce, dans les délais prévus, en respectant le budget et avec l'appui de laboratoires modernes et efficaces.
- En excellant dans le nouveau modèle de gestion EpEp: En accélérant la réduction des passifs liés au déclassement d'EACL, en tirant parti de l'investissement du gouvernement fédéral en infrastructures du site et des avantages de l'engagement du secteur privé pour faire croître les produits tirés de tiers, et en relevant les défis les plus difficiles en matière de sciences et de technologies auxquels sont confrontés le pays et notre secteur d'activité.

Les LNC ont inscrit au nombre de leurs priorités trois éléments d'amélioration stratégique pour préparer la Société à réussir sa transition dans le cadre de la restructuration. Les LNC ont déjà accompli des progrès à l'égard de ces éléments et continueront sur cette lancée au cours de la période de planification :

- Planification de la transition du NRU: Cette initiative garantira que l'effectif est en place afin de dégager, de manière fiable et sécuritaire, la valeur maximale du NRU jusqu'en mars 2018 tout en gérant de manière respectueuse ceux qui sont touchés par la décision de cesser les activités du NRU.
- Favoriser le changement par l'entremise de l'amélioration continue : Cette initiative renforcera la prise de conscience et la compréhension de l'amélioration continue chez tous les employés et appuiera ceux qui sont prêts à améliorer les processus, ce qui aura pour effet de permettre une large sensibilisation doublée d'une compréhension générale et d'apporter plusieurs petites améliorations.
- Respecter les engagements d'EACL à l'égard de la restructuration : Cette initiative vise à garantir que les LCN répondent aux exigences du gouvernement du Canada concernant la préparation à la transition en vue de la mise en œuvre du modèle de gestion EpEp, qui devrait avoir lieu à l'automne 2015.

Guidés par leurs priorités en S et T, les LNC continueront également à accroître leurs capacités grâce à leurs dix centres d'excellence en effectuant ce qui suit : développer et maintenir de manière stratégique leurs compétences scientifiques et technologiques de base, assurer la disponibilité d'installations adéquates en matière de science et technologie, protéger et exploiter la propriété intellectuelle (« PI ») existante en vue de commercialiser les technologies et développer les capacités de tiers au moyen de collaborations et de la chaîne d'approvisionnement des LNC.

Opérations commerciales (activités abandonnées)

Objectifs en 2014-2015

Les objectifs fixés pour les Opérations commerciales par le Bureau de clôture reflètent ceux qui lui permettront de s'acquitter efficacement des passifs conservés liés à l'ancien groupe commercial d'EACL, vendu au cours de l'exercice 2011.

- Gérer efficacement le contrat de sous-traitance conclu avec Candu Énergie inc. en vue de la réalisation du reste des engagements aux termes des projets de prolongation de la vie utile.
- Régler les réclamations et litiges en cours découlant des travaux des Opérations commerciales avant leur cession.
- Gérer efficacement le soutien financier accordé pour le développement de la technologie du réacteur (EC6).

Priorités en 2014-2015

- Gérer les contrats de sous-traitance conclus avec Candu Énergie inc. en vue de s'acquitter des obligations liées aux projets existants de prolongation de la vie utile.
- Effectuer les travaux commerciaux et juridiques nécessaires pour faire valoir les droits d'EACL et pour défendre sa position à l'égard des réclamations et des litiges en cours associés aux Opérations commerciales (activités abandonnées).

Revue financière

	Résulta	Résultats réels	
(en millions de dollars)	2014–15	2013–14	
	\$	\$	
Total des produits	1	36	
Crédits parlementaires	36	34	
Marge brute	1	4	
Charges d'exploitation	(2)	102	
Bénéfice net (perte nette) provenant des activités abandonnées	40	(65	

Produits

En 2014–2015, les produits tirés des projets de prolongation de la vie utile de réacteurs ont diminué, passant de 36 millions de dollars à l'exercice précédent à 1 million de dollars, certains projets de prolongation de la vie utile conservés par la Société, à la date de vente des Opérations commerciales à Candu Énergie inc., ayant continué d'être exécutés jusqu'à leur fin.

Crédits parlementaires

La Société a comptabilisé des crédits parlementaires de 36 millions de dollars en 2014–2015, comparativement à 34 millions de dollars en 2013–2014. Les crédits représentent le financement reçu pour procéder à l'achèvement de projets de prolongation de la vie utile et pour gérer les passifs connexes.

Marge brute

La marge brute de 1 million de dollars pour 2014–2015 reflète les produits susmentionnés comptabilisés pour l'exercice considéré, déduction faite des coûts associés à l'achèvement des projets de prolongation de la vie utile.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation inscrites en 2014–2015 ont trait à des ajustements de modalités de contrats conclus avec des clients du fait de l'achèvement de chacun de leurs projets de prolongation de la vie utile. Les charges d'exploitation comprennent le recours à des tiers fournisseurs de services pour le règlement de litiges, les coûts engagés pour mener à bien le programme de développement du réacteur CANDU évolué et les coûts pour s'acquitter des passifs conservés à la suite de la vente des activités des Opérations commerciales en 2011–2012.

Perspectives

Le Bureau de clôture d'EACL continuera de veiller à la réalisation efficace des travaux requis par les engagements des Opérations commerciales (activités abandonnées) et de gérer les bonnes relations qu'EACL entretient avec son sous-traitant, Candu Énergie inc., ainsi qu'avec ses clients.

Soutien du gouvernement du Canada

Les Opérations commerciales (activités abandonnées) auront encore besoin du financement du gouvernement du Canada en 2015–2016 pour pouvoir gérer les responsabilités liées aux projets de prolongation de la vie utile dont elles doivent encore s'acquitter et pour faire valoir les droits d'EACL et défendre sa position à l'égard des réclamations existantes et potentielles pour chacun de ces projets.

Priorités et résultats attendus en 2015-2016

En 2015-2016, le Bureau de clôture continuera à se concentrer sur les priorités et résultats attendus suivants :

- Gérer les contrats de sous-traitance conclus avec Candu Énergie inc. en vue de mener à terme les obligations liées aux projets existants de prolongation de la vie utile.
- Effectuer les travaux commerciaux et juridiques nécessaires pour faire valoir les droits d'EACL et pour défendre sa position à l'égard des réclamations et des litiges en cours associés aux Opérations commerciales (activités abandonnées).

Financement

Le financement comptabilisé en 2014–2015 en lien avec les activités d'exploitation et les immobilisations a totalisé 552 millions de dollars (593 millions de dollars en 2013–2014).

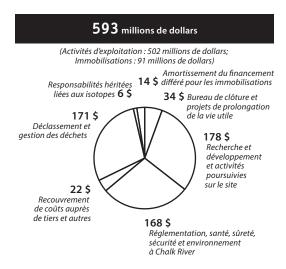
Le financement pour 2014-2015 s'est réparti comme suit :

- Un montant de 36 millions de dollars a été reçu en vue de soutenir le Bureau de clôture et les Opérations commerciales (activités abandonnées), notamment les projets de prolongation de la vie utile, le développement de l'EC6 ainsi que les activités d'exploitation et de restructuration.
- Un montant de 106 millions de dollars a été reçu pour les activités de recherche et développement et les activités courantes des Laboratoires de Chalk River.
- Un montant de 176 millions de dollars a été obtenu pour respecter les exigences d'ordre réglementaire, sanitaire, sécuritaire et environnemental. Ce financement a été affecté au projet de renouvellement de l'infrastructure et au Programme de fiabilité de l'approvisionnement en isotopes, lesquels sont menés à Chalk River.
- Une somme de 188 millions de dollars a été consacrée aux dépenses engagées relativement au déclassement et à la gestion des déchets pour réduire le passif à cet effet.
- Un financement de 9 millions de dollars a été obtenu en vue de la préparation à la période de restructuration.
- Les recouvrements de coûts auprès de tiers et autre financement qui ont été reçus ont totalisé 21 millions de dollars. Les coûts recouvrés comprennent le soutien accordé pour les activités du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité et du Bureau de gestion de l'Initiative de la région de Port Hope, constaté dans les résultats des Laboratoires nucléaires.
- L'amortissement du financement différé pour les immobilisations de 16 millions de dollars eu égard aux infrastructures que finance le gouvernement du Canada, soit principalement celles de Chalk River.

Financement 2014-2015



Financement 2013-2014



Comparaison des résultats de l'exercice 2014-2015 et du plan d'entreprise

(en millions de dollars)	2015	2015 Plan d'entreprise
	Résultats réels	
	\$	\$
PRODUITS		
Laboratoires nucléaires	141	104
Opérations commerciales (activités abandonnées)	1	
MARGE BRUTE		
Laboratoires nucléaires	57	47
Opérations commerciales (activités abandonnées)	1	
CRÉDITS PARLEMENTAIRES ET FINANCEMENT		
Laboratoires nucléaires	430	455
Opérations commerciales (activités abandonnées)	36	59
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET PAR ENTITÉS FONCTIONNELLES AVANT (LA PERTE) LE PROFIT À LA RÉÉVALUATION DE LA PROVISION LIÉE AU DÉCLASSEMENT ET À LA GESTION DE DÉCHETS ET AUTRES		
Laboratoires nucléaires	(118)	(99)
Opérations commerciales (activités abandonnées)	40	40

Les Laboratoires nucléaires ont comptabilisé une perte nette avant (la perte) le profit à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion de déchets et autres de 118 millions de dollars, comparativement à une perte nette prévue de 99 millions de dollars. Cet écart découle surtout des charges d'exploitation plus élevées que prévu provenant essentiellement de la perte de valeur d'une partie des stocks d'eau lourde et des charges financières plus élevées que prévu.

Les Opérations commerciales (activités abandonnées) ont inscrit un profit net de 40 millions de dollars, ce qui correspond au profit qui était attendu, à savoir 40 millions de dollars.

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS ET FONDS DE ROULEMENT

	Résultats réels	
(en millions de dollars)	2014–15	2013–14
	\$	\$
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	110	92
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(83)	(78)
TRÉSORERIE		
Augmentation	27	14
Solde à l'ouverture de la période	49	35
Solde à la clôture de la période	76	49

La trésorerie globale d'EACL à la clôture de l'exercice 2014–2015 s'établissait à 76 millions de dollars, en hausse de 27 millions de dollars par rapport à celle de 49 millions de dollars à la clôture de l'exercice précédent.

Activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont généré des entrées nettes de trésorerie de 110 millions de dollars, contre 92 millions de dollars en 2013–2014. La variation a découlé principalement de l'augmentation des sommes reçues de clients, atténuée par la baisse des sommes reçues au titre des crédits parlementaires.

Activités d'investissement

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement de 83 millions de dollars en 2015–2016 ont été semblables à celles de 78 millions de dollars de l'exercice précédent.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Dans le cadre normal de ses activités, EACL conclut les arrangements hors bilan décrits ci-après :

Garanties bancaires et lettres de crédit de soutien

Ces instruments sont utilisés en lien avec les garanties de bonne exécution accordées pour les contrats importants. En règle générale, les garanties portent sur l'exécution de projets et la fabrication de produits, de même que sur les paiements anticipés. EACL garantit également que certains projets seront terminés dans un délai précis et, si elle n'honore pas ses obligations, elle s'engage à verser des dommages-intérêts extrajudiciaires. Le montant total qu'elle pourrait devoir verser en dommages-intérêts extrajudiciaires et au titre des garanties se chiffrait à 60 millions de dollars en mars 2015 (98 millions de dollars en 2013–2014). La direction a évalué l'incidence des dommages-intérêts extrajudiciaires sur les projets de prolongation de la vie utile en cours et en a tenu compte dans le calcul des passifs figurant dans les états financiers.

Ententes d'indemnisation

Ces ententes font partie des modalités contractuelles habituelles qui sont imposées à des contreparties à des opérations, telles celles qui prennent part à des ententes de service et des contrats de vente et d'achat. Aux termes de ces ententes d'indemnisation, EACL pourrait être tenue d'indemniser les contreparties pour des coûts engagés à la suite de certains événements. En raison de la nature de ces ententes d'indemnisation, EACL ne peut, de manière raisonnable, estimer le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de payer.

GESTION DES RISQUES ET INCERTITUDES

EACL est consciente que la gestion des risques fait partie intégrante d'une bonne planification stratégique et d'une saine gouvernance. Les facteurs susceptibles d'entraîner des risques freinant la progression d'EACL ont été relevés et des mesures d'atténuation ont été mises en place.

Forum sur le leadership nucléaire

Dans le cadre de l'élaboration d'une vision globale à long terme en matière de nucléaire et d'un plan d'action stratégique de 25 ans pour gérer les risques les plus importants auxquels le secteur nucléaire canadien est confronté, EACL, conjointement avec des chefs de la direction de toute l'industrie nucléaire canadienne, ont élaboré une vision et un plan d'action à court terme. L'industrie est d'avis qu'elle doit élaborer un plan stratégique pour mettre en œuvre sa vision, et ensuite s'adresser aux catalyseurs clés, comme les gouvernements, pour qu'ils s'engagent et aident l'industrie à réussir à concrétiser sa vision, en atténuant ensemble les risques, afin de maximiser les avantages pour le Canada. Par l'intermédiaire de sa filiale, les LNC, EACL soutient activement les équipes de suivi responsables de l'atténuation des cinq risques clés : améliorer le rendement des projets de remise à neuf des réacteurs, assurer le succès de la chaîne d'approvisionnement sur les marchés internationaux, élaborer un programme de science, de technologie et d'innovation nucléaires, s'assurer d'avoir accès à un bassin adéquat de travailleurs qualifiés, et établir une approche nationale intégrée pour la gestion à long terme de tous les déchets radioactifs.

Modifications aux priorités fédérales et provinciales

Les cadres politiques externes au Canada ont une incidence considérable sur EACL. La Société est directement touchée par les politiques fédérales et provinciales et les décisions prises dans les domaines de l'énergie nucléaire et de la science et de la technologie, particulièrement dans les domaines qui exigent une vision à long terme en matière de technologie.

Voici certains des risques auxquels EACL est exposée :

- Le gouvernement de l'Ontario a annoncé un plan énergétique à long terme qui prévoit la remise à neuf de ses réacteurs nucléaires existants, tout en reportant la possibilité de nouveaux réacteurs au-delà de l'horizon du plan. EACL prendra des mesures pour appuyer une chaîne d'approvisionnement nucléaire novatrice dans le cadre de cet investissement de remise à neuf, tout en tentant d'accéder à d'autres marchés de l'énergie nucléaire à l'échelle internationale. EACL sera aussi en mesure de fournir des données à l'Ontario, alors que la province commence à considérer un programme d'innovation nucléaire.
- La Saskatchewan a démontré un intérêt accru envers l'augmentation de la capacité provinciale en ce qui a trait à l'ensemble des technologies des petits réacteurs nucléaires, ainsi qu'au déploiement possible d'installations de génération d'énergie nucléaire. L'annonce par la province d'une décision visant la réalisation d'un projet touchant des petits réacteurs nucléaires pourrait créer une capacité unique rendant nécessaire l'élaboration de stratégies à l'appui de la technologie, de la sécurité, de la réglementation et de la gestion des déchets nucléaires.

EACL offrira ses compétences poussées et variées en gestion de technologie nucléaire, sûreté des réacteurs, soutien réglementaire et gestion des déchets nucléaires, ainsi que des conseils au gouvernement de la Saskatchewan, et favorisera une cohérence, par exemple, avec le cadre fédéral en ce qui a trait à la politique de gestion des déchets nucléaires.

Changements à l'organisme de réglementation et à l'acceptabilité sociale

Des événements comme le séisme et le tsunami qui ont touché la centrale Fukushima et la décision de rapatrier l'uranium hautement enrichi (UHE) ont une incidence sur le système officiel de délivrance de licences d'EACL aux termes de la CCSN ainsi que sur l'acceptabilité sociale. Les événements de Fukushima ont démontré qu'il est impératif que toutes les installations nucléaires évaluent leur capacité à supporter des événements externes plausibles et à y répondre, par exemple des séismes, et qu'elles apportent des améliorations à leurs installations et aux capacités des services d'urgence.

EACL a procédé à des évaluations d'événements externes et a entamé la mise en œuvre de projets se penchant sur les événements hors dimensionnement pour le réacteur NRU et le site de Chalk River. EACL a également commencé à étoffer la documentation au sujet de la gestion des accidents graves et à améliorer les capacités des services d'urgence. Finalement, un programme d'EACL visant à rapatrier l'UHE aux États-Unis d'ici 2018 est en cours.

Demandes d'indemnisation conservées

EACL a réglé avec succès plusieurs réclamations importantes selon des modalités favorables à son actionnaire, le gouvernement du Canada. EACL s'emploie à régler les réclamations restantes à la suite de relations passées avec des tiers, qui pourraient présenter un important risque financier.

Incertitude liée à la production d'isotopes

EACL est tenue de maintenir sa capacité de production de molybdène 99 jusqu'en 2016, et de maintenir une capacité de réserve jusqu'à la fin de mars 2018. Dans ce secteur de risque, la demande et les prix du molybdène 99 sont de plus en plus difficiles à prévoir. Au nombre des facteurs importants, il faut citer l'augmentation du volume de molybdène 99 provenant de producteurs mondiaux; la fluctuation de la demande des clients d'EACL et les incitatifs offerts par les États-Unis pour cesser l'utilisation de produits basés sur l'UHE. La fin du mandat de production de molybdène 99 pose également des risques au chapitre du maintien en poste de la main-d'œuvre hautement qualifiée.

Pour atténuer les risques, la Société optimisera les processus internes afin de livrer des volumes moindres de molybdène 99 et accroîtra sa résilience aux fluctuations des produits en améliorant les efficiences et en augmentant la souplesse de la main-d'œuvre. EACL se concentrera également sur les nouvelles occasions d'affaires. Grâce au règlement du litige l'opposant à Nordion, EACL est en meilleure posture pour chercher de nouveaux clients pour les isotopes.

Défis liés à la mise en œuvre de la restructuration

Les LNC ont été constitués à la fin de mai 2014 comme une filiale entièrement détenue par la société d'État mère EACL. Le personnel a été réaffecté aux LNC et les permis, les contrats et les programmes ont été transférés d'EACL aux LNC, ce qui a donné lieu à la création d'une filiale dans les faits. Après la sélection du titulaire du contrat EpEp en 2015, la propriété des LNC sera transférée d'EACL à l'entrepreneur. Tout retard dans la sélection de l'entrepreneur est susceptible de présenter un risque pour le calendrier de restructuration. EACL travaille en étroite collaboration avec RNCan pour favoriser le respect du calendrier et soutenir la mise en œuvre de la restructuration.

Produits et marges

Les projections relatives aux produits et aux marges sont stables pour les deux premières années du plan d'entreprise. Les cibles à long terme contribueront à stimuler encore davantage la croissance des produits. L'entente de location liée aux stocks d'eau lourde d'EACL prendra fin durant la période de planification, ce qui présente un risque pour la durabilité et la croissance des marges. L'établissement d'un nouveau cadre d'expansion des affaires (le « CEA ») constitue une activité clé pour atténuer ce risque, le cadre étant surtout axé sur la croissance de la satisfaction et des volumes des clients existants, l'obtention de nouveaux clients et le repositionnement de la proposition de valeur des LNC sur les marchés mondiaux.

Gestion des ressources humaines

Les principaux défis en gestion des ressources humaines comprennent le recrutement, le maintien en poste et la mobilisation des employés, ainsi que le remaniement des effectifs des LNC par l'attrition et la réaffectation du personnel. Les stratégies de gestion des talents sont ciblées afin de s'assurer que les LNC sont en bonne posture pour faire face aux risques liés à la gestion des ressources humaines, y compris la fin de la production de routine de molybdène 99 et de l'exploitation du réacteur NRU en mars 2018. Les plans visant à atténuer les risques comprennent la mobilisation proactive des employés, le recensement des postes critiques, le maintien en poste des employés clés, ainsi que la gestion de la relève et des connaissances.

Changements à la gestion des passifs liés au déclassement et des déchets

Des plans pluriannuels sont mis en œuvre à l'égard des déchets radiologiques hérités et historiques pour en assurer l'élimination permanente et définitive. Le Canada possède un solide cadre réglementaire dans lequel les programmes de gestion des déchets sont approuvés. Toutefois, l'organisme de réglementation prend également en compte les préoccupations des citoyens. Par conséquent, il existe un risque qu'EACL n'obtienne pas l'approbation réglementaire des plans, ce qui entraînerait des coûts supplémentaires et des retards par rapport au calendrier. EACL prend des mesures proactives pour solliciter et consulter les collectivités locales sur la question des programmes de gestion des déchets et pour appuyer l'examen réglementaire.

Santé, sûreté, sécurité et environnement (SSSE)

Tous les programmes d'EACL sont exécutés dans le respect en matière de SSSE et avec la sûreté nucléaire comme priorité absolue. Les questions liées à la SSSE sont variées et comprennent la sûreté industrielle et nucléaire, la protection de l'environnement, la gestion de l'infrastructure, la conformité réglementaire, la formation et le leadership, le rendement humain et la cybersécurité.

Un suivi actif des indicateurs de SSSE permet d'évaluer jusqu'à quel point les risques systémiques sont atténués. EACL possède un cadre de surveillance intégré pour suivre ces indicateurs, lequel permet à la Société de planifier, de suivre et de signaler de manière proactive toutes les activités de SSSE, ainsi que de faire les ajustements nécessaires.

Par exemple, étant donné la sensibilisation accrue aux incidents informatiques dans l'industrie et le gouvernement, EACL a retenu les services d'un tiers pour l'évaluation de sa cybersécurité. La réponse d'EACL à l'évaluation, ainsi qu'à toutes les autres activités de SSSE, sera intégrée aux portefeuilles d'EACL et fera l'objet d'un suivi pour s'assurer que toutes les obligations réglementaires et légales sont respectées.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Normes et interprétations publiées qui seront adoptées à une date ultérieure

Certaines normes et modifications aux normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board et ont été jugées comme susceptibles d'avoir une incidence sur la Société dans l'avenir.

La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura sur ses états financiers l'adoption de ces normes et modifications et a l'intention d'adopter ces normes lorsqu'elles entreront en vigueur, comme l'explique la note 4T) afférente aux états financiers consolidés.

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les états financiers consolidés de la Société reposent sur des estimations, des hypothèses et des jugements que la direction a formulés et qui ont une incidence sur les montants figurant dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les modifications aux estimations comptables sont comptabilisées soit au cours de la période durant laquelle l'estimation est modifiée, si la révision ne vise que cette période, soit au cours de la période durant laquelle l'estimation est modifiée et au cours des périodes futures, si la modification vise la période en cours et les périodes futures.

Dépréciation des actifs

EACL soumet ses actifs à long terme à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable des actifs pourrait ne pas être entièrement recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Les flux de trésorerie futurs non actualisés attendus rendent compte des meilleures estimations de la direction, et tout changement à ces estimations pourrait influer fortement sur la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimative.

Stocks d'eau lourde

Les stocks d'eau lourde sont comptabilisés à titre d'actif à long terme étant donné que le délai requis pour les ventes futures de réacteurs dépasse une année.

Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires qui ne sont pas accordés sous forme de capital d'apport sont comptabilisés à titre de financement au cours de l'exercice où ils sont octroyés, sauf dans les cas suivants :

- Les crédits dont l'utilisation est restreinte par la loi et qui ont trait à des charges à venir sont différés et comptabilisés à titre de financement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.
- Les crédits affectés aux activités d'exploitation sont comptabilisés à titre de financement à l'état du résultat à mesure que les coûts sont engagés.
- Les crédits qui servent à l'achat d'immobilisations corporelles sont différés et amortis de la même façon que les actifs en cause. Le solde du financement différé pour les immobilisations s'établissait à 372 millions de dollars en mars 2015, contre 303 millions de dollars un an plus tôt.

Depuis 1996–1997 et conformément à une entente de 10 ans conclue avec le Conseil du Trésor sur le financement des activités de déclassement, EACL conserve le produit net provenant de la vente ou de la location d'eau lourde financée par le gouvernement du Canada. L'entente de financement est cependant venue à échéance le 1^{er} avril 2006, et un montant équivalant au produit a été inscrit à titre de provision au bilan d'EACL.

Déclassement et gestion des déchets

Les coûts liés au déclassement et à la gestion des déchets sont comptabilisés à titre de passif à long terme. Ce passif est calculé d'après la valeur actualisée des coûts de déclassement et de gestion des déchets futurs estimatifs dans la mesure où ceux-ci peuvent être estimés de manière raisonnable. L'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus est effectuée à un taux qui reflète les appréciations courantes du marché de la valeur temps de l'argent. La provision est examinée trimestriellement de sorte à tenir compte des dépenses réellement engagées ainsi que des modifications des estimations de la direction quant aux coûts futurs et au moment de leur engagement.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La responsabilité des états financiers consolidés et de tous les autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel de même que des processus de présentation de l'information financière incombe à la direction. Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent des estimations fondées sur l'expérience et le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est cohérente avec les états financiers consolidés.

La Société et ses filiales tiennent des livres comptables et ont mis en place des systèmes de contrôle financier et de gestion, des systèmes d'information ainsi que des pratiques de gestion visant à fournir une assurance raisonnable que des données financières fiables et exactes sont disponibles au moment opportun, que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de l'atteinte des objectifs de l'entreprise et que les activités sont menées efficacement.

Ces systèmes et pratiques sont également conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que les opérations sont conformes à la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques (la « LGFP ») et à ses règlements, à la Loi canadienne sur les sociétés par actions ainsi qu'aux statuts, règlements administratifs et politiques de la Société et de ses filiales. La Société a respecté toutes les exigences de déclaration prescrites par la LGFP, dont la présentation d'un plan d'entreprise, d'un budget d'exploitation, d'un budget d'investissement et du présent rapport annuel. L'auditeur interne de la Société évalue les systèmes et les pratiques de gestion de la Société et de ses filiales. L'auditeur indépendant d'EACL, le vérificateur général du Canada, effectue un audit des états financiers consolidés de la Société et présente son rapport au ministre des Ressources naturelles.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités. Pour ce faire, le conseil d'administration compte deux comités permanents, soit le comité d'audit et celui des ressources humaines et de la gouvernance. Le comité d'audit, composé d'administrateurs indépendants, a pour mandat de superviser l'audit indépendant, d'orienter la fonction d'audit interne et d'évaluer le caractère adéquat des systèmes et pratiques d'affaires et de la présentation de l'information financière d'EACL. Le comité d'audit rencontre régulièrement la direction, l'auditeur interne et l'auditeur indépendant afin de discuter de questions et de constatations importantes, conformément à son mandat.

L'auditeur indépendant et l'auditeur interne ont libre accès au comité d'audit, en présence ou non de la direction. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés et le rapport de gestion avec la direction et l'auditeur indépendant avant que ces documents soient approuvés par le conseil d'administration et présentés au ministre des Ressources naturelles. Le conseil d'administration, sur la recommandation du comité d'audit, approuve les états financiers consolidés. Le président du comité d'audit signe les états financiers consolidés audités.

Le président et chef de la direction,

Robert Walker (au 31 mars 2015)

L'agent principal de la transition,

Jon Lundy 8 juin 2015

Le directeur général des finances,

Steven Halpenny 8 juin 2015

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT



AU MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Énergie atomique du Canada limitée, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2015, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres négatifs et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Oninion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Énergie atomique du Canada limitée au 31 mars 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations d'Énergie atomique du Canada limitée et de ses filiales en propriété exclusive dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* ainsi qu'aux statuts et aux règlements administratifs d'Énergie atomique du Canada limitée et de ses filiales en propriété exclusive.

Pour le vérificateur général du Canada,

Clyde M. MacLellan, FCPA, FCA vérificateur général adjoint

Le 8 juin 2015 Ottawa, Canada

BILANS CONSOLIDÉS

Aux 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	2015	2014
		\$	\$
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie		75 912	49 179
Clients et autres débiteurs	5,26	63 067	188 713
Partie courante des créances à long terme	7	30 958	23 886
Stocks	6	25 884	25 835
		195 821	287 613
Actifs non courants			
Créances à long terme	7	68 836	80 913
Placements détenus en fiducie	8	47 805	44 116
Stocks d'eau lourde	6	221 283	304 910
Immobilisations corporelles	9	405 769	335 789
Immobilisations incorporelles	10	11 319	8 892
		950 833	1 062 233
PASSIFS			
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	11,26	117 606	108 010
Avances de clients et obligations envers les clients	12,26	3 165	13 690
Provisions	13,26	16 784	151 873
Partie courante de la provision liée au déclassement			
et à la gestion des déchets	14	229 500	214 500
Provision pour restructuration	26	3 090	3 472
		370 145	491 545
Passifs non courants			
Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets	14	9 744 713	7 535 142
Financement différé pour les immobilisations	15	372 175	302 997
Financement différé pour le déclassement et la gestion des déchets	18	220 510	196 009
Avantages du personnel	16	29 144	29 058
		10 736 687	8 554 751
CAPITAUX PROPRES NÉGATIFS			
Capital social	25	15 000	15 000
Capital d'apport	18	207 763	235 628
Déficit		(10 008 617)	(7 743 146)
		(9 785 854)	(7 492 518)
		950 833	1 062 233

Engagements, éventualités et obligations

17

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration,

Gregory Josey, administrateur

Jon Lundy, agent principal de la transition

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	2015	2014
		\$	\$
LABORATOIRES NUCLÉAIRES			
Produits	19	141 468	129 977
Coût des ventes		84 295	72 460
Marge brute		57 173	57 517
Autre financement	20	209 275	193 742
Charges d'exploitation		392 843	310 034
Perte d'exploitation		(126 395)	(58 775)
Produits financiers	22	6 437	7 187
Charges financières	22	219 522	209 987
Perte nette avant les crédits parlementaires et (la perte) le profit			
à la réévaluation de la provision liée au déclassement			
et à la gestion des déchets et autres		(339 480)	(261 575)
Crédits parlementaires	20	221 466	287 624
(Perte nette) bénéfice net avant (la perte) le profit à la réévaluation de			
la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et autres		(118 014)	26 049
(Perte) profit à la réévaluation de la provision liée au déclassement et			
à la gestion des déchets et autres	14	(2 185 665)	230 626
(Perte nette) bénéfice net provenant des activités poursuivies avant			
les activités abandonnées		(2 303 679)	256 675
Activités abandonnées (note 26)			
Bénéfice (perte) d'exploitation provenant des activités abandonnées	26	3 504	(98 590)
Bénéfice (perte) provenant des activités abandonnées avant			
les crédits parlementaires		3 504	(98 590)
Crédits parlementaires liés aux activités abandonnées	20	36 100	33 700
Bénéfice net (perte nette) provenant des activités abandonnées		39 604	(64 890)
(Perte nette) bénéfice net		(2 264 075)	191 785
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net :			
(Perte actuarielle) gain actuariel lié au régime d'avantages			
sociaux complémentaires		(1 396)	43
Autres éléments du résultat global		(1 396)	43
Résultat global		(2 265 471)	191 828

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES NÉGATIFS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2015

					Total des
		Capital	Capital	c	apitaux propres
(en milliers de dollars canadiens)	Notes	social	d'apport	Déficit	négatifs
		\$	\$	\$	\$
Solde au 31 mars 2014		15 000	235 628	(7 743 146)	(7 492 518)
Perte nette attribuable à l'actionnaire					
pour la période			_	(2 264 075)	(2 264 075)
Autres éléments du résultat global		_	_	(1 396)	(1 396)
Résultat global		_	_	(2 265 471)	(2 265 471)
Virement au financement différé pour					
le déclassement et la gestion des déchets	18	_	(24 501)	_	(24 501)
Virement aux apports remboursables	18	_	(3 364)	_	(3 364)
Solde au 31 mars 2015		15 000	207 763	(10 008 617)	(9 785 854)
Solde au 31 mars 2013		15 000	264 071	(7 934 974)	(7 655 903)
Bénéfice net attribuable à l'actionnaire					
pour la période		_	_	191 785	191 785
Autres éléments du résultat global		_	_	43	43
Résultat global		_	_	191 828	191 828
Virement au financement différé pour					
le déclassement et la gestion des déchets	18	_	(24 501)	_	(24 501)
Virement aux apports remboursables	18	_	(3 942)	_	(3 942)
Solde au 31 mars 2014		15 000	235 628	(7 743 146)	(7 492 518)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Montants en trésorerie reçus de clients	287 405	198 819
Crédits parlementaires en trésorerie reçus	326 744	385 463
Montants en trésorerie reçus aux fins des activités de déclassement		
et de gestion des déchets	179 021	177 432
Paiements en trésorerie aux fournisseurs et aux salariés	(495 277)	(498 734)
Paiements en trésorerie aux fins des activités de déclassement	(188 408)	(171 466)
Intérêts reçus sur les placements (montant net)	564	463
Intérêts et frais bancaires payés	(40)	(39)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	110 009	91 938
Tranche liée aux activités abandonnées	8 042	1 619
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	(83 276)	(78 220)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(83 276)	(78 220)
Tranche liée aux activités abandonnées	_	_
TRÉSORERIE		
Augmentation	26 733	13 718
Solde à l'ouverture de l'exercice	49 179	35 461
Solde à la clôture de l'exercice	75 912	49 179

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2015

1. LA SOCIÉTÉ

Énergie atomique du Canada limitée (« EACL » ou la « Société ») a été constituée en 1952 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes* (et prorogée en 1977 en vertu de celles de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*) conformément à l'autorité et aux pouvoirs accordés au ministre des Ressources naturelles par la *Loi sur l'énergie nucléaire*.

La Société est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. En conséquence, ses passifs sont, en définitive, ceux de Sa Majesté du chef du Canada. La Société reçoit du financement du gouvernement du Canada, son actionnaire, et n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat au Canada.

Les activités d'EACL englobent celles des Laboratoires nucléaires et celles du Bureau de clôture, qui gère les passifs conservés liés aux Opérations commerciales d'EACL (activités abandonnées) vendues le 2 octobre 2011. Ces groupes ont été établis afin de favoriser la prise de décisions concernant la répartition des ressources et d'évaluer les rendements opérationnel et financier. Les Laboratoires nucléaires comprennent la réalisation des travaux nécessaires à la gestion du passif lié au déclassement et à la gestion des déchets pour le compte du gouvernement du Canada de même que les opérations quotidiennes des installations d'EACL. Les activités des Laboratoires nucléaires sont assurées par les Laboratoires Nucléaires Canadiens Ltée (LNC), filiale entièrement détenue d'EACL depuis novembre 2014. La Société est domiciliée au Canada et son siège social est situé aux Laboratoires de Chalk River, Chalk River (Ontario), KOJ 1J0.

Le conseil d'administration de la Société a approuvé la publication des présents états financiers consolidés le 8 juin 2015.

2. PLAN DE RESTRUCTURATION ET D'ENTREPRISE

Le gouvernement du Canada a terminé la première phase de son plan de restructuration d'EACL en 2011 avec la vente des Opérations commerciales de la Société à Candu Énergie inc., filiale entièrement détenue par SNC-Lavalin. La restructuration d'EACL a entraîné la présentation de ses Opérations commerciales dans les activités abandonnées (note 26).

En février 2012, le gouvernement du Canada a officiellement lancé la deuxième phase de son plan de restructuration d'EACL, lequel met l'accent sur le mandat à long terme, la gouvernance et la structure de gestion des Laboratoires nucléaires. Ressources naturelles Canada, mène la restructuration pour le compte du ministre des Ressources naturelles.

En février 2013, le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'impartir la gestion des activités des Laboratoires nucléaires à une entreprise du secteur privé selon un modèle Entreprise publique, Exploitation privée, ou EpEp. Le mandat des Laboratoires nucléaires pour les années à venir sera axé sur la gestion des responsabilités en matière de déchets radioactifs et de déclassement du Canada, sur la prestation d'activités scientifiques et technologiques en réponse aux responsabilités fondamentales du gouvernement fédéral et sur le soutien à l'industrie nucléaire canadienne dans une optique commerciale.

Pour permettre la mise en œuvre du nouveau modèle de gestion, une nouvelle entité, LNC, a été constituée en tant que filiale entièrement détenue d'EACL. En novembre 2014, la plupart des membres du personnel d'EACL de même que les permis d'exploitation ont été transférés aux LNC et les LNC ont entamé la prestation de services auprès d'EACL. La dernière étape du processus de restructuration consiste à transférer le contrôle des LNC au soumissionnaire retenu dans le cadre du processus d'appel d'offres concurrentiel visant la gestion et l'exploitation des LNC.

Le processus d'appel d'offres a été déclenché en mars 2014 à la suite de la publication de la demande de réponses pour l'évaluation (la « DRPE »), ce qui a mené à l'obtention d'une courte liste de soumissionnaires admissibles. Une demande de propositions (« DP ») a été émise en janvier 2015 et devrait se terminer à l'été 2015 par le choix d'un soumissionnaire. L'entrepreneur retenu conclura un accord comprenant le transfert du contrôle des LNC à l'entrepreneur, ce qui devrait avoir lieu à l'automne 2015.

Après la réalisation du processus d'appel d'offres, la Société présentera au gouvernement du Canada son plan d'entreprise pour les exercices 2015–2016 à 2019–2020. Le plan d'entreprise sera conforme à l'orientation de la restructuration fournie par l'actionnaire.

3. BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Société ont été établis par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board, selon les méthodes comptables décrites aux présentes.

B) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés de la Société ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est de certains instruments financiers, lesquels sont évalués à la juste valeur, et des avantages du personnel ainsi que de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets, qui sont évalués d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus.

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, sauf indication contraire.

C) Estimations comptables critiques, jugements et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés exige l'utilisation de certaines estimations et hypothèses comptables critiques. Il exige également que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables de la Société.

Les états financiers consolidés de la Société reposent sur des estimations, des hypothèses et des jugements que la direction a formulés et qui ont une incidence sur les montants figurant dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les modifications aux estimations comptables sont comptabilisées soit au cours de la période durant laquelle l'estimation est modifiée, si la révision ne vise que cette période, soit au cours de la période durant laquelle l'estimation est modifiée et au cours des périodes futures, si la modification vise la période en cours et les périodes futures.

Les principaux jugements formulés par la direction dans l'application des méthodes comptables de la Société ayant la plus grande incidence sur les états financiers consolidés sont présentés ci-dessous.

i. Dépréciation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

Une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») désigne le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génèrent des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie provenant des autres actifs ou groupes d'actifs de la Société. Aux fins des tests de dépréciation visant des actifs à long terme, la direction a établi qu'il y avait une UGT pour les Laboratoires nucléaires [notes 4 H), 9 et 10].

ii. Recherche et développement

La direction surveille les progrès réalisés dans le cadre des projets internes de recherche et développement en vue de déterminer si ces projets se trouvent à l'étape de recherche ou à celle de développement. En plus d'effectuer une analyse détaillée des coûts connexes, la direction doit formuler des jugements afin de déterminer à quel moment les exigences relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement seront remplies, le cas échéant.

iii. Provisions et éventualités

La Société est exposée à des pertes éventuelles dans le cours normal de ses activités. La prédiction des résultats liés à ces éventualités et la détermination de la nécessité de comptabilisation ou de communication de l'information dans les états financiers consolidés font appel au jugement.

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations ayant la plus grande incidence sur les montants présentés dans les états financiers consolidés sont décrites ci-dessous.

iv. Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets

La provision liée au déclassement et à la gestion des déchets est calculée d'après la valeur actualisée des coûts de déclassement des installations et de gestion des déchets futurs estimés, dans la mesure où ceux-ci peuvent être estimés d'une manière raisonnable. L'estimation des coûts futurs de déclassement et de gestion des déchets exige la formulation d'hypothèses concernant le cadre réglementaire, les questions de santé et de sécurité, l'état final souhaité, la technologie à utiliser, ainsi que les activités qui s'étendront sur une longue période de temps.

Le montant estimé de ces coûts repose sur d'importantes hypothèses, telles que le calendrier d'engagement des principales dépenses des projets de déclassement et de remise en état des lieux, les exigences réglementaires, les volumes des déchets, les taux d'intérêt, les facteurs d'inflation, l'incidence des progrès technologiques et les objectifs en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement qui sont conformes à la réglementation de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

Toute modification à ces hypothèses de même que tout changement au calendrier des dépenses, à la technologie employée ou aux normes et règlements régissant le déclassement d'installations nucléaires pourrait se traduire par des variations significatives de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets (note 14). En outre, les variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer le passif peuvent avoir des conséquences significatives sur les résultats financiers présentés.

v. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont passées en revue chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable, afin de déceler toute perte de valeur et tout changement à leur durée d'utilité. S'il existe une indication que la valeur comptable d'un actif pourrait être inférieure à sa valeur recouvrable, une estimation en bonne et due forme de la valeur recouvrable de l'actif est établie. Dans le cas d'immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, cette évaluation est effectuée chaque date de clôture.

La valeur recouvrable d'un actif est déterminée en fonction d'une estimation de la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité, laquelle est déterminée en fonction du montant actualisé des flux de trésorerie futurs.

Lorsqu'il n'est pas possible d'établir une estimation de la valeur recouvrable d'un actif individuel, la valeur recouvrable est estimée pour l'UGT à laquelle l'actif se rattache. L'estimation comptable de la dépréciation d'un actif est susceptible de changer d'une période à l'autre, car elle exige que la direction formule des hypothèses à l'égard d'événements futurs, et la comptabilisation d'une dépréciation pourrait avoir des conséquences significatives sur les états financiers consolidés de la Société [notes 4 H), 9 et 10].

vi. Stocks d'eau lourde

Les stocks d'eau lourde sont comptabilisés au plus faible de leur coût moyen pondéré et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est fondée sur la meilleure estimation des événements futurs par la direction; par conséquent, la valeur nette de réalisation réelle pourrait différer de ces estimations (note 6).

vii. Avantages du personnel

Le coût des avantages du personnel non liés à la retraite acquis par les salariés est établi selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et selon les meilleures estimations de la direction quant à la croissance des salaires, à l'âge du départ à la retraite des salariés et à la date de départ prévue du personnel. La Société obtient les conseils d'actuaires indépendants au sujet de la justesse de ses hypothèses. La modification des hypothèses utilisées pourrait avoir des conséquences importantes sur les états financiers consolidés de la Société (note 16).

viii. Provisions et éventualités

La Société est exposée à des pertes éventuelles dans le cours normal de ses activités. Pour établir une estimation fiable d'une obligation, la direction formule des hypothèses à l'égard du montant et du calendrier des sorties et de leur probabilité, ainsi qu'à l'égard des taux d'actualisation.

Parmi les facteurs ayant une incidence sur ces hypothèses figurent la nature de la provision, l'existence d'un montant lié à une réclamation, l'opinion ou le point de vue de conseillers juridiques ou autres, ainsi que toute décision de la direction relative à la façon dont la Société entend s'occuper de l'obligation. Le montant réel des sorties et le moment où elles ont lieu peuvent différer des hypothèses, et cet écart peut avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés futurs et entraîner des effets négatifs sur les résultats d'exploitation consolidés, la situation financière et les liquidités [notes 13 et 17 C) et D)].

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de façon uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

A) Méthode de consolidation

i. Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. Les états financiers consolidés des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés de la Société depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées au besoin de façon à ce qu'elles soient conformes aux méthodes comptables employées par la Société.

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes des filiales entièrement détenues de la Société, soit les Laboratoires Nucléaires Canadiens Ltée, constitués au Canada en 2014, AECL Technologies Inc., constituée dans l'État du Delaware, aux États-Unis, en 1988, et AECL Technologies B.V., constituée aux Pays-Bas, en 1995, ainsi que sa participation dans le fonds en fiducie établi en vertu de la Loi sur les déchets de combustible nucléaire (le « fonds en fiducie »), qui constitue une entité structurée [note 4 D)]. Toutes les transactions intersociétés ont été éliminées au moment de la consolidation.

ii. Entité structurée

Une entité structurée est créée en vue d'atteindre un objectif précis et bien défini, souvent avec des clauses juridiques qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision des dirigeants de l'entité. L'initiateur de l'entité structurée contrôle cette dernière lorsqu'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité structurée et qu'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité structurée de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient, et ce, même si l'initiateur détient une partie faible ou nulle des capitaux propres de l'entité.

La Société a analysé ses ententes commerciales et a conclu qu'elle ne détenait aucune participation importante dans une entité structurée, si ce n'est du fonds en fiducie, qu'elle a consolidé.

B) Conversion des monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires non libellés dans la monnaie fonctionnelle de la Société à la date de clôture sont ajustés de façon à refléter le cours de change en vigueur à cette date. Les profits et pertes de change découlant de la conversion des monnaies étrangères sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

C) Instruments financiers

Comptabilisation et évaluation

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers d'EACL dans les diverses catégories :

Catégories	Instruments financiers
Actifs financiers et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	■ Placements détenus en fiducie
Prêts et créances	■ Trésorerie
	■ Clients et autres débiteurs
	■ Créances à long terme
Autres passifs financiers	■ Fournisseurs et autres créditeurs
	Avances de clients et obligations envers les clients

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les instruments financiers classés comme des prêts et créances sont subséquemment comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement et subséquemment comptabilisés à leur juste valeur à la date de clôture en fonction d'instruments similaires ayant un prix coté. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés à titre de produits financiers ou de charges financières à l'état du résultat global de la période dans laquelle ils surviennent. Les coûts de transaction associés à des actifs et à des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les placements détenus en fiducie sont désignés comme des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net, étant donné que le gestionnaire du fonds est autorisé à gérer le fonds selon les directives de placement approuvées afin de générer des rendements adéquats. Les placements détenus en fiducie sont gérés sur la base de leur juste valeur et leur performance fait l'objet d'un suivi serré.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne répondent pas aux critères permettant de les désigner comme des actifs détenus à des fins de transaction.

Les autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et, par la suite, au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation

Les prêts et créances sont évalués chaque date de clôture pour déterminer s'îl existe une indication objective de dépréciation. Parmi les indications objectives de dépréciation, on retrouve un défaut de paiement par un débiteur ou la probabilité de faillite du débiteur. Un actif financier est déprécié s'îl existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peuvent être évalués de façon fiable.

Toutes les créances individuellement importantes de la Société sont soumises à un test de dépréciation individuel. Toutes les créances individuellement importantes qui n'ont pas subi de perte de valeur individuellement sont soumises collectivement à un test de dépréciation. Les créances qui ne sont pas individuellement importantes sont soumises collectivement à un test de dépréciation en regroupant les créances présentant des caractéristiques de risque similaires. Une perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans les états consolidés du résultat global lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation. Lorsqu'il y a recouvrement de valeur, les pertes de valeur sur les actifs financiers sont reprises et le montant de la reprise est comptabilisé dans les états consolidés du résultat global.

D) Placements détenus en fiducie - fonds en fiducie

Le fonds en fiducie est une entité structurée établie en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* en vue de financer l'application d'une méthode de gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Même si la Société ne détient aucune participation directe ou indirecte dans cette entité, la direction d'EACL a déterminé que la Société exerce en substance un contrôle sur le fonds en fiducie, car:

- i. la Société a le pouvoir de diriger les activités d'investissement du fonds en fiducie;
- ii. la Société est exposée à des rendements variables en raison de ses liens avec le fonds en fiducie puisque les placements sont gérés sur la base de leur juste valeur;
- iii. la Société peut améliorer et maintenir la politique de placement et est appelée à fixer le niveau de risque des placements ainsi que les fourchettes minimales et maximales de la composition des actifs, ce qui a une incidence sur les rendements du fonds en fiducie que touche la Société.

Les intérêts gagnés sont inclus dans les produits financiers ou les charges financières, dans les états consolidés du résultat global.

E) Stocks

Les stocks d'eau lourde, les pièces de rechange et fournitures de magasins ainsi que le combustible nucléaire sont évalués au coût moyen pondéré ou à la valeur nette de réalisation, si elle est inférieure. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Si le coût est supérieur à la valeur nette de réalisation, une perte de valeur est comptabilisée. Lorsque les circonstances ayant causé la dépréciation des stocks n'existent plus ou lorsqu'il existe une indication claire d'une augmentation de la valeur nette de réalisation compte tenu de nouvelles circonstances, le montant de la dépréciation initiale est repris. Les coûts des stocks de combustible nucléaire comprennent une tranche des frais généraux.

F) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts englobent les charges directement attribuables à l'acquisition d'actifs, y compris les coûts engagés pour la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, de même que les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées.

Lorsque des parties importantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties ou composantes distinctes des immobilisations corporelles.

Le coût lié à une importante remise en état, à l'inspection ou au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ce coût reviennent à la Société, et si ce coût peut être évalué de façon fiable. Au moment du remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle, la valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts liés au déclassement et à la gestion des déchets sont inclus dans le coût de l'actif connexe. Les coûts d'entretien courant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global à mesure qu'ils sont engagés.

Les immobilisations en cours ne sont amorties que lorsqu'elles sont prêtes à être utilisées. Elles sont alors inscrites dans la catégorie appropriée des immobilisations corporelles et amorties au taux applicable à cette catégorie.

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable d'un élément des immobilisations corporelles, soit le coût de l'élément, diminué de sa valeur résiduelle. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée d'un bien comme suit :

Aménagements de terrains De 10 à 20 ans Bâtiments et réacteurs De 20 à 40 ans Matériel et outillage De 3 à 25 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque date de clôture et ajustés au besoin.

G) Immobilisations incorporelles et activités de recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

Les dépenses de développement ne sont inscrites à l'actif que si les frais de développement peuvent être évalués de façon fiable, si le produit ou le procédé est techniquement et commercialement faisable, si la réalisation des avantages économiques futurs est probable et si la Société dispose ou compte disposer de ressources suffisantes pour achever le développement de l'actif et pour le mettre en service ou le vendre.

Les dépenses inscrites à l'actif comprennent le coût des matières premières, le coût de la main-d'œuvre directe et les frais généraux directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Les frais de développement inscrits à l'actif sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les dépenses ultérieures ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel elles se rapportent.

Les frais de recherche et développement que la Société engage afin de s'acquitter de ses obligations à long terme en matière de gestion des déchets et de déclassement, obligations à l'égard desquelles elle a constitué des provisions spécifiques, sont imputés à la provision qui s'y rapporte.

Les autres immobilisations incorporelles acquises par la Société, qui ont une durée d'utilité déterminée, sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et les apports à la construction.

Les apports à la construction ont trait aux apports à l'égard d'un pipeline assurant la livraison de gaz naturel au site de Chalk River.

Les immobilisations en cours de développement ne sont amorties que lorsqu'elles sont prêtes à être utilisées. Elles sont alors inscrites dans la catégorie appropriée des immobilisations incorporelles et amorties au taux applicable à cette catégorie.

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire, sur la durée d'utilité estimée d'un actif, à partir de la date de sa mise en service, comme suit :

Frais liés aux logiciels 3 ans Apports à la construction 40 ans

H) Dépréciation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

La valeur comptable d'actifs non financiers ayant une durée d'utilité déterminée, comme les immobilisations corporelles et incorporelles, est soumise à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être pleinement recouvrable. Dans le cas d'immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, un calcul de la valeur recouvrable est effectué chaque date de clôture et chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être pleinement recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de l'actif.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génèrent, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont réparties en réduction de la valeur comptable des actifs affectés à l'unité au prorata. Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus.

Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise qu'à concurrence de la valeur comptable de l'actif n'excédant pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

I) Clients et autres débiteurs, avances de clients et obligations envers les clients

Pour certains contrats de construction, les produits comptabilisés pourraient dépasser les montants facturés (produits non facturés) alors que pour d'autres, les montants facturés pourraient être supérieurs aux produits comptabilisés (avances de clients et obligations envers les clients). Les produits non facturés sont comptabilisés à titre d'actifs et inclus dans les clients et autres débiteurs. Les produits perçus qui dépassent les produits comptabilisés sur des contrats et les avances pour lesquelles les travaux correspondants n'avaient pas débuté sont comptabilisés à titre d'avances de clients conformément à la convention de comptabilisation des produits que suit la Société.

J) Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets

EACL établit une provision pour ses obligations de déclasser des installations nucléaires et de gérer des déchets nucléaires conformément aux exigences réglementaires. La meilleure estimation d'une obligation est comptabilisée dans la période au cours de laquelle une estimation fiable peut être déterminée et lorsqu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

La provision tient compte des exigences actuelles sur le plan de la technologie, de l'environnement et de la réglementation, et elle est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de la provision. Les flux de trésorerie futurs estimés sont ajustés en fonction de l'inflation au moyen d'un taux déterminé sur la base de prévisions faisant consensus et de taux d'inflation historiques et visés de la Banque du Canada.

Comme la provision est constituée en fonction du montant actualisé des flux de trésorerie futurs prévus, elle est accrue trimestriellement afin de tenir compte de l'écoulement du temps, et ce, en retranchant un trimestre dans le calcul du montant actualisé. La désactualisation est imputée aux charges financières dans les états consolidés du résultat global.

La provision est réduite par le montant des dépenses réellement engagées. L'estimation des coûts fait l'objet d'un examen périodique, et toute modification significative du montant estimé ou du calendrier des flux de trésorerie futurs sous-jacents est comptabilisée comme un ajustement de la provision. Au moment du règlement du passif, un profit ou une perte sera comptabilisé. La provision tient compte des coûts de construction futurs associés à certaines installations, telles les installations de stockage de déchets nucléaires.

Les coûts de déclassement de nouveaux actifs sont ajoutés à la valeur comptable et sont amortis sur la durée d'utilité de ces actifs. L'incidence de modifications subséquentes relatives à l'estimation d'une obligation pour laquelle une provision a été comptabilisée comme faisant partie du coût de l'actif entraîne un ajustement inscrit à l'égard de l'actif.

K) Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus, à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques du passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

Toutes les provisions sont passées en revue chaque date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation actuelle de la contrepartie nécessaire pour éteindre l'obligation.

Dans les cas où une possible sortie de ressources économiques découlant d'obligations actuelles est considérée comme improbable ou si le montant de l'obligation ne peut pas être évalué de façon fiable, aucun passif n'est comptabilisé.

L) Régime de retraite

La quasi-totalité des salariés de la Société sont couverts par le Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « régime »), qui est un régime contributif à prestations définies créé par voie législative dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les salariés tout comme la Société doivent verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus.

Selon les lois en vigueur, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard de services passés ou de déficits de capitalisation du régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées à titre de charges au cours de l'exercice durant lequel les salariés ont rendu des services, et elles représentent la totalité des obligations de la Société à l'égard du régime de retraite.

M) Avantages du personnel

La Société fournit des avantages tels que le versement d'indemnités à la suite de départs volontaires et d'autres avantages, y compris le maintien de la couverture au titre des soins de santé et des soins dentaires des salariés recevant des prestations d'invalidité de longue durée, ainsi que l'indemnisation des accidentés du travail dans le cas de salariés couverts par l'auto-assurance et des primes de longs états de service.

La Société rembourse à Emploi et Développement des compétences Canada les indemnisations des accidentés du travail versées conformément à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* par suite des paiements courants facturés par les commissions provinciales de l'indemnisation des accidentés du travail.

i. Régimes d'avantages sociaux non liés à la retraite postérieurs à l'emploi

L'obligation nette de la Société au titre de ses régimes d'avantages sociaux non liés à la retraite postérieurs à l'emploi, à prestations définies, correspond au montant des avantages futurs que les salariés ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée. Le calcul est effectué annuellement par un actuaire qualifié qui utilise la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et les meilleures estimations de la direction quant à la croissance des salaires, à l'âge du départ à la retraite des salariés, à la mortalité et au roulement prévu du personnel.

Le taux d'actualisation est établi d'après une méthodologie recommandée par l'Institut canadien des actuaires. La Société comptabilise les écarts actuariels découlant de ses régimes non liés à la retraite à prestations définies immédiatement dans les autres éléments du résultat global au cours de la période où ils surviennent et les présente dans le déficit.

ii. Autres avantages à long terme

L'obligation nette de la Société au titre des autres avantages à long terme correspond au montant des prestations futures acquises par les salariés en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures. Ces avantages comprennent les indemnisations des accidentés du travail dans le cas de salariés couverts par l'auto-assurance, la couverture au titre des soins de santé et des soins dentaires des salariés recevant des prestations d'invalidité de longue durée, de même que les primes de longs états de service.

Ces avantages sont comptabilisés à leur valeur actualisée. Le taux d'actualisation est établi d'après une méthodologie recommandée par l'Institut canadien des actuaires. Le calcul repose en partie sur la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et sur des calculs fondés sur les événements servant à déterminer les indemnités pour accidents du travail. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global de la période où ils surviennent.

iii. Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont passées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif égal au montant que la Société s'attend à payer aux termes de plans d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les salariés et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

N) Comptabilisation des produits

Les produits sont tirés des ventes aux clients de produits et services de la Société. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des remises commerciales, des rabais pour quantités et des montants perçus auprès de tierces parties, notamment la taxe sur la valeur ajoutée, la taxe d'accise et la taxe de vente.

Des produits sont comptabilisés quand ils peuvent être évalués de façon fiable et quand il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviennent à EACL. Lorsqu'il existe des doutes au sujet du recouvrement final, le produit en question est comptabilisé à mesure que la trésorerie est reçue.

Lorsqu'une transaction particulière exige la livraison de plus d'un produit ou service (composantes multiples), les critères de comptabilisation des produits énoncés plus bas sont appliqués à chaque composante distinctement identifiable. Une composante est considérée comme étant distinctement identifiable lorsque le produit ou service livré a de la valeur en soi aux yeux du client et lorsque la juste valeur associée au produit ou au service peut être évaluée de façon fiable. Le montant comptabilisé à titre de produit pour chaque composante se rapporte à la juste valeur de l'élément par rapport à la juste valeur de la transaction dans son ensemble.

i. Contrats à long terme relatifs aux activités abandonnées

Les produits d'un contrat comprennent le montant initial des produits convenu dans le contrat et les modifications dans la valeur du contrat, les réclamations et les primes de performance, dans la mesure où elles peuvent être évaluées de façon fiable et où il est probable qu'elles donneront lieu à des produits. Lorsque des ajustements relatifs à la valeur du contrat ou aux coûts estimés entraîneront une variation des produits et que ces ajustements sont probables et peuvent être évalués de façon fiable, toute variation à l'égard des estimations antérieures est comptabilisée dans les états consolidés du résultat global de la période à l'étude.

Lorsque le résultat d'un contrat à long terme peut être estimé de façon fiable, les produits sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement en fonction du ratio des coûts engagés par rapport au total des coûts estimés, ratio qui sert de mesure de l'avancement. Cette mesure de l'avancement est ensuite appliquée aux produits prévus connexes, ce qui entraîne la comptabilisation des produits en fonction de l'avancement des travaux.

Lorsque le résultat d'un contrat à long terme ne peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat ne doivent être comptabilisés que dans la limite des coûts du contrat qui ont été engagés et qui seront probablement recouvrables. Une fois les incertitudes ayant entravé l'atteinte du résultat d'un contrat résolues, les produits sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement. Une perte attendue sur un contrat à long terme est comptabilisée dans le résultat global dès qu'elle est déterminée.

Les pénalités, y compris les pénalités pour livraison tardive, sont comptabilisées à titre de réduction du total des produits tirés des contrats dans la période pendant laquelle elles sont établies. Les montants des réclamations auprès des clients sont comptabilisés lorsqu'îls peuvent être évalués de façon fiable et qu'îl est établi que leur réalisation est probable.

ii. Contrats à prix calculé sur la base de remboursement des frais

Les produits aux termes de contrats à prix calculé sur la base de remboursement des frais sont comptabilisés à mesure que les coûts remboursables sont engagés, et ils comprennent une partie des honoraires gagnés.

iii. Autres contrats de services

Lorsque des services sont fournis sur une période déterminée, les produits sont comptabilisés selon le mode linéaire, sauf s'il existe une indication selon laquelle une autre méthode correspond davantage à l'état d'avancement des travaux. En ce qui concerne les services de gestion des déchets, les produits sont comptabilisés en fonction des modalités contractuelles établies avec le client à cet égard.

iv. Fourniture de produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété ont été transférés au client, ce qui coïncide généralement avec le transfert du titre de propriété. Lorsque les biens nécessitent la prise d'importantes mesures d'adaptation ou d'intégration, les produits sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement susmentionnée.

v. Redevances

Les produits tirés de l'octroi de licences visant la propriété intellectuelle sont comptabilisés à titre de produits conformément aux modalités du contrat visé. Ces ententes donnent droit à EACL de recevoir le paiement, de la part du titulaire de licence, de sommes liées à la vente de technologies CANDU et associées aux produits CANDU relativement à des projets de constructions futures, des projets de prolongation de la vie utile et d'autres projets.

O) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires qui ne constituent pas du capital d'apport sont comptabilisés comme des subventions du gouvernement du Canada à titre de financement au cours de la période durant laquelle ils sont accordés ou lorsque le droit au financement est établi d'une autre façon à la fin d'une période comptable par autorisation gouvernementale et en satisfaisant aux critères d'admissibilité. Les crédits dont l'utilisation est restreinte par la loi et liés à des charges associées à des périodes futures sont différés et comptabilisés à titre de financement au cours de la période durant laquelle les charges connexes sont engagées. Les crédits qui servent aux immobilisations corporelles amortissables ou aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont inscrits à titre de financement différé et sont amortis de la même façon que l'actif en cause.

De 1997 à 2006 et conformément à l'entente de 10 ans sur le financement des activités de déclassement, la Société a conservé les produits en trésorerie générés par la vente ou la location de certains stocks d'eau lourde financés par le gouvernement du Canada. La trésorerie reçue a été virée du compte du capital d'apport à celui du financement différé pour le déclassement et la gestion des déchets et elle a ensuite été comptabilisée à titre de financement dans le résultat net à mesure que les dépenses connexes ont été engagées. Les produits provenant des ventes réalisées durant les 10 années de l'entente et reçus après le 1er avril 2006 sont virés du compte du capital d'apport à celui du financement différé pour le déclassement et la gestion des déchets.

P) Autre financement

Les montants reçus d'autres entités gouvernementales pour l'exécution de travaux selon des ententes de service et facturés de manière semblable à ceux effectués pour le compte de clients commerciaux sont classés dans le poste « Autre financement ».

Q) Recouvrement de coûts auprès de tiers

La Société exploite le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité et le Bureau de gestion de l'Initiative de la région de Port Hope par l'entremise du Groupe Laboratoires nucléaires aux termes d'une entente de recouvrement des coûts conclue avec Ressources naturelles Canada. Les coûts recouvrés aux termes de cette entente sont inscrits en tant que recouvrement de coûts auprès de tiers à mesure que les frais connexes sont engagés, et ils sont inclus à titre de financement à l'état du résultat global.

R) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés des sommes investies et des créances à long terme. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'état du résultat global, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières ont trait à la désactualisation des provisions, déduction faite des produits du fonds en fiducie.

S) Interprétations et modifications

Les nouvelles prises de position énoncées ci-après, publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») ou l'IFRS Interpretations Committee en vigueur au 1^{er} janvier 2014, ont été adoptées de manière rétrospective par la Société le 1^{er} avril 2014. Leur adoption n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

IFRIC 21, Droits ou taxes

L'IFRIC 21 porte sur la comptabilisation du passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible qui entre dans le champ d'application de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, de même que d'un passif lié à un droit ou à une taxe dont le moment et le montant sont certains. Les droits ou taxes sont des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques qui sont imposées par les autorités publiques selon des dispositions légales ou réglementaires, à l'exception des sorties de ressources qui entrent dans le champ d'application d'autres normes, y compris l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, et des amendes et autres pénalités imposées pour violation de dispositions légales ou réglementaires.

Modifications à l'IAS 32 - Compensation des actifs et passifs financiers

Les modifications à l'IAS 32 précisent les directives existantes concernant le droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et des passifs comptabilisés, de même que l'intention de procéder à un règlement des actifs ou des passifs sur une base nette ou simultanément.

Modifications à l'IAS 36 - Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers

Les modifications à l'IAS 36 clarifient les directives existantes qui visaient à exiger la présentation d'informations concernant la valeur recouvrable d'actifs dépréciés si cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie et, le cas échéant, la présentation d'information à l'égard de l'évaluation de la juste valeur.

T) Normes et modifications publiées qui seront adoptées à une date ultérieure

Ce qui suit indique les normes et les modifications aux normes existantes que l'IASB a publiées et qui ont été jugées comme susceptibles d'avoir une incidence sur la Société dans l'avenir.

Modifications à l'IAS 16, Immobilisations corporelles et à l'IAS 38, Immobilisations incorporelles

Les modifications à l'IAS 16 et à l'IAS 38 visent à préciser que l'utilisation de modes d'amortissement fondés sur les produits n'est pas appropriée pour déterminer l'amortissement des immobilisations corporelles et à introduire une présomption réfutable que l'utilisation de modes d'amortissement fondés sur les produits n'est pas appropriée dans le cas des immobilisations incorporelles.

Les modifications doivent être appliquées de façon prospective pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016.

Modifications à l'IFRS 11, Partenariats

Les modifications à l'IFRS 11 fournissent des indications sur la comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes dont l'activité constitue une entreprise. Les modifications stipulent que l'acquéreur des intérêts dans une entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise au sens de l'IFRS 3, Regroupements d'entreprises, doit appliquer tous les principes de comptabilisation des regroupements d'entreprises établis dans IFRS 3, et dans d'autres IFRS, à l'exception des principes qui vont à l'encontre des dispositions de la présente IFRS, et fournir les informations qui sont exigées dans l'IFRS 3, et dans d'autres IFRS, pour les regroupements d'entreprises.

Ces modifications doivent être appliquées de façon prospective pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016.

Modifications à l'IFRS 10, États financiers consolidés, et à l'IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les modifications visent à résoudre une contradiction entre les exigences de l'IFRS 10 et celles de l'IAS 28 et clarifient le traitement d'une vente ou d'un apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise.

Ces modifications doivent être appliquées de façon prospective pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

L'IASB a publié l'IFRS 15, qui fournit un cadre remplaçant les directives portant sur la comptabilisation des produits qui existent actuellement aux termes des IFRS. La norme fournit un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients et deux méthodes de comptabilisation des revenus : à un moment donné ou au fil du temps. Ce modèle propose une analyse des transactions fondée sur les contrats, qui comporte cinq étapes et permet de déterminer si un montant doit être comptabilisé au titre des produits et, le cas échéant, d'établir le montant comptabilisé ainsi que la date de comptabilisation. La norme instaure de nouveaux seuils en matière d'estimations et de jugement, lesquels peuvent avoir une incidence sur le montant comptabilisé ou la date de comptabilisation.

Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 selon une des deux méthodes suivantes : selon une approche rétrospective ou une approche rétrospective modifiée tenant compte de l'effet cumulatif de son application initiale comme un ajustement au solde d'ouverture des capitaux propres à la date de première application.

IFRS 9. Instruments financiers

L'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, combinant les étapes portant sur le classement et l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture du projet visant à remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*.

Les modifications doivent être appliquées de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

La Société a l'intention d'adopter ces modifications et ces normes lorsqu'elles entreront en vigueur. La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura sur ses états financiers consolidés l'adoption de ces normes et modifications.

5. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	31	mars
(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
	\$	\$
Créances clients	29 805	108 890
Moins le compte de correction de valeur pour créances douteuses	(544)	(841
Créances clients, montant net	29 261	108 049
Autres débiteurs :		
Produits non facturés	23 055	24 328
Charges payées d'avance	3 486	5 434
Montant à recevoir au titre des taxes à la consommation	3 502	18 336
Autres débiteurs	3 763	32 566
	63 067	188 713

Au 31 mars 2014, les autres débiteurs comprenaient le produit de l'assurance à recevoir relativement au projet de prolongation de la vie utile de Point Lepreau.

Le classement selon l'âge des créances clients brutes se présente comme suit :

		31 mars
(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
	\$	\$
En règle	9 773	16 284
En souffrance depuis 1 à 30 jours	14 239	11 073
En souffrance depuis 31 à 60 jours	1 800	1 728
En souffrance depuis 61 à 90 jours	778	266
En souffrance depuis plus de 90 jours	3 215	79 539
	29 805	108 890

La Société est exposée à un risque de crédit normal découlant de ses clients et autres débiteurs, et elle constitue un compte de correction de valeur au titre des pertes de crédit qu'elle pourrait subir. Le compte de correction de valeur pour créances douteuses correspond au montant estimé des pertes de crédit que la direction prévoit que la Société subira, à la lumière de son expérience passée pour des créances similaires dans une conjoncture économique semblable. Tout écart entre les pertes de crédit réelles et les estimations formulées par la direction aura des répercussions sur le résultat net futur de la Société. La Société travaille à recouvrer ses créances clients impayées conformément aux modalités des contrats de vente.

L'exposition de la Société aux risques de crédit liés aux clients et aux autres débiteurs, y compris les produits non facturés, est présentée à la note 24.

Le tableau suivant présente la variation du compte de correction de valeur pour créances douteuses :

	31 n	nars
(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	(841)	(317)
Dotations	_	(533)
Reprises	297	9
Solde à la clôture de l'exercice	(544)	(841)

6. STOCKS

		31 mars
(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
	\$	\$
Marchandises en consignation	_	210
Matières premières	1 631	1 625
Travaux en cours	7 713	7 685
Produits finis	2 923	2 735
Combustible nucléaire	12 267	12 255
Pièces de rechange et fournitures de magasins	13 617	13 580
Stocks	25 884	25 835
Stocks d'eau lourde	221 283	304 910

Le coût des stocks de combustible nucléaire, des pièces de rechange et des fournitures de magasins comptabilisé en charges aux postes « Coût des ventes » et « Charges d'exploitation » s'est élevé à 26,2 millions de dollars (26,4 millions de dollars en 2014). Le montant total de la dépréciation des stocks en 2015 s'est chiffré à 0,2 million de dollars (1,6 million de dollars en 2014).

En plus de la consommation interne d'eau lourde par les Laboratoires de Chalk River, qui s'est élevée à 0,8 million de dollars (0,4 million de dollars en 2014), le coût des stocks d'eau lourde comptabilisé en charges au poste « Coût des ventes » s'est chiffré à 24,7 millions de dollars (0,7 million de dollars en 2014). Le montant total de la dépréciation de l'eau lourde en 2015 s'est élevé à 58,1 millions de dollars (néant en 2014). La dépréciation est liée à une évaluation qui a été réalisée au cours de l'exercice portant sur la valeur nette de réalisation des stocks d'eau lourde.

La Société n'a repris aucune perte de valeur et n'a pas donné de stocks en garantie de passifs.

7. CRÉANCES À LONG TERME

	31	mars
(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
	\$	\$
Montants sur contrats à recevoir de clients en rapport avec le financement de produits et services,		
échéant jusqu'en 2019 et payables en montants fixes	80 670	104 799
Créances au titre des contrats de location-financement	19 124	_
Partie courante	(30 958)	(23 886)
	68 836	80 913

Les montants sur contrats à recevoir se rapportent essentiellement à des ventes d'eau lourde réalisées au cours d'exercices précédents. Le montant est remboursable à la Société en 2019, selon un calendrier de remboursement fixe. Le taux d'intérêt implicite sur le montant à recevoir est de 5,77 % par année. Les montants exigibles, qui sont comptabilisés à titre d'activités d'exploitation dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie, viennent à échéance comme suit:

		31 mars
(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
	\$	\$
Moins de 1 an	25 283	23 886
De 1 an à 5 ans	55 387	80 913
	80 670	104 799

L'investissement net de la Société à l'égard des créances au titre des contrats de location-financement, lequel correspond entièrement à de l'eau lourde, est le suivant :

	31 mars	
Investissement brut	Produits	Valeur actualisée
à l'égard des créances	financiers	des paiements
au titre des contrats de	comptabilisés	minimaux au titre
location-financement	d'avance	de la location
\$	\$	\$
6 171	(496)	5 675
13 842	(393)	13 449
20 013	(889)	19 124
	à l'égard des créances au titre des contrats de location-financement \$ 6 171 13 842	Investissement brut à l'égard des créances au titre des contrats de location-financement \$ \$ \$ \$ \$ \$ 6 171 \$ (496) \$ 13 842 \$ (393)

8. PLACEMENTS DÉTENUS EN FIDUCIE

La Loi sur les déchets de combustible nucléaire exige des sociétés de services publics nucléaires canadiennes qu'elles forment un organisme de gestion des déchets, la Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN »), afin de formuler des recommandations au gouvernement du Canada concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire et de mettre en application l'approche retenue. La Loi exige également que chaque propriétaire de déchets de combustible nucléaire établisse un fonds en fiducie pour financer la mise en œuvre de l'approche.

Chaque fonds en fiducie est maintenu afin de satisfaire aux exigences de la Loi, et seule la SGDN peut en retirer des sommes conformément aux dispositions de l'article II de la Loi. Comme l'exigeait celle-ci, le dépôt initial d'EACL dans son fonds en fiducie a été de 10 millions de dollars et a eu lieu le 25 novembre 2002. Des dépôts annuels ultérieurs d'environ 1,5 million de dollars en moyenne ont été versés au fonds comme il était exigé et le seront jusqu'à ce que l'ensemble des coûts associés au cycle de vie de la gestion des déchets de combustible nucléaire à long terme soient couverts.

Le fonds en fiducie, qui est géré par la CIBC au nom d'EACL, investit dans des instruments à revenu fixe qui sont assortis de diverses échéances. Le fonds a été consolidé et les placements qu'il détient sont comptabilisés à titre d'actifs à long terme et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les intérêts gagnés par le fonds compensent la charge financière relative à la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets (notes 14 et 22). La valeur, au cours du marché, des instruments, ou d'instruments similaires dans le cas des obligations, était estimée à 47,8 millions de dollars au 31 mars 2015 (44,1 millions de dollars au 31 mars 2014). Les intérêts gagnés sur les actifs en fiducie reviennent au fonds en fiducie et sont fixes, alors que la juste valeur des instruments varie en fonction du taux d'intérêt du marché en vigueur. Ces placements sont constitués de ce qui suit :

		31 mars		31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	Échéance	2015	Rendement	2014	Rendement
		\$		\$	
Équivalents de trésorerie*	Sans objet	1 187	0,0 %	1 606	0,0 %
Obligations d'administrations					
publiques canadiennes**	avril 2016 – juin 2025	32 361	2,8 %	29 612	2,3 %
Obligations de sociétés	mai 2016 – décembre 2021	14 257	2,8 %	12 898	3,0 %
		47 805		44 116	

^{*}Les équivalents de trésorerie se composent principalement d'instruments du marché monétaire à court terme dont la durée jusqu'à l'échéance initiale est inférieure à 90 iours.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2015

(en milliers de dollars canadiens)	Immobilisations en cours	Terrains et aménagements de terrains	Bâtiments	Réacteurs, matériel et outillage	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Laboratoires nucléaires					
Coût au 31 mars 2014	140 810	59 868	256 426	389 737	846 841
Entrées et transferts	85 994	18 969	1 460	10 338	116 761
Sorties et transferts	(33 869)	_	(1 868)	(21 488)	(57 225)
Dépréciation	(1 245)	_	_	_	(1 245)
Autres variations	_	_	7 903	_	7 903
Coût au 31 mars 2015	191 690	78 837	263 921	378 587	913 035
Amortissement au 31 mars 2014	_	35 858	181 214	293 980	511 052
Augmentation de l'amortissement	_	2 632	3 698	13 159	19 489
Sorties	_	_	(1 832)	(21 443)	(23 275)
Transferts	_	_	_	_	_
Amortissement au 31 mars 2015	_	38 490	183 080	285 696	507 266
Valeur comptable nette au 31 mars 201	4 140 810	24 010	75 212	95 757	335 789
Valeur comptable nette au 31 mars 201	5 191 690	40 347	80 841	92 891	405 769

^{**}Les obligations d'administrations publiques canadiennes comprennent des obligations fédérales, provinciales et municipales.

(en milliers de dollars canadiens)	Immobilisations en cours	Terrains et aménagements de terrains	Bâtiments	Réacteurs, matériel et outillage	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Opérations commerciales (activités abandonnées)					
Coût au 31 mars 2013	_	362	4 091	571	5 024
Transferts	_	(362)	(4 091)	(571)	(5 024)
Coût au 31 mars 2014	_	_	_	_	_
Amortissement au 31 mars 2013	_	362	4 091	571	5 024
Transferts	_	(362)	(4 091)	(571)	(5 024)
Amortissement au 31 mars 2014	_	_	_	_	_
Valeur comptable nette au 31 mars 201	3 —	_	_	_	_
Valeur comptable nette au 31 mars 201	4 —	_	_	_	_
Laboratoires nucléaires					
Coût au 31 mars 2013	90 010	52 430	252 937	383 446	778 823
Entrées et transferts	79 274	7 438	6 262	9 524	102 498
Sorties et transferts	(26 304)	_	(431)	(3 233)	(29 968)
Dépréciation	(2 170)	_	_	_	(2 170)
Autres variations	_	_	(2 342)	_	(2 342)
Coût au 31 mars 2014	140 810	59 868	256 426	389 737	846 841
Amortissement au 31 mars 2013	_	33 575	175 052	283 825	492 452
Augmentation de l'amortissement	_	1 920	3 353	12 809	18 082
Sorties	_	_	(311)	(3 225)	(3 536)
Transferts	_	363	3 120	571	4 054
Amortissement au 31 mars 2014	_	35 858	181 214	293 980	511 052
Valeur comptable nette au 31 mars 201	90 010	18 855	77 885	99 621	286 371
Valeur comptable nette au 31 mars 201	4 140 810	24 010	75 212	95 757	335 789
Total au 31 mars 2013	90 010	18 855	77 885	99 621	286 371
Total au 31 mars 2014	140 810	24 010	75 212	95 757	335 789

Pour l'exercice clos le 31 mars 2015, l'amortissement des immobilisations corporelles s'est établi à 19,5 millions de dollars (18,1 millions de dollars en 2014).

En 2015, des charges de dépréciation de 1,2 million de dollars (2,2 millions de dollars en 2014) ont été comptabilisées relativement à l'annulation d'un projet prévu dont les coûts avaient été portés à l'actif et inclus dans les immobilisations en cours.

10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2015

	Actifs en cours		
(en milliers de dollars canadiens)	de développement	Logiciels	Total
	\$	\$	\$
Coût au 31 mars 2014	681	9 532	10 213
Entrées et transferts	529	3 783	4 312
Sorties et transferts	(681)	_	(681)
Coût au 31 mars 2015	529	13 315	13 844
Amortissement au 31 mars 2014	_	1 321	1 321
Augmentation de l'amortissement	_	1 204	1 204
Amortissement au 31 mars 2015	_	2 525	2 525
Valeur comptable nette au 31 mars 2014	681	8 211	8 892
Valeur comptable nette au 31 mars 2015	529	10 790	11 319
2014			
	Actifs en cours		
(en milliers de dollars canadiens)	de développement	Logiciels	Total
	\$	\$	\$
Coût au 31 mars 2013	_	2 369	2 369
Entrées et transferts	681	7 163	7 844
Sorties et transferts	_	_	_
Coût au 31 mars 2014	681	9 532	10 213
Amortissement au 31 mars 2013		858	858
Augmentation de l'amortissement	_	463	463

L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé dans les charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat global.

1 321

1 511

681

1 321

1 511

8 892

Pour l'exercice considéré, les frais de recherche et développement ont totalisé 63,8 millions de dollars (64,2 millions de dollars en 2014). De ce montant, une tranche de néant (néant en 2014) satisfaisait aux critères permettant l'inscription à l'actif.

11. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Amortissement au 31 mars 2014

Valeur comptable nette au 31 mars 2013

Valeur comptable nette au 31 mars 2014

	31 mars		
(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014	
	\$	\$	
Dettes fournisseurs	13 168	13 789	
Autres créditeurs et charges à payer	43 442	42 237	
Charges à payer au titre des salaires	34 929	28 239	
Partie courante des avantages du personnel (note 16)	3 814	4 297	
Montants à payer à des parties liées	21 438	18 075	
Montants à payer à l'actionnaire	815	1 373	
	117 606	108 010	

La valeur comptable des fournisseurs et autres créditeurs est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Les montants à payer à l'actionnaire comprennent les produits de redevances. Les montants à payer à des parties liées représentent le produit en trésorerie tiré des ventes d'eau lourde (note 18).

12. AVANCES DE CLIENTS ET OBLIGATIONS ENVERS LES CLIENTS

		31 mars
(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
	\$	\$
Avances de clients et produits comptabilisés d'avance	3 165	13 690

Les avances de clients représentent les produits perçus qui dépassent les produits comptabilisés et les avances pour lesquelles les travaux correspondants n'ont pas encore débuté.

13. PROVISIONS

(en milliers de dollars canadiens)	Provision pour pertes sur contrats	Autres	Total
	\$	\$	Ś
Solde au 31 mars 2013	31 558	42 851	74 409
Entrées	4 000	110 181	114 181
Montant utilisé au cours de l'exercice	(2 650)	(15 104)	(17 754)
Réduction découlant d'une réévaluation	(17 313)	(1 650)	(18 963)
Solde au 31 mars 2014	15 595	136 278	151 873
Entrées	_	_	_
Montant utilisé au cours de l'exercice	(10 570)	(113 002)	(123 572)
Réduction découlant d'une réévaluation	_	(11 517)	(11 517)
Solde au 31 mars 2015	5 025	11 759	16 784

L'achèvement de certains projets de prolongation de la vie utile et le quasi-achèvement de certains autres projets ont entraîné une baisse de 11 millions de dollars (16 millions de dollars en 2014) de la provision pour pertes sur contrats. On prévoit que ces dépenses seront engagées au cours d'une année à deux années suivant la période de présentation de l'information financière.

Les autres provisions ont trait à l'exposition aux réclamations liées à certains projets de prolongation de la vie utile, de même qu'aux garanties, aux actions en justice et réclamations fondées en droit, aux différends avec les fournisseurs et à un contrat déficitaire. On prévoit que ces dépenses seront engagées au cours des deux à trois années suivant la période de présentation de l'information financière.

Les provisions sont par nature à court terme et elles ne sont donc pas actualisées. Les réductions découlant des réévaluations sont incluses dans les charges d'exploitation des Laboratoires nucléaires et des activités abandonnées.

14. PROVISION LIÉE AU DÉCLASSEMENT ET À LA GESTION DES DÉCHETS

EACL est tenue de déclasser ses installations nucléaires et ses autres actifs afin de se conformer à la réglementation de la CCSN et aux autres règlements applicables. Ces installations comprennent les prototypes de réacteurs, les usines d'eau lourde, les installations de recherche et développement nucléaires ainsi que de gestion des déchets et d'autres installations. En raison de la diversité des installations, le processus de déclassement peut être différent dans chaque cas. Parfois, les activités de déclassement se déroulent en étapes séparées par des intervalles de plusieurs décennies afin de laisser la radioactivité décroître avant l'étape suivante. Ces activités comprennent la surveillance et le suivi, la décontamination, la démolition et la gestion des déchets connexes. Une partie importante des passifs renvoie à des obligations qui existaient avant la création d'EACL en 1952.

Le plan de déclassement met en jeu une série d'activités dont le but est d'assurer ce qui suit :

- Toutes les installations nucléaires redondantes sont dans un état contrôlé et contrôlable qui élimine tout risque à court terme;
- Les installations sous surveillance demeurent dans un état durable, stable et sécuritaire;
- Les mesures visant l'atteinte d'un état final qui représente l'aboutissement approuvé du processus de déclassement comme l'exige l'organisme de réglementation ont été menées à terme de façon économique.

Le gouvernement du Canada exige d'EACL qu'elle comptabilise les passifs liés à la gestion des déchets, au déclassement et à la remise en état des lieux associés à ses activités courantes depuis le 1^{er} avril 2006. Au 31 mars 2015, un montant de 164,3 millions de dollars (109,2 millions de dollars au 31 mars 2014) était inclus dans la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets.

La provision liée au déclassement et à la gestion des déchets s'établit comme suit :

	3	1 mars
(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
	\$	\$
Valeur comptable à l'ouverture de la période	7 535 142	7 765 040
Valeur comptable à l'ouverture de la période, partie courante	214 500	205 000
Passifs réglés	(199 978)	(212 908)
Désactualisation	222 122	210 151
Effet de la variation du taux d'actualisation	2 114 073	(831 438)
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	71 592	600 812
Révision des estimations et du calendrier des dépenses touchant les	7.000	(2.2.42)
immobilisations corporelles	7 903	(2 342)
Coûts de la gestion des déchets, du déclassement et de la remise en état des lieux associés aux activités poursuivies	8 859	15 327
Valeur comptable à la clôture de la période	9 974 213	7 749 642
Moins la partie courante	(229 500)	(214 500)
	9 744 713	7 535 142

(La perte) le profit à la réévaluation comptabilisé dans l'état du résultat global inclut l'effet des variations du taux d'actualisation et la révision des estimations et du calendrier des dépenses susmentionnés.

Les dépenses futures non actualisées et ajustées en fonction de l'inflation liées aux projets et incluses dans le passif s'élèvent à 18 063,9 millions de dollars (18 291,6 millions de dollars au 31 mars 2014). La provision est réévaluée chaque date de clôture en fonction du taux d'actualisation en vigueur.

Au 31 mars 2015, la provision a été actualisée selon un taux de 1,99 %. Le solde au 31 mars 2014 a été actualisé selon un taux de 2,96 %.

L'effet des variations du taux d'actualisation sur la provision est comptabilisé au poste « Profit (perte) à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et autres » dans les états consolidés du résultat global. La charge totale de l'exercice s'est établie à 2 114,1 millions de dollars (profit de 831,4 millions de dollars en 2014).

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant de la provision sont les suivantes :

	31 mars	
	2015	2014
Période d'actualisation	149 années	150 années
Taux d'actualisation	1,99 %	2,96 %
Taux d'inflation	1,70 %	1,70 %

La provision est très sensible au taux d'intérêt utilisé pour actualiser les dépenses futures. Le tableau qui suit montre l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation utilisé pour estimer la provision.

	31 mars		
(en millions de dollars canadiens)	2015	2014	
	\$	\$	
Augmentation de 1 %	(2 137)	(1 527)	
Diminution de 1 %	3 184	2 211	

15. FINANCEMENT DIFFÉRÉ POUR LES IMMOBILISATIONS

Le financement différé pour les immobilisations a été fourni à la Société sous forme de crédits par son actionnaire (notes 20 et 23), comme suit :

	3	1 mars
(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
	\$	\$
Financement différé pour les immobilisations, solde d'ouverture	302 997	238 860
Financement pour les immobilisations reçu au cours de l'exercice	85 261	77 784
Amortissement du financement différé pour les immobilisations	(16 083)	(13 647)
Financement différé pour les immobilisations, solde de clôture	372 175	302 997

16. AVANTAGES DU PERSONNEL

A) Régime de retraite

Tel qu'il est mentionné à la note 4 L), les salariés de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique. Les cotisations sont versées dans trois comptes, soit le Compte de pension de retraite de la fonction publique, le compte de la Caisse de retraite de la fonction publique et le compte Régime compensatoire.

Le taux de cotisation de la Société au Compte de pension de retraite de la fonction publique (« CPRFP ») est égal à celui des salariés, et les cotisations de la Société au compte de la Caisse de retraite de la fonction publique correspondent à 1,28 fois les cotisations salariales (1,45 fois au 31 mars 2014). Les cotisations de la Société au compte Régime compensatoire pour l'année civile 2015 équivalent à 7,13 fois les cotisations salariales (7,59 fois pour l'année civile 2014). Ces multiples pourraient changer après réévaluation de la part de l'administration du Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « régime »).

La quasi-totalité des salariés de la Société sont couverts par le régime, qui est un régime contributif à prestations définies créé par voie législative dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les salariés tout comme la Société doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit le montant des cotisations patronales en fonction d'un multiple des cotisations salariales. Le taux général des cotisations patronales en vigueur au cours de l'exercice a correspondu à 12,0 % des salaires (13,0 % en 2014). Des cotisations totalisant 32,5 millions de dollars (34,4 millions de dollars en 2014) ont été comptabilisées en charges pour l'exercice.

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations prévues en vertu du régime. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent pendant une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % des services ouvrant droit à pension, le total étant multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire. Ces prestations sont coordonnées avec celles qui sont versées en vertu du Régime des pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec, et elles sont indexées pour tenir compte de l'inflation.

B) Avantages du personnel

La Société verse dans certains cas des indemnités à la suite de départs volontaires et fournit d'autres avantages postérieurs à l'emploi, comme il est décrit à la note 4 M). L'obligation au titre des prestations définies n'est pas capitalisée, son financement étant assuré lorsque les prestations sont versées. Ainsi, le régime à prestations définies n'a aucun actif et son déficit correspond à l'obligation au titre des prestations définies.

Les indemnités pour départs volontaires sont payables en cas de démissions ou de départs à la retraite volontaires ultérieurs. Conformément aux attentes du gouvernement du Canada relativement aux organismes fédéraux et aux sociétés d'État, EACL a commencé à éliminer cet avantage du personnel au cours de l'exercice 2012–2013.

L'obligation comptabilisée au titre des avantages du personnel en 2015 comprend des indemnités pour départs volontaires de 15,0 millions de dollars (15,8 millions de dollars en 2014). Ce solde tient compte des montants se rapportant aux salariés qui ont fait le choix de reporter le versement jusqu'au moment de la cessation de leur emploi, ainsi qu'aux salariés dont les unités de négociation n'avaient pas, au 31 mars 2015, négocié ou ratifié d'accords visant l'élimination des indemnités à la suite de départs volontaires.

La date d'évaluation de l'obligation au titre des avantages du personnel est le 31 mars 2015, et la dernière évaluation actuarielle de ces avantages a été réalisée à cette date. À la clôture de l'exercice, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 7,0 ans (6,9 ans en 2014).

Le tableau qui suit résume l'activité liée aux régimes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi et aux autres régimes d'avantages à long terme :

	31	mars
(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
	\$	\$
Obligation au titre des avantages du personnel à l'ouverture de l'exercice	29 058	27 975
Obligation au titre des avantages du personnel à l'ouverture de l'exercice – partie courante*	4 297	12 232
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	1 353	1 319
Intérêts sur l'obligation au titre des avantages du personnel	1 236	1 308
Prestations versées	(4 290)	(8 563)
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant des variations des hypothèses démographiques	621	(497)
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant des variations des hypothèses financières	2 222	(458)
(Gains actuariels) pertes actuarielles découlant des ajustements liés à l'expérience	(1 539)	39
Obligations au titre des avantages du personnel à la clôture de l'exercice	32 958	33 355
Partie courante de l'obligation au titre des avantages du personnel*	(3 814)	(4 297)
Obligation au titre des avantages du personnel	29 144	29 058

^{*}La partie courante de l'obligation au titre des avantages du personnel est incluse dans les fournisseurs et autres créditeurs (note 11).

Le tableau qui suit présente sommairement les charges liées aux régimes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi et aux autres régimes d'avantages à long terme inscrites dans les états consolidés du résultat global et dans les bilans consolidés :

31 r	31 mars	
2015	2014	
\$	\$	
1 353	1 319	
1 236	1 308	
(92)	(873)	
2 497	1 754	
	2015 \$ 1 353 1 236 (92)	

La charge annuelle découlant du régime d'avantages du personnel liée aux salariés travaillant dans les Laboratoires nucléaires est comptabilisée dans le coût des ventes et dans les charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat global. La charge annuelle découlant du régime d'avantages du personnel liée aux salariés des Opérations commerciales est comptabilisée dans le coût des ventes et les charges d'exploitation liés aux activités abandonnées (note 26).

Les hypothèses actuarielles importantes qui ont été posées pour évaluer les avantages du personnel de la Société sont les suivantes :

Hypothéses actuarielles

		31 mars	
	2015	2014	
Taux d'actualisation	3,00 %	3,80 %	
Taux de croissance des salaires	2,75 %	2,75 %	
Taux tendanciel du coût des soins de santé	5,00 %	5,00 %	

Pour les exercices 2015 et 2014, les taux de mortalité sont ceux qu'utilise le Bureau du surintendant des institutions financières pour l'évaluation des avantages au 31 mars 2011 conformément au CPRFP. Les taux de mortalité des personnes handicapées sont ceux utilisés dans l'évaluation des passifs au titre des prestations relativement au fonds d'assurance à l'égard de l'annexe 1 de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario au 31 décembre 2010.

L'obligation et les coûts au titre des avantages du personnel comportent une incertitude relative à la mesure en raison de l'emploi des hypothèses actuarielles. L'incidence de ces facteurs sur la réévaluation de l'obligation au titre des avantages du personnel peut se révéler importante et parfois être volatile.

Les hypothèses actuarielles importantes utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies sont le taux d'actualisation, la croissance attendue des salaires et la mortalité. L'analyse de sensibilité plus bas a été effectuée selon d'éventuels changements dans les hypothèses à la clôture de la période de présentation de l'information financière. L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. La sensibilité de chaque hypothèse clé a été calculée indépendamment de l'incidence des variations des autres hypothèses clés. Dans les faits, des variations peuvent survenir dans plusieurs hypothèses clés simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner la modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	31 mars
(en milliers de dollars canadiens)	2015
	\$
Augmentation de 1 % du taux d'actualisation (4,0 %)	30 411
Diminution de 1 % du taux d'actualisation (2,0 %)	35 385
Augmentation de 1 % du taux de croissance des salaires (3,75 %)	33 618
Diminution de 1 % du taux de croissance des salaires (1,75 %)	31 909
Taux de mortalité postérieurs aux départs à la retraite calculés en fonction de 90 % des taux de mortalité utilisés	33 127
Taux de mortalité postérieurs aux départs à la retraite calculés en fonction de 110 % des taux de mortalité utilisés	32 357

Une augmentation ou une diminution de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé n'aurait pas d'incidence significative sur les avantages du personnel.

17. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET OBLIGATIONS

A) Contrats de location simple

Les montants à payer au titre des contrats de location simple non résiliables s'établissent comme suit :

		31 mars
(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
	\$	\$
Moins de 1 an	2 830	3 649
De 1 an à 5 ans	7 378	6 527
Plus de 5 ans	1 183	423
	11 391	10 599

La Société loue des locaux à bureaux en vertu de contrats de location simple venant à échéance à diverses dates. Ces contrats sont assortis d'une clause d'indexation des loyers. Pour l'exercice clos le 31 mars 2015, un montant de 5,0 millions de dollars (4,6 millions de dollars en 2014) se rapportant à des contrats de location simple a été comptabilisé en charges dans les états consolidés du résultat global.

Le total des paiements futurs à recevoir au titre des contrats de sous-location se chiffre à 3,0 millions de dollars.

B) Engagements liés à l'exploitation et au capital

Au 31 mars 2015, La Société était partie à des accords contractuels avec des fournisseurs tiers, y compris des contrats permettant la résiliation assortie de pénalités, s'élevant à environ 197,1 millions de dollars. Ce montant comprend des contrats liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles d'environ 58,6 millions de dollars.

C) Cautionnements d'exécution et dommages-intérêts extrajudiciaires

Il est d'usage dans le secteur de se servir de lettres de crédit, de cautionnements de garantie et d'autres cautionnements d'exécution dans le cadre de contrats importants. Ces cautionnements peuvent englober des garanties qu'un projet sera mené à terme ou qu'un projet ou du matériel donné répondra à des critères de performance définis. Les dommages-intérêts extrajudiciaires représentent les montants prévus aux contrats et les indemnités à verser en cas de non-respect d'une exigence du contrat (p. ex. un retard d'exécution).

Dans le cours normal des activités, la Société garantit également la réalisation de certains projets dans des délais précis et peut avoir à verser des dommages-intérêts extrajudiciaires si elle ne s'acquitte pas de ses obligations.

Le montant global du risque potentiel pour la Société aux termes des cautionnements d'exécution est estimé à néant (38 millions de dollars en 2014). Les dommages-intérêts extrajudiciaires étaient estimés à 60 millions de dollars au 31 mars 2015 (60 millions de dollars en 2014) et ont précédemment été passés en charges dans les activités abandonnées dans les états financiers consolidés. Comme il est décrit à la note 4 N), la direction évalue régulièrement le degré d'avancement des projets à long terme (tels que les projets de prolongation de la vie utile – note 13) afin de déterminer si des dommages-intérêts extrajudiciaires seront engagés. Lorsque des sanctions sont probables et quantifiables, les dommages-intérêts extrajudiciaires sont inclus dans le calcul révisé des produits ou dans les provisions pour pertes sur contrat comptabilisées au titre de ces projets.

D) Actions en justice et réclamations fondées en droit

La Société est partie à diverses actions en justice et réclamations intentées dans le cours normal des activités. L'issue de l'ensemble des actions et des réclamations intentées contre la Société dépend de leur règlement futur, notamment des incertitudes liées aux contentieux. À la lumière de l'information dont la Société dispose actuellement et après avoir consulté ses conseillers juridiques indépendants, la direction est d'avis que ces actions et réclamations, prises séparément ou dans leur ensemble, n'auront pas d'effet défavorable significatif sur la situation financière de la Société.

E) Développement de l'EC6

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, EACL a conclu un contrat avec Candu Énergie inc. en vue de fournir, par l'intermédiaire du gouvernement du Canada, jusqu'à 75 millions de dollars aux fins du financement du programme de développement de l'EC6. Au 31 mars 2015, 75 millions de dollars de ce montant (73 millions de dollars en 2014) avaient été passés en charges et 74 millions de dollars (73 millions de dollars en 2014) avaient été versés par EACL. De plus, sous certaines conditions énumérées dans le contrat conclu avec Candu Énergie inc., EACL pourrait devoir rembourser certains coûts à Candu Énergie inc.

18. CAPITAL D'APPORT ET FINANCEMENT DIFFÉRÉ POUR LE DÉCLASSEMENT ET LA GESTION DES DÉCHETS

Le capital d'apport comprend environ 25 millions de dollars (53 millions de dollars au 31 mars 2014) liés aux crédits parlementaires reçus pour la production des stocks d'eau lourde. Jusqu'en 1995–1996 inclusivement, la Société devait rembourser au gouvernement, sous forme d'un dividende, le produit en trésorerie tiré de la vente d'eau lourde financée par le gouvernement.

De 1997 à 2006, aux termes d'une décision du Conseil du Trésor, il était demandé à la Société de conserver le produit de la vente ou de la location d'eau lourde financée par le gouvernement dans un fonds distinct devant servir aux activités de déclassement dans les 10 ans suivant la décision. À mesure que la Société vendait ou louait de l'eau lourde financée par le gouvernement, elle virait le produit en trésorerie du capital d'apport au financement différé pour le déclassement et la gestion des déchets, et l'utilisait pour financer les activités courantes de déclassement.

Un montant annuel équivalant au produit tiré des ventes réalisées au cours des 10 années couvertes par l'entente et reçu après le 1^{er} avril 2006 [notes 7 et 4 O)] est viré du compte du capital d'apport à celui du financement différé pour le déclassement et la gestion des déchets. Cependant, il n'est pas nécessaire de conserver les fonds dans un compte distinct pour les activités de déclassement. Le reste du produit en trésorerie provenant des ventes d'eau lourde est comptabilisé à titre de montants à payer à des parties liées et est inclus au poste « Fournisseurs et autres créditeurs » des bilans consolidés de la Société (note 11).

19. PRODUITS

		31 mars		
(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014		
	\$	\$		
Services	58 522	70 205		
Ventes de biens	79 227	54 660		
Redevances	3 719	5 112		
	141 468	129 977		

20. FINANCEMENT

A) Crédits parlementaires

EACL sépare ses crédits parlementaires, lesquels englobaient le financement prévu par la loi, afin de s'assurer que les fonds sont engagés aux fins pour lesquelles ils ont été accordés. Parmi les principales estimations approuvées, on retrouve des montants visant les installations, les activités nucléaires et la recherche et le développement. D'autres estimations approuvées visent le fonctionnement et l'entretien des Laboratoires de Chalk River et s'ajoutent aux principales estimations. Le financement prévu par la loi a été octroyé pour financer les dépenses associées au dessaisissement des Opérations commerciales.

Pour l'exercice, les crédits parlementaires ci-dessous ont été reçus :

	31	1 mars
(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
	\$	\$
Crédits parlementaires – Laboratoires nucléaires, activités d'exploitation		
Laboratoires nucléaires, activités d'exploitation	205 383	273 977
Amortissement du financement différé pour les immobilisations	16 083	13 647
Crédits parlementaires – Laboratoires nucléaires, activités d'exploitation	221 466	287 624
Crédits parlementaires – Activités abandonnées, activités d'exploitation	36 100	33 700
Crédits parlementaires – immobilisations		
Financement du projet de remise à neuf de l'infrastructure des immobilisations	85 261	77 784
Total des crédits parlementaires	342 827	399 108

En 2014–2015, la Société a reçu une somme de 327 millions de dollars et a comptabilisé un montant de 343 millions de dollars (385 millions de dollars reçus et 399 millions de dollars comptabilisés en 2013–2014). L'écart entre les montants reçus et les montants comptabilisés au titre des crédits parlementaires est lié à l'amortissement du financement différé pour les immobilisations. Le financement pour les immobilisations est reçu lorsque les fonds sont requis, mais est comptabilisé au même moment que l'amortissement de l'actif connexe dans les états financiers consolidés d'EACL [notes 4 O) et 15].

Au cours de l'exercice, EACL a reçu le financement susmentionné afin de soutenir les activités prévues. Ce financement a été utilisé comme suit :

- le financement pour la recherche et l'infrastructure connexe constitue le financement de base pour les charges d'exploitation des Laboratoires de Chalk River d'EACL;
- le financement des initiatives en matière de réglementation, de santé, de sécurité et d'environnement des Laboratoires nucléaires a été affecté à la revitalisation des Laboratoires de Chalk River d'EACL et au maintien de la production d'isotopes par le réacteur NRU;
- le financement des projets de prolongation de la vie utile et du Bureau de clôture a servi à combler le manque à gagner qui avait été accumulé dans le cadre de divers projets en raison de la réévaluation des coûts liés à l'achèvement de ces projets et à financer les coûts de réorganisation de l'effectif engagés par suite du dessaisissement des Opérations commerciales;
- le financement pour le développement a été affecté aux activités de recherche et développement relatives à la construction du réacteur EC6.

B) Autre financement

Au cours de l'exercice, les autres formes de financement ont été comptabilisées comme suit :

		31 mars
(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
	\$	\$
Financement des activités d'exploitation		
Recouvrement de coûts auprès de tiers et autres	20 816	22 499
Déclassement et gestion des déchets	188 459	171 243
	209 275	193 742

21. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES PAR TYPES DE CHARGES

		31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014	
	\$	\$	
Charges salariales	341 841	329 920	
Charges générales et administratives	28 494	26 616	
Charges d'exploitation du site et des programmes	304 389	373 173	

Les coûts présentés ci-dessus correspondent aux coûts réels engagés par la Société au cours de l'exercice pour l'exploitation des Laboratoires nucléaires, y compris les activités de déclassement et de gestion des déchets, et du Bureau de clôture (activités abandonnées). Certains éléments des coûts (199 978 millions de dollars en 2014–2015; 212 908 millions de dollars en 2013–2014) ont trait au règlement du passif lié au déclassement et à la gestion des déchets (note 14) et, par conséquent, ne sont pas inclus dans les états consolidés du résultat global. Les charges salariales comprennent les salaires et les cotisations prescrites par la loi. Les charges liées aux Laboratoires nucléaires sont comptabilisées dans le coût des ventes et dans les charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat global. Les charges relatives aux Opérations commerciales sont comptabilisées dans le coût des ventes et les charges d'exploitation liés aux activités abandonnées (note 26).

22. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
	\$	\$
Produits financiers		
Intérêts sur les créances à long terme	5 873	6 724
Intérêts sur les placements et autres	564	463
	6 437	7 187
Charges financières		
Désactualisation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets,		
déduction faite des produits du fonds en fiducie	219 522	209 987
	219 522	209 987

23. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les transactions conclues entre la Société et ses filiales ont été éliminées au moment de la consolidation et ne sont donc pas présentées dans la présente note.

La Société est contrôlée par le gouvernement du Canada, qui en détient la totalité des actions. Le gouvernement, le régime et les entités contrôlées par le gouvernement constituent les principales parties liées avec lesquelles la Société conclut des transactions.

Outre les transactions dont il est question aux notes 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 18, 20 et 26, la Société a conclu les transactions suivantes avec le gouvernement :

- La Société a facturé à Ressources naturelles Canada des montants liés aux programmes de gestion des déchets radioactifs historiques de faible activité et aux activités de déclassement dont il est question à la note 20 B).
- Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut également diverses transactions avec le gouvernement et ses organismes ainsi qu'avec d'autres sociétés d'État.

La Société est réputée avoir une influence notable sur son entreprise associée, le Groupe des propriétaires de centrales CANDU (le « GPC »). La comptabilisation de la participation dans le GPC n'a pas été inscrite aux états financiers consolidés de la Société étant donné qu'elle n'est pas significative. Les transactions suivantes ont été conclues avec le GPC :

		31 mars
(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
	\$	\$
Produits	37 713	35 000
Cotisations des membres	6 812	10 678

Le solde auprès du GPC du fait de ces transactions au 31 mars 2015 s'élevait à 7,9 millions de dollars (8,0 millions de dollars au 31 mars 2014).

EACL a également conclu des transactions avec ses principaux dirigeants. Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société, y compris ses administrateurs et les membres de sa haute direction. Le tableau qui suit résume, à des fins comparatives, les montants versés ou à verser aux principaux dirigeants.

	31	mars
(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme	3 982	3 540
Indemnités de cessation d'emploi	225	83
Avantages postérieurs à l'emploi	1 176	1 185
	5 383	4 808

24. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Actifs et passifs financiers

 $Les\ actifs\ financiers\ et\ les\ passifs\ financiers\ figurant\ aux\ bilans\ consolidés\ s'établissent\ comme\ suit:$

(en milliers de dollars canadiens)	Actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts et créances	Autres Passifs financiers	Total
	\$	\$	\$	\$
31 mars 2015				
Trésorerie	_	75 912	_	75 912
Placements détenus en fiducie	47 805	_	_	47 805
Clients et autres débiteurs	_	63 067	_	63 067
Créances à long terme	_	99 794	_	99 794
Fournisseurs et autres créditeurs	_	_	(117 606)	(117 606)
Avances de clients et obligations envers les clients	_	_	(3 165)	(3 165)
Total	47 805	238 773	(120 771)	165 807

(en milliers de dollars canadiens)	Actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts et créances	Autres Passifs financiers	Total
	\$	\$	\$	\$
31 mars 2014				
Trésorerie	_	49 179	_	49 179
Placements détenus en fiducie	44 116	_	_	44 116
Clients et autres débiteurs	_	188 713	_	188 713
Créances à long terme	_	104 799	_	104 799
Fournisseurs et autres créditeurs	_	_	(108 010)	(108 010)
Avances de clients et obligations envers les clients	_	_	(13 690)	(13 690)
Total	44 116	342 691	(121 700)	265 107

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. À l'exception des créances à long terme, la valeur comptable de tous les actifs et passifs financiers avoisinait leur juste valeur au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014, en raison de leur nature à court terme. La juste valeur de la partie non courante des créances à long terme s'établissait à 72 millions de dollars (83 millions de dollars au 31 mars 2014) et est estimée en utilisant les flux de trésorerie actualisés selon le taux d'intérêt à long terme en vigueur à la clôture de l'exercice (niveau 2). Le taux d'intérêt à long terme se fonde sur le rendement à long terme d'obligations de référence du gouvernement du Canada ajusté en fonction du risque de marché et du risque de crédit.

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers évalués à la juste valeur, en fonction de la méthode d'évaluation utilisée. La Société utilise la hiérarchie qui suit pour classer les évaluations à la juste valeur :

- Niveau 1: Des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : Des données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : Des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Un changement de méthode d'évaluation pourrait donner lieu à des mouvements entre les niveaux 1, 2 ou 3. Pour les exercices clos le 31 mars 2015 et le 31 mars 2014, aucun transfert d'un niveau à l'autre n'est survenu.

	31 mars 2015			31 mars 2014				
(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3		Total	Niveau 1	Niveau 2 Niveau 3		Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs évalués à la juste valeur								
Placements détenus en fiducie – équivalents de trésorerie	1 187	_	_	1 187	1 606	_	_	1 606
Placements détenus en fiducie –								
obligations	_	46 618	_	46 618	_	42 510	_	42 510
Total des actifs	1 187	46 618	_	47 805	1 606	42 510	_	44 116

Il n'y a pas de passifs financiers évalués à leur juste valeur.

A) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations aux termes de l'instrument financier. Les actifs financiers de la Société exposés au risque de crédit sont les suivants : la trésorerie, les placements détenus en fiducie, les clients et autres débiteurs et les créances à long terme. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture correspond à la valeur comptable de chaque catégorie d'actifs financiers, qui totalisait 286,6 millions de dollars (386,8 millions de dollars au 31 mars 2014).

Au 31 mars 2015, tous les instruments de placement étaient cotés R1 bas ou plus par Dominion Bond Rating Service et A1 ou plus par Standard and Poor's.

La gestion du risque de crédit de la contrepartie a pour objectif de prévenir les pertes liées aux actifs financiers. Les mesures d'atténuation des risques encourus par la Société sont les suivantes :

- le suivi effectué aux niveaux de gestion appropriés;
- la mise en œuvre d'une stratégie de placement conservatrice.

Créances clients

Le risque encouru en raison des créances clients est faible, car la clientèle particulière de la Société appartient à un secteur réglementé par les gouvernements. Le risque de pertes de crédit potentielles est également atténué par le fait que la Société évalue la solvabilité des clients avant d'accorder du crédit. La valeur comptable des créances clients est évaluée en assurant le suivi individuel des factures, et le compte de correction de valeur pour créances douteuses est établi selon des mesures de révision et un processus d'approbation appliqués à chaque facture.

Trois clients (deux au 31 mars 2014), représentant chacun plus de 5 % du total des créances clients (5 % au 31 mars 2014), devaient collectivement 77 % (85 % au 31 mars 2014) du total des créances clients. Aucune créance importante n'est exigible en monnaie étrangère.

B) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne dispose pas de fonds suffisants pour satisfaire à ses passifs, engagements et obligations à leur échéance. Un des principaux risques de la Société consiste à ne pas être en mesure d'obtenir les sources de financement nécessaires pour maintenir ses capacités nucléaires de façon sécuritaire. La gestion du risque de liquidité de la Société a pour objectif le maintien de réserves suffisantes et disponibles rapidement afin d'être en mesure de respecter en tout temps les obligations en matière de liquidités. La Société est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III et, à ce titre, des contraintes s'appliquent aux emprunts qu'elle effectue pour honorer ses obligations. La Société dépend du financement que lui accorde son actionnaire pour s'acquitter de ses obligations.

EACL gère le risque de liquidité :

- en procédant à des révisions interfonctionnelles des projets et activités d'affaires;
- en communiquant fréquemment avec son actionnaire pour gérer ses besoins de liquidités et obtenir un financement approprié;
- en conservant un portefeuille de placements hautement liquides et d'instruments très rapidement convertibles en liquidités avec des contreparties de grande qualité.

En 2015, les objectifs de la Société en matière de gestion du risque de liquidité étaient les mêmes qu'en 2014. Cependant, la Société a demandé des fonds additionnels au gouvernement pour satisfaire à ses obligations. Au 31 mars 2015, la Société détenait un montant de 75,9 millions de dollars en trésorerie (49,2 millions de dollars au 31 mars 2014). Des créditeurs et charges à payer de 117,6 millions de dollars (108,0 millions de dollars au 31 mars 2014) (note 11) sont exigibles à moins de un an.

Le plan de financement de la Société fait partie du plan d'entreprise. Il est révisé et approuvé annuellement par le conseil d'administration et le gouvernement. Le financement des activités et des engagements futurs d'EACL est assuré par le gouvernement.

C) Risque de marché

i. Risque de change

La Société présente ses états financiers consolidés en dollars canadiens, mais conclut une partie des transactions liées à ses activités en monnaies étrangères. L'exposition au risque de change de la Société découle principalement des transactions qu'elle conclut en dollars américains. Les activités de gestion du risque de change de la Société ont pour objectif de réduire le risque lié aux transactions et la volatilité connexe de ses résultats et de ses engagements.

Au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014, une variation à la hausse ou à la baisse de 5 % du cours de change (\$ CA/\$ US) n'aurait pas eu d'incidence importante sur le résultat global de l'exercice.

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les activités de gestion du risque de taux d'intérêt de la Société ont pour objectif de réduire au minimum la volatilité des produits et des charges de la Société. Le risque de taux d'intérêt auquel est exposée la Société se limite aux variations des taux d'intérêt touchant les placements en obligations et des taux d'actualisation s'appliquant à la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets. Les variations des taux d'actualisation sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt (se reporter à l'analyse de sensibilité présentée à la note 14).

D) Risque de réglementation

Le secteur au sein duquel évolue la Société est fortement réglementé. Des changements apportés à la politique gouvernementale pourraient nuire à la situation financière de la Société. La gestion du risque de réglementation de la Société a pour objectif de surveiller activement les changements réglementaires et de les mettre en œuvre rapidement afin que la Société puisse poursuivre ses activités. En 2015, les objectifs de la Société en matière de gestion du risque de réglementation étaient les mêmes qu'en 2014.

25. GESTION DU CAPITAL

Le capital social autorisé de la Société se compose de 75 000 actions ordinaires sans valeur nominale. Au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014, 54 000 actions avaient été émises pour un montant de 15 000 000 \$.

Parce que la Société est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, Sa Majesté du chef du Canada est détentrice des actions de la Société. Seul le Parlement peut autoriser l'acquisition et la vente de ces actions. En outre, son passif est, en fin de compte, celui de Sa Majesté du chef du Canada.

La capacité de la Société d'obtenir du capital supplémentaire, par l'émission de titres de capitaux propres ou de titres d'emprunt, est conforme aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par le passé, aucune dette à long terme n'a été contractée. Le capital supplémentaire a été obtenu sous forme de contributions du gouvernement. À la clôture de l'exercice, la Société n'avait pas l'intention de chercher à obtenir du capital supplémentaire au cours des 12 prochains mois.

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de disposer de suffisamment de liquidités pour pouvoir respecter ses obligations financières et poursuivre ses plans d'exploitation et ses plans stratégiques, ainsi que pour préserver sa capacité à poursuivre son exploitation. Cette responsabilité est assumée grâce aux fonds reçus périodiquement du gouvernement et aux sommes perçues par l'exploitation et grâce au portefeuille de placements hautement liquides ou d'instruments très rapidement convertibles en trésorerie avec des contreparties de grande qualité. En 2015, les objectifs de la Société en matière de gestion du capital étaient les mêmes qu'en 2014.

Le capital des exercices considérés se résume comme suit :

	3	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014	
	\$	\$	
Capitaux propres négatifs	(9 785 854)	(7 492 518)	
Financement différé pour les immobilisations	372 175	302 997	
Financement différé pour le déclassement et la gestion des déchets	220 510	196 009	
Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets	9 974 213	7 749 642	
	781 044	756 130	

Comme ces sources de financement fournissent un montant de capital limité, la Société dépend principalement du financement pour les activités d'exploitation et les immobilisations fourni par l'actionnaire, qui est demandé dans le plan d'entreprise.

26. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 2 octobre 2011, le gouvernement du Canada a vendu les Opérations commerciales d'EACL à Candu Énergie inc., filiale entièrement détenue par SNC-Lavalin. À partir de cette date, Candu Énergie inc. a repris la pleine propriété et le contrôle de l'exploitation quotidienne des Opérations commerciales.

La vente comprenait certains actifs d'EACL vendus à Candu Énergie inc. et un échange d'activités entre les trois parties (EACL, SNC-Lavalin et le gouvernement du Canada). Une série d'ententes entrant en vigueur au moment de la conclusion de la transaction couvrent des questions comme la propriété intellectuelle et la prestation de services intersociétés entre EACL et Candu Énergie inc. Ces ententes comprennent également des accords de sous-traitance visant les projets de prolongation de la vie utile en cours, dans le cadre desquels Candu Énergie inc. se chargera de mener à terme l'exécution des contrats, à titre de sous-traitante d'EACL, cette dernière demeurant responsable des contrats. Le produit de la vente des actifs a été remis en totalité au receveur général du Canada.

Aux termes de la convention de vente, EACL a le droit de recevoir des redevances sur des projets de nouvelle construction et de prolongation de la vie utile réalisés par Candu Énergie inc. après la conclusion de la transaction. Ces redevances sont reçues au nom du gouvernement du Canada et sont remises au receveur général. Par conséquent, ces remises sont incluses dans les charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat global. Le contrat de licence visant la propriété intellectuelle aux termes duquel les redevances seront générées a une échéance de 15 ans et il est entré en vigueur le 2 octobre 2011.

Par ailleurs, dans le cadre de cette convention, le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire d'EACL, a commencé à effectuer en faveur de Candu Énergie inc. des versements qui pourraient atteindre jusqu'à 75 millions de dollars visant la réalisation du programme de développement du Réacteur CANDU évolué [note 17 E)].

Une provision pour restructuration de 36,5 millions de dollars a été comptabilisée, dont une somme de 33,4 millions de dollars avait été versée au 31 mars 2015 (33 millions de dollars en 2014), et un montant de 3,1 millions de dollars demeurait disponible pour mener à terme ce processus (3,5 millions de dollars en 2014). La provision pour restructuration vise principalement les indemnités de cessation d'emploi estimées destinées aux salariés touchés.

La totalité des activités des Opérations commerciales est considérée comme faisant partie des activités abandonnées. Les résultats et les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées sont comptabilisés distinctement dans les présents états financiers consolidés, conformément à l'IFRS 5.

Résultats des activités abandonnées

	31	mars
(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014
	\$	\$
Produits – projets de prolongation de la vie utile	1 070	35 774
Coût des ventes	(53)	32 082
Marge brute	1 123	3 692
Charges d'exploitation	(2 381)	102 282
Bénéfice d'exploitation (perte d'exploitation) provenant des activités abandonnées	3 504	(98 590)

Aucun contrat de construction n'était en cours au 31 mars 2015.

Les soldes qui suivent, qui sont comptabilisés aux bilans consolidés, ont trait aux projets en cours et aux charges de restructuration inclus dans les activités abandonnées :

	3	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2015	2014	
	\$	\$	
Actifs			
Clients et autres débiteurs	_	121 848	
Passifs			
Fournisseurs et autres créditeurs	4 384	11 365	
Avances de clients et obligations envers les clients	90	11 301	
Provisions	16 659	150 023	
Provision pour restructuration	3 090	3 472	

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Peter Currie

Nommé président du Conseil d'Énergie atomique du Canada limitée en octobre 2011.

Peter Currie siège à l'heure actuelle aux conseils d'administration de VIXS Systems Inc. (président du Conseil), de Intelius Inc. et de l'hôpital du district de Kemptville. M. Currie est ancien premier vice-président et chef des finances de Corporation Nortel Networks Limitée; vice-président et chef des finances de la Banque Royale du Canada et premier viceprésident et chef des finances de la Nord-américaine, compagnie d'assurance-vie. Il est également ancien membre du conseil des gouverneurs et du comité exécutif de l'Université York et ancien membre du conseil d'administration de la York University Development Corporation; ancien président du conseil de Symcor Inc. et ancien membre du conseil d'administration du Toronto East General Hospital, de l'Institut C.D. Howe, d'Affinion Group Inc., de Quinte Healthcare Inc., d'Arise Technologies Corp. et de la Société Canadian Tire Limitée. En 2003, M. Currie a été lauréat du Prix du directeur financier canadien de l'année de PricewaterhouseCoopers, de Dirigeants financiers internationaux du Canada et de la Société Caldwell Internationale. Il détient un baccalauréat en économie et une maîtrise en administration des affaires de l'Université York. Comités : Membre d'office du comité d'audit (d'avril 2014 à mars 2015) et membre d'office du comité de gouvernance et de ressources humaines (d'avril 2014 à mars 2015).

Robert Walker, Ph.D.

Nommé président et chef de la direction d'Énergie atomique du Canada limitée en octobre 2011.

Robert Walker est président du conseil du Réseau de centres d'excellence MEOPAR. M. Walker est ancien vice-président principal des Laboratoires nucléaires d'EACL; sous-ministre adjoint, Science et technologie, au ministère de la Défense nationale; et chef de la direction de l'organisme Recherche et développement pour la défense Canada et président du conseil du Comité pour la recherche et la technologie de l'OTAN. Il est titulaire d'un baccalauréat en physique de l'Université Acadia ainsi que d'une maîtrise en génie physique, d'un doctorat en génie électrique et d'un doctorat ès sciences honorifique de l'Université McMaster. Diplômé du Collège de la Défense nationale, il est membre de l'Académie canadienne du génie. Il a été nommé au conseil d'administration d'EACL en octobre 2011.

Comités: Membre d'office du comité d'audit (d'avril 2014 à mars 2015) et membre d'office du comité de gouvernance et de ressources humaines (d'avril 2014 à mars 2015).

Claude Lajeunesse, Ph.D.

Nommé au Conseil d'Énergie atomique du Canada limitée en mars 2005. Président émérite, Université Ryerson

Claude Lajeunesse est ancien président du conseil du Groupement Aéronautique de Recherche et Développement en Environnement; président et chef de la direction de l'Association des industries aérospatiales du Canada et de l'Association des universités et collèges du Canada; et président et vice-chancelier de l'Université Concordia à Montréal et de la Ryerson University à Toronto. Il est ancien membre du conseil de TD Assurance, de la Fondation de la Société du Musée des sciences et de la technologie du Canada, de SOFINOV (Caisse de dépôt et placement du Québec) et du Toronto East General Hospital. Il est titulaire d'un doctorat en génie nucléaire du Rensselaer Polytechnic Institute, à New York.

Comités : Président du comité de gouvernance et de ressources humaines (d'avril 2014 à mars 2015).

Gregory Josey

Nommé au Conseil d'Énergie atomique du Canada limitée en mars 2013. Gregory Josey a été vice-président, Finances et chef des finances de Soins-santé grand public McNeil, Johnson & Johnson Inc. et Johnson & Johnson – Merck Consumer Pharmaceuticals. Il a été membre de la haute direction et du conseil d'administration de Johnson & Johnson Inc. au Canada, président du conseil canadien des directeurs financiers de Johnson & Johnson et membre du conseil consultatif de la division ontarienne d'INCA. Il est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en administration des affaires de l'Université Wilfrid-Laurier et est comptable professionnel agréé. Il a été nommé au Conseil d'EACL en mars 2013.

Comités : Président du comité d'audit (d'avril 2014 à mars 2015)

James Hall

Nommé au Conseil d'Énergie atomique du Canada limitée en août 2013. Président et chef de la direction de James Hall Advisors Inc.

James Hall est vice-président de Callidus Capital Corporation et président et chef de la direction de James Hall Advisors Inc. Il siège actuellement aux conseils d'administration d'Indigo Books & Music Inc., d'Immunovaccine Inc. et d'Adventus Intellectual Property Inc. Il a occupé le poste de président du conseil et chef de la direction de Journal Register Company, a été premier vice-président et chef des placements de Working Ventures Canadian Fund Inc., premier vice-président de Lloyds Bank Canada et seul fiduciaire d'Omers Trust. Comptable professionnel agréé (CPA, CA), monsieur Hall détient un baccalauréat spécialisé en administration de la Richard Ivey School of Business de la University of Western Ontario. Comités: Membre du comité d'audit (d'avril 2014 à mars 2015) et membre du

Comités : Membre du comité d'audit (d'avril 2014 à mars 2015) et membre du comité de gouvernance et de ressources humaines (d'avril 2014 à mars 2015)

DIRIGEANTS

Aux 31 mars 2015

Bob Hamilton

Nommé au Conseil d'Énergie atomique du Canada limitée en décembre 2014. Sous-ministre, Ressources naturelles Canada

Ancien sous-ministre de l'Environnement; ancien Secrétaire délégué principal du Conseil du Trésor et Principal responsable du Conseil Canada-États-Unis de coopération en matière de réglementation; ancien sous-ministre délégué de l'Environnement; et ancien secrétaire délégué du Conseil du Trésor. Il a œuvré au sein de la haute direction de Finances Canada, notamment à titre de sous-ministre adjoint principal, Direction de la politique de l'impôt, et de sous-ministre adjoint, Direction de la politique du secteur financier. Il détient un baccalauréat ès arts (économie) et une maîtrise en économie de la University of Western Ontario.

Peter Currie

Président du Conseil

Robert Walker

Président et chef de la direction

Lynne Campbell

Vice-présidente, Ressources humaines

Grant Gardiner

Vice-président, Affaires juridiques

Frank Gibbs

Vice-président, Supervision des opérations et des infrastructures

Steven Halpenny

Vice-président, Finances et chef des finances

William Kupferschmidt

Vice-président, Recherche et développement

Randy Lesco

Vice-président, Exploitation et agent principal du nucléaire

Jon Lundy

Agent principal de la transition

Doug McIntyre

Vice-président et chef des services juridiques

Carl Marcotte

Vice-président, Développement des affaires et entreprises commerciales

Joan Miller

Vice-présidente, Déclassement et gestion des déchets

Yvonne Penning

Vice-présidente, Affaires juridiques, Bureau de clôture

Richard Sexton

Vice-président, Supervision du déclassement et de la gestion des déchets

David Smith

Vice-président, Opérations commerciales

GOUVERNANCE

La structure de gouvernance d'EACL est semblable à celle des sociétés constituées en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, à quelques exceptions importantes près :

- i. EACL est une société d'État mandataire et une société d'État mère assujettie aux dispositions de la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques (la « LGFP ») du Canada;
- ii. L'unique actionnaire d'EACL est le gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Ressources naturelles;
- iii. Les membres du conseil d'administration (le « Conseil »), le président du conseil d'administration et le président et chef de la direction d'EACL sont nommés par le gouvernement du Canada, par voie de décret.
- iv. Le Conseil d'EACL a également mis sur pied deux comités, à savoir le comité d'audit et le comité des ressources humaines et de la gouvernance, lesquels sont composés entièrement de membres indépendants et ont chacun une charte spécifique qui définit les responsabilités envers le Conseil et en son nom.

En 2014–2015, le Conseil a orienté, commenté et évalué les plans stratégiques d'EACL; il a avalisé les modifications apportées à l'architecture d'alignement des programmes; et il a approuvé tous les principaux contrats et projets. Tout au long de l'exercice, le Conseil a continué à porter son attention, notamment par l'entremise du comité d'audit et du comité des ressources humaines et de la gouvernance selon leur charte respective, à la prestation d'une gouvernance interne efficace à l'égard de la deuxième phase du plan de restructuration d'EACL, qui est centrée sur les Laboratoires nucléaires. Par l'entremise de ses deux comités et de ses propres activités, le Conseil a assuré le suivi de toutes les questions significatives et une surveillance optimale des risques commerciaux et des autres risques connexes.

Le cadre de gouvernance d'entreprise d'EACL repose sur les pratiques exemplaires figurant dans les Lignes directrices sur la régie des sociétés d'État et autres entreprises publiques publiées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Le Conseil reconnaît qu'une gouvernance efficace exige l'amélioration continue des processus et des pratiques de l'entreprise qui servent à assurer un degré élevé de reddition de comptes à toutes les parties prenantes.

En 2014–2015, EACL a continué de mettre en œuvre et de renforcer ses activités de gouvernance afin d'améliorer la reddition de comptes, la transparence et la confiance dans tout l'organisme. Plus particulièrement, le Conseil a mis en œuvre les projets suivants :

- Il a fourni une diligence raisonnable et des conseils et des opinions lorsque le gouvernement du Canada a entrepris la deuxième phase de la restructuration d'EACL;
- Il a exercé une surveillance accrue à l'égard des questions relatives à la santé, à la sûreté, à la sécurité et à l'environnement;
- Il a exercé la surveillance requise pendant que le Bureau de clôture d'EACL continuait de s'occuper de régler les obligations juridiques conservées par EACL dans le cadre de la vente du Groupe Opérations commerciales;
- Il a assuré une surveillance appropriée de la gestion des risques d'entreprises et commerciaux;
- Il a continué de présenter des rapports réguliers au ministre des Ressources naturelles concernant l'accomplissement de son rôle et l'exécution de ses responsabilités en matière de gouvernance.

Le Conseil

À la clôture de l'exercice, la Conseil comptait six membres. Cinq des six membres étaient des membres indépendants puisqu'ils ne faisaient pas partie de l'équipe de direction, ne recevaient aucune rémunération de la Société (autre que les jetons de présence d'administrateur dans le cas de quatre membres) et n'avaient aucune participation, activité ou autre relation importante avec la Société qui pourrait nuire à l'indépendance de leur jugement. Le sixième membre du Conseil était le chef de la direction d'EACL.

Les activités commerciales d'EACL sont régies par le conseil d'administration, qui assume les principales responsabilités de gérance, telles qu'elles sont définies dans sa charte. Ces responsabilités comprennent la surveillance de la gestion financière, le recensement des principaux risques, l'approbation de l'orientation stratégique de l'organisme, l'examen des objectifs en matière de politiques publiques de la Société ainsi que le respect des obligations juridiques générales.

Le tableau ci-après présente le registre des présences et le statut d'indépendance de chacun des administrateurs aux réunions du Conseil et de ses comités au cours de l'exercice. La rémunération accordée aux membres du Conseil est conforme aux Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en Conseil. En tant que président et chef de la direction d'EACL, Robert Walker est considéré comme un administrateur non indépendant et ne reçoit donc pas de rémunération à ce titre. Bob Hamilton non plus n'a pas reçu de rémunération à titre d'administrateur étant donné qu'il est déjà rémunéré en tant que sous-ministre de Ressources naturelles Canada.

Conformément à son cadre de gouvernance d'entreprise, le Conseil évalue annuellement son efficacité et son fonctionnement à l'aide d'un processus d'évaluation qui repose sur une auto-évaluation des membres du Conseil, une analyse de ces auto-évaluations par le président du Conseil et d'une discussion du Conseil au sujet de sa performance. Un processus d'orientation est en place pour mieux faire connaître aux nouveaux administrateurs le cadre de gouvernance d'entreprise d'EACL et ses activités.

Tableau de présence des administrateurs aux réunions du conseil et des comités, 2014–2015

Administrateur	Comité d'audit (8 réunions)	Ressources humaines et gouvernance (10 réunions)	Conseil d'administration (15 réunions)
P. Currie	8/8	10/10	15/15
R. Walker	8/8	10/10	15/15
C. Lajeunesse	S.O.	10/10	15/15
B. Hamilton ²	S.O.	S.O.	1/3
S. Dupont ¹	S.O.	S.O.	5/6
G. Josey	8/8	S.O.	15/15
J. Hall	8/8	10/10	15/15

¹ M. Dupont s'est retiré du conseil d'administration le 1er juillet 2014

² M. Hamilton a été nommé au Conseil le 11 décembre 2014

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(non audité)

(2015	2014*	2012*	2012*	2011*
(en millions de dollars)	2015	2014*	2013*	2012*	2011*
	\$	\$	\$	\$	\$
LABORATOIRES NUCLÉAIRES					
Produits	141	130	96	76	52
Financement	209	194	165	155	140
Produits d'intérêts	6	7	8	10	11
Perte nette avant les crédits parlementaires et (la perte)					
le profit à la réévaluation de la provision liée au					
déclassement et à la gestion des déchets et autres	(339)	(262)	(349)	(334)	(355)
(Perte) profit à la réévaluation de la provision liée au					
déclassement et à la gestion des déchets et autres	(2 186)	231	(2 282)	(1 368)	(484)
(Perte nette) bénéfice net provenant des activités					
poursuivies	(2 304)	257	(2 339)	(1 408)	(505)
OPÉRATIONS COMMERCIALES (ACTIVITÉS ABANDONÉES)					
Produits	1	36	97	278	446
Bénéfice d'exploitation (perte d'exploitation) provenant					
des activités abandonnées	4	(99)	35	(96)	(247)
Dépréciation des actifs à long terme	_	_	(5)	(9)	(205)
Profit sur la vente d'actifs non courants	_	_	2	_	_
Charge de restructuration	_	_	_	(31)	_
Bénéfice net (perte nette) provenant des activités					
abandonnées	40	(65)	246	254	201
CRÉDITS PARLEMENTAIRES					
Activités d'exploitation et immobilisations	343	399	565	729	800
Comptabilisation du financement différé pour					
le développement	_	_	_	_	205
SITUATION FINANCIÈRE	2015	2014*	2013*	2012*	2011*
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements					
à court terme	76	49	35	35	19
Stocks d'eau lourde	221	305	290	291	291
Dépenses d'investissement	83	78	55	45	39
Immoblisations corporelles	406	336	286	263	239
Provision liée au déclassement et à la gestion					
des déchets	9 974	7 750	7 970	5 679	4 255
Créditeurs à long terme (exclusion faite de				2 0. 2	. 200
la partie courante)	_	_	_	_	6
AUTRES					
Effectif à temps plein	3 318	3 291	3 285	3 214	4 830
Enecui a temps piem	33.0	J 271	J 20J	J Z I T	7 030

^{*} Certains montants ont été reclassées selon la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice 2015.

BUREAUX d'EACL

Siège social

Laboratoires de Chalk River

Chalk River (Ontario) Canada KOJ 1J0

Bureau de clôture

2030 Bristol Circle, bureau 210 Oakville (Ontario)

Canada L6H 0H2

Laboratoires de Whiteshell

Pinawa (Manitoba) Canada R0E 1L0

Initiative de la région de Port Hope

Bureau de gestion 115 Toronto Road Port Hope (Ontario)

Canada L1A 3S4

Bureau de gestion des déchets

radioactifs de faible activité

Bureau national 196 Toronto Road Port Hope (Ontario) Canada L1A 3V5

Bureau d'Ottawa

Place de Ville, Tour B 112 Kent Street, bureau 501 Ottawa (Ontario) Canada K1A 0S4

Bureau de gestion des déchets

radioactifs de faible activité

1900 City Park Drive, bureau 200 Ottawa (Ontario)

Canada K1J 1A3

Renseignements

Demandes de renseignements

Tél: 613 589 2085

Courriel: communications@aecl.ca

Visitez notre site Web www.aecl.ca

English version

The English version of our annual report will be provided upon request.

Canadä







Énergie atomique du Canada limitée

Laboratoires Chalk River Chalk River (Ontario) Canada K0J 1J0 Tél: 613 589 2085

www.aecl.ca